

A. 2003/15

B 6423

6 livres sur l'application
de l'ordonnance
publique de

ORDRE DE LA BANQUE

pour une somme de mille francs

de la Banque de France

Paris le 15 Mars 1844

7

L'ouvrage se publie par livraisons. — Le prix de la livraison est de 1 franc. — Il paraît chaque mois deux livraisons.

Le prix de la livraison se paie *comptant*; les lettres de demande doivent être expressément affranchies.

La souscription est permanente. A quelque époque que l'on souscrive, on jouira de l'avantage de ne retirer que deux livraisons par mois, sans que le souscripteur soit tenu de prendre à la fois toutes celles parues à l'époque de sa souscription.

ORDRE DE LA PUBLICATION.

L'HISTOIRE DES PEINTRES n'aura égard, dans la publication de ses livraisons, ni aux Écoles, ni à l'ordre chronologique des peintres; c'est-à-dire qu'après la monographie d'un peintre flamand, elle pourra publier celle d'un peintre espagnol, italien, ou français, etc., etc.

La pagination des Monographies recommencera à chacune d'elles. L'ordre chronologique et la désignation de l'École, indiqués au portrait de chaque peintre, serviront à la classification des livraisons et à la formation des volumes par Écoles.

Chaque École aura son introduction particulière et une table raisonnée des matières, indépendamment d'une introduction générale.

Avis aux Souscripteurs des Départements et de l'Étranger.

Dans l'intérêt de la conservation des gravures, il ne sera adressé aucune livraison par la voie de la poste. MM. les Souscripteurs sont invités à s'adresser aux libraires de leur localité, ou à indiquer à Paris un correspondant chargé de recevoir et de payer les livraisons.

ON SOUSCRIT A PARIS

CHEZ LES ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
DE L'HISTOIRE DES PEINTRES

42 RUE DE LA BOULE-ROUGE, ENTRÉE 21 RUE DE TRÉVISE.

CHEZ JULES RENOUARD ET C^o
ÉDITEURS-LIBRAIRES

6 RUE DE TOURNON, FAUBOURG SAINT-GERMAIN

ÉTUDE

SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE

AUX TRAVAUX PUBLICS.

CS 72 3288

ÉTUDE

DES APPLICATIONS DE L'ARITHMÉTIQUE

AUX TRAVAUX PUBLICS

ÉTUDE

FD 6423

SUR

L'APPLICATION DE L'ARMÉE

AUX

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

PAR

J.-B. KRANTZ,

Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, ancien élève de l'École Polytechnique.



PARIS

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE,

RUE DE BEAUNE, 2,

ET QUAI VOLTAIRE, 25, EN FACE LE PONT-ROYAL.

—
1847.



1870

L'APPRENTISSAGE DE L'ANCIEN

ET DE L'ART DE LA MANÈGE

PAR M. DE LAUNAY

PARIS, CHEZ M. DE LAUNAY, 10, RUE DE LA HARPE, 10.

1870

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

10, RUE DE LA HARPE, 10, PARIS.



ÉTUDE
SUR
L'APPLICATION DE L'ARMÉE
AUX
TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

PRÉFACE.

En commençant l'étude que je sou mets en ce moment au public, je croyais, sur la foi de quelques mémoires, trouver d'insurmontables difficultés à l'utilisation industrielle de l'armée. Je m'en rendais compte en me disant que l'armée, organisée pour détruire, devait nécessairement être inhabile à produire.

Amené à un examen plus attentif des éléments de cette question, j'ai reconnu que j'étais dans l'erreur et beaucoup d'autres avec moi.

Comme toute vérité me semble bonne à dire, comme toute erreur, surtout en si grave matière, est nécessairement nuisible, je crois faire une chose utile en publiant les faits sur lesquels je fonde ma nouvelle opinion.

Selon moi, il n'existe à l'utilisation industrielle de l'armée qu'une seule difficulté sérieuse, dont les autres sont les conséquences et les manifestations. Cette difficulté, ai-je besoin de le dire, c'est le préjugé qui montre aux officiers les travaux publics comme indignes du soldat ;

c'est l'esprit rétrograde du code militaire, qui fait de ces travaux une peine infamante.

Ce préjugé s'explique aisément. Les chefs de notre armée, les yeux fixés sur les splendeurs d'un passé qui ne saurait renaître, s'absorbent depuis trente ans à le contempler, à l'admirer et autant que possible à l'imiter. Ils vivent de ce passé qui les enivre, et ne voient pas qu'autour d'eux tout se modifie, et que bientôt un demi-siècle va les séparer du reste de la nation.

Dans l'exposé des doctrines et dans l'étude des faits, j'ai cherché à être critique impartial et narrateur fidèle; je n'ose me flatter d'y avoir réussi, tant je crois la chose difficile.

Autant que le comporte l'étendue de cet écrit, j'ai soumis au public les pièces du procès qui se débat devant lui: il verra, jugera et rectifiera ce que mes opinions pourraient avoir d'erroné.

Ce qui m'a semblé vrai, je l'ai dit sans faiblesse comme sans exagération. J'ai critiqué les doctrines, mais sans vouloir offenser les personnes, et je désavoue à l'avance toute interprétation blessante de mes paroles.

IMPORTANCE DE LA QUESTION DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS. — NÉCESSITÉ D'UNE DOUBLE ÉTUDE DES EXPÉRIENCES TENTÉES ET DES DOCTRINES PRODUITES A CE SUJET. — PLAN DE L'OUVRAGE.

Importance de la question.

L'Armée française a coûté au pays, dans les quinze années qui se sont écoulées de 1829 à 1844, la somme énorme de 5 milliards 430 millions 758 mille 336 francs, c'est-à-dire plus de 272 millions par an. Le nombre des soldats présents sous les drapeaux a été en moyenne, pendant la même période, de 306 mille, soit environ le $\frac{1}{50}$ de la population masculine du pays, le $\frac{1}{25}$ de la population masculine et valide. A la force de l'âge, un ouvrier robuste travaille au moins pendant 250 jours, chaque année, et produit environ 2 fr. par jour de travail. A ce taux, chaque soldat fait défaut à la production générale d'une somme de 500 fr., et l'armée tout entière, avec ses 350 mille hommes, de plus de 153 millions. Ainsi l'Armée a coûté les 272 millions que l'on a consacrés annuellement à son entretien et les 153 millions qu'elle n'a pas produits et que les hommes qui la composent

eussent pu produire ; en tout 425 millions, c'est-à-dire le tiers environ du revenu fiscal de la France. Ne pourrait-on pas alléger cet écrasant fardeau qui pèse sur notre budget, ne pourrait-on pas faire rendre à l'armée une partie de ce qu'elle coûte ? Telle est la face économique du problème que nous allons chercher à résoudre.

Non seulement le soldat ne travaille pas, mais il désapprend à travailler, de laborieux il se fait paresseux, d'ouvrier expérimenté il devient ouvrier inhabile ; souvent ivrogne, souvent débauché, il reporte sous son toit les vices dont il a reçu des leçons à la caserne. Si le contact avec la prostitution attaque la santé de l'Armée, l'Armée, à son tour, excite et développe ce fléau dont gémissent à la fois la morale et l'hygiène.

Voilà ce que les moralistes disent, non sans quelque raison, et ce qui les afflige.

La pioche ne nuira-t-elle pas au fusil, l'apprentissage industriel à l'éducation militaire, le soldat deviendra-t-il ouvrier sans cesser d'être soldat ? Le travail du chantier donnera-t-il aux hommes la vigueur qui leur manque, les mettra-t-il en état de supporter les marches forcées et la dure hospitalité du bivouac ? En un mot, notre puissance militaire sera-t-elle accrue ou diminuée par l'application de l'armée aux travaux publics ? Telle est la question que se posent, avec anxiété, tous ceux qui ont souci de la grandeur de la France.

Ce problème, on le voit, en soulève beaucoup d'autres : force militaire, crédit public, morale et hygiène, il touche à tout cela, et cependant il n'a pas été complètement résolu ; aucune idée, aucun système n'a définitivement conquis l'assentiment général. On me pardonnera donc, en faveur de l'importance du sujet, de prendre part à cette grande discussion qui languit, sans être close.

Nécessité de l'examen des doctrines produites sur ce sujet.

Je l'ai dit, la question a trois faces principales, par lesquelles elle a attiré l'attention de trois sortes d'écrivains ; mais tous ou presque tous, dominés par une pensée exclusive, ne tiennent compte que d'un seul intérêt, auquel ils veulent subordonner les autres. Le militaire se préoccupe avant tout de l'intérêt de l'Armée, il repousse énergiquement toute mesure qui lui paraît devoir amoindrir cette grande institution, ou dissiper le prestige qui l'entoure, quel que soit d'ailleurs le bien qui

puisse en résulter. L'économiste suppute avec soin les sommes que l'Armée coûte au pays, il les aligne en formidables additions et, appuyé sur leur effrayant total, il déclare que l'Armée doit produire au plus tôt, n'importe à quelle condition, sous peine de ruiner la nation, qu'elle est chargée de défendre, et d'introduire la banqueroute dans les murs d'où elle chasse l'ennemi. Les irrégularités forcées de la vie militaire appellent l'attention du moraliste, et toute combinaison qui enlève des hommes à la caserne pour les restituer à la chaumière lui paraît d'un salutaire effet. Ces diverses opinions méritent d'être examinées avec soin, mais aucune d'elles ne doit être acceptée sans réserve; chacune, en effet, renferme une partie de la vérité, chacune aussi contient quelques erreurs. Dégager le vrai du faux, corriger l'une par l'autre ces diverses partialités, arriver ainsi à une vérité plus complète, à une justice plus large, tel sera le but de l'examen critique auquel je soumettrai les principaux écrivains qui ont abordé ce grave sujet.

Nécessité de l'étude des diverses expériences faites pour appliquer l'armée aux travaux.

Les faits ont aussi parlé, et ils ont bien leur éloquence: des expériences ont été faites, les unes récentes, les autres, déjà anciennes; les unes en France, les autres à l'étranger, mais toutes dignes d'être connues et capables de jeter de vives lumières sur la question qui nous occupe. Ici encore nous aurons à examiner, à discuter, à prendre et à laisser, car l'expérience, si équitable en apparence, a cependant ses partialités et lorsqu'on se borne à indiquer sèchement les résultats qu'elle donne, à citer ses chiffres, souvent, tout en restant dans le vrai, on conduit ses lecteurs dans le faux. Je m'explique: quoi qu'on fasse en expérimentant sur des faits de cette nature, on est toujours en face de circonstances complexes dont les influences diverses se contrarient et se neutralisent. Le résultat définitif n'est que le produit de leurs efforts combinés, et pour bien l'apprécier, il importe de restituer à chaque incident sa valeur, de dégager, par la pensée, le phénomène de tous ses accessoires, afin d'obtenir ainsi la véritable valeur de l'inconnue que l'on cherche.

Aussi, à mon avis, pour apprécier sainement un résultat d'expérience, une sage critique est encore nécessaire. Elle l'est même à plus d'un titre. non seulement son secours est indispensable pour dépouiller un

fait, d'accessoires qui le masquent, mais encore pour faire dans les récits qui nous parviennent une part convenable à la partialité du narrateur ; à qui n'est-il pas arrivé d'envisager les événemens avec des yeux prévenus, d'avoir un parti pris à l'avance et de plier résolument les faits à un système préconçu ?

Plus ou moins, nous sommes tous ainsi faits ; nous étudions moins pour nous instruire que pour paraître habiles ou instruits et donner satisfaction à notre amour-propre.

Il sera donc nécessaire de passer aussi en revue et de discuter avec soin les expériences faites tant en France qu'à l'étranger. Cette seconde étude complètera la première et lèvera les doutes qui pourraient nous rester sur certains points.

Plan de l'ouvrage.

Ainsi, d'une part, examen des opinions émises par les publicistes ; de l'autre, examen des expériences faites jusqu'à ce jour. De cette double source sortiront nos conclusions.

A cette source encore pourront puiser ceux qui ne partageront pas notre manière de voir. Armés des documens que nous aurons réunis pour eux, ils pourront se former une opinion plus raisonnable, à leur sens, que la nôtre.

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1885.

Secretary of the State, John W. Foster.

Assistant Secretary, John W. Foster.

Chief Clerk, John W. Foster.

Deputy Chief Clerk, John W. Foster.

Assistant Clerks, John W. Foster.

Stenographers, John W. Foster.

Typewriters, John W. Foster.

Bookbinders, John W. Foster.

Printers, John W. Foster.

Stationers, John W. Foster.

Postmen, John W. Foster.

Janitors, John W. Foster.

Watchmen, John W. Foster.

Peons, John W. Foster.

Porters, John W. Foster.

Carriers, John W. Foster.

Drivers, John W. Foster.

Conductors, John W. Foster.

Agents, John W. Foster.

Inspectors, John W. Foster.

Commissioners, John W. Foster.

Deputies, John W. Foster.

Assessors, John W. Foster.

Collectors, John W. Foster.

Superintendents, John W. Foster.

Managers, John W. Foster.

Directors, John W. Foster.

Members, John W. Foster.

Officers, John W. Foster.

Members of the Board of Regents, John W. Foster.

Members of the Board of Education, John W. Foster.

Members of the Board of Civil Service, John W. Foster.

Members of the Board of Charities, John W. Foster.

Members of the Board of Health, John W. Foster.

Members of the Board of Agriculture, John W. Foster.

Members of the Board of Fish and Game, John W. Foster.

Members of the Board of Mines, John W. Foster.

Members of the Board of Land and Survey, John W. Foster.

Members of the Board of Taxation, John W. Foster.

Members of the Board of Finance, John W. Foster.

Members of the Board of Public Works, John W. Foster.

Members of the Board of Transportation, John W. Foster.

Members of the Board of Public Safety, John W. Foster.

Members of the Board of Public Health, John W. Foster.

Members of the Board of Public Education, John W. Foster.

Members of the Board of Public Charities, John W. Foster.

Members of the Board of Public Health, John W. Foster.

Members of the Board of Public Agriculture, John W. Foster.

Members of the Board of Public Fish and Game, John W. Foster.

Members of the Board of Public Mines, John W. Foster.

Members of the Board of Public Land and Survey, John W. Foster.

Members of the Board of Public Taxation, John W. Foster.

Members of the Board of Public Finance, John W. Foster.

Members of the Board of Public Works, John W. Foster.

Members of the Board of Public Transportation, John W. Foster.

Members of the Board of Public Safety, John W. Foster.

Members of the Board of Public Health, John W. Foster.

Members of the Board of Public Education, John W. Foster.

Members of the Board of Public Charities, John W. Foster.

Members of the Board of Public Health, John W. Foster.

Members of the Board of Public Agriculture, John W. Foster.

Members of the Board of Public Fish and Game, John W. Foster.

Members of the Board of Public Mines, John W. Foster.

Members of the Board of Public Land and Survey, John W. Foster.

Members of the Board of Public Taxation, John W. Foster.

Members of the Board of Public Finance, John W. Foster.

Members of the Board of Public Works, John W. Foster.

Members of the Board of Public Transportation, John W. Foster.

Members of the Board of Public Safety, John W. Foster.

Members of the Board of Public Health, John W. Foster.

Members of the Board of Public Education, John W. Foster.

Members of the Board of Public Charities, John W. Foster.

CHAPITRE PREMIER.

EXAMEN DES OUVRAGES PUBLIÉS SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE
AUX TRAVAUX PUBLICS.

Par MM. Duvivier, Oudinot, F. Durand, Schneider, Bugeaud, Larreguy, Émile de Girardin, Michel Chevalier, et observations diverses.

Duvivier.

Lettre du général Duvivier à M. Desjobert.

M. Duvivier ne cherche pas à savoir si le travail des soldats sera ou non productif ; ce qu'il étudie avant tout, c'est la question de droit et d'équité. Et en effet, celle-là, dans notre pays surtout, doit primer les autres. Il nous importe assez peu que le travail de l'Armée soit ou non productif, si les richesses qu'il crée ne sont obtenues prix d'une illégalité et d'un déni de justice.

Suivons donc M. Duvivier sur le terrain où il s'est placé.

Sa conclusion est celle-ci, nette et précise dans tous ses termes :

Nul dans l'état n'a le droit d'imposer les travaux d'utilité publique aux troupes de l'Armée française, recrutée comme elle l'est, au moyen de citoyens libres désignés par le sort.

Il démontre cette proposition de la manière suivante :

Aux termes du pacte fondamental, qui unit tous les citoyens de la nation française, *chacun d'eux doit contribuer aux charges proportionnellement à sa fortune personnelle*. Cette égalité proportionnelle, prescrite par l'équité, sanctionnée par la loi, est l'expression la plus complète des droits et des devoirs de chacun de nous vis-à-vis de la société. Cependant il est un point sur lequel ce principe subit nécessairement une exception : c'est le service militaire. On fractionne la dette publique, on divise les impôts ; les sommes se laissent diviser, et chaque citoyen est atteint suivant ses facultés et paie sa fraction de l'impôt total. Peut-il de même faire sa fraction de service militaire, être le tiers ou le quart d'un soldat ? Évidemment non.

Il faut donc que ce service, qui ne peut être partagé, pèse tout entier sur quelques-uns, les autres en étant débarrassés.

C'est là une nécessité de circonstance à laquelle on ne peut échapper; mais pour conserver au recrutement ce caractère d'impartialité qu'il doit avoir, c'est le sort que l'on charge de dire à celui-ci : tu seras libre, à celui-là, tu seras soldat. Et ce dernier part atteint par la conscription, frappé par le sort ; il part chargé des devoirs de tous, il va dans les rangs de l'Armée accomplir cet indivisible service, qui ne peut être fractionné entre tous les membres de la société. Le voilà soldat; mais la loi, qui lui a créé ce rude devoir, lui a aussi assuré des droits. Le service militaire, il le subit ; mais tout service qui peut s'obtenir à prix d'argent et qui se résume en un impôt ne saurait être laissé à sa charge, sans mentir au principe même de nos lois.

Ainsi donc, quand, en vue d'économiser quelques millions, vous imposez le travail au soldat, vous commettez une illégalité ; frappez ces millions sur la bourse publique, vous en avez le droit, mais n'allez pas les faire payer en sueur à quelques uns seulement, et à ceux-là mêmes qui déjà paient pour tous le service militaire.

Il n'y aurait certainement aucune réponse à faire à ces argumens, si le fait qu'ils supposent implicitement existait en réalité. S'il était vrai que le travail fût une charge pour le soldat, un impôt de sueur ajouté au cruel impôt du sang, M. Duvivier aurait raison, mille fois raison.

Mais ce fait existe-t-il bien réellement ? c'est ce que M. Duvivier ne se met nullement en peine de prouver. Pour le savoir, consultons l'expérience. — Partout en France, elle nous montre, et cela sans aucune exception, le soldat beaucoup mieux portant au chantier qu'à la caserne. En Afrique, cette amélioration a été telle, qu'elle aurait suffi pendant longtemps à payer les frais du travail alors même que le soldat n'aurait rien produit. En Autriche, on estime qu'il y a parmi les troupes qui travaillent un tiers de malades de moins que parmi les autres. Voilà pour la santé, et c'est déjà quelque chose (1).

Un ordinaire plus abondant, une solde moins mesquine, voilà ce que l'on ne méprise pas à l'Armée plus qu'ailleurs, si philosophe que l'on soit, et ce que le travail procure partout.

Nos chantiers tolèrent les gais propos et une certaine liberté d'action, ils n'exigent pas, comme les manœuvres militaires, des allures automatiques. Aussi a-t-on remarqué partout, et les comptes-rendus du

(1) On compte en moyenne, dans l'armée française, un homme malade pour dix-huit bien portants.

ministre en font foi pour les fortifications de Paris, que le soldat sur les chantiers est généralement très gai, ce qui n'annonce pas que l'impôt du travail lui soit, en réalité, bien lourd.

Je n'ai pas besoin de démontrer ici que le soldat, habitué au travail et devenu ouvrier pendant son congé, s'établira plus facilement qu'il ne le fait aujourd'hui, au moment de sa libération.

Ces faits bien démontrés, je demanderai à mon tour à M. Duvivier s'il a bien le droit de refuser le travail aux soldats, quand les intérêts militaires ne le prescrivent pas impérieusement.

Il faut aussi le remarquer, le raisonnement de M. Duvivier enveloppe toute l'armée dans une commune interdiction de travail, et cependant ce qu'il dit du soldat auquel le sort et non sa volonté a mis les armes à la main, ne saurait s'appliquer à celui qui est volontairement soldat. Celui-là mérite cependant d'être pris aussi en considération, car il forme plus du cinquième de l'effectif de nos troupes. Encore moins le raisonnement que je combats s'applique-t-il à l'officier, qui a pris le service militaire comme une carrière et qui peut le quitter librement du jour où cela lui convient. Il doit l'accepter avec ses charges et ses avantages et ne peut être admis à séparer les uns des autres et à faire un choix.

Les soldats de par la conscription, sortent presque tous de familles pauvres, ils ont été élevés dans des travaux manuels, ils les retrouveront à l'expiration de leur congé et ne sauraient par conséquent éprouver pour eux aucune répugnance. Les enrôlés volontaires sont, au contraire, les uns des jeunes gens qui désirent gagner leurs épaulettes sans passer par les écoles, les autres des hommes vendus et que les compagnies d'assurances ont été recruter dans ce que nos villes et nos campagnes offrent de plus débauché et paresseux.

A ces derniers ne s'applique en aucune manière le raisonnement de M. Duvivier et cependant j'ai quelques raisons de croire que ce sont les seuls qui seraient disposés à en réclamer le bénéfice.

Mais alors même que nous admettrions le principe émis par M. Duvivier, nous devrions encore le faire fléchir devant certaines nécessités publiques. Ainsi la réparation des désastres causés par les incendies, les inondations, les tremblemens de terre, ainsi encore la construction des ouvrages destinés à prévenir le retour de ces fléaux, tous ces travaux alors qu'ils exigent le concours rapide et le dévouement d'un grand nombre d'hommes rentrent dans les attributions de l'armée.

L'armée doit veiller pour tous, au besoin travailler pour tous et enfin mourir pour tous ; en un mot accomplir la plus haute mission de dévouement social que comportent nos sociétés actuelles.

M. Duvivier dit encore :

« Donner une puissante instruction élémentaire aux citoyens libres » nommés soldats par le sort. — Consacrer à cette œuvre de réparation » tous les moyens convenables, tel est le devoir imprescriptible que » l'équité impose à la société. »

Il ne saurait y avoir sur ce point deux opinions, et nulle difficulté d'argent ne doit pouvoir s'opposer à l'accomplissement de ce devoir sacré.

Mais il est permis de se demander de quelle manière il doit être accompli pour le plus grand bien du soldat. Sans doute le développement des écoles régimentaires est grandement désirable, et il est temps de donner à l'instruction militaire toute l'extension qu'elle comporte. Mais n'allons pas retomber ici dans cette lourde faute dont notre enseignement secondaire a tant de peine à se relever. Ce n'est pas une vaine et stérile instruction qu'il nous faut pour nos soldats, nous ne les destinons pas à leur sortie du service à devenir tous des maîtres d'école de village. Nous devons avant tout désirer pour eux une éducation professionnelle, qui leur assure un métier et du pain au jour de leur libération. Et pour obtenir ce résultat il faut de toute nécessité que les soldats soient employés aux grands travaux d'utilité publique.

Il se fait déjà dans notre société une assez grande dépense de science inutile, n'allons pas l'augmenter encore, évitons au soldat le supplice stérile auquel est condamnée toute la jeunesse de nos collèges, et n'enseignons rien dans les régiments qui ne soit plus tard utile dans la société.

Je ne puis terminer cet examen critique sans mentionner ici la belle définition que M. Duvivier donne de l'armée.

« L'Armée, dit-il, dans un État comme le nôtre, c'est la réunion des » hommes destinés à donner force à la loi, tant à l'intérieur qu'à l'ex- » térieur. — La loi à l'extérieur c'est le droit des gens, ce sont les règles » d'équité générale, qui prescrivent aux étrangers de ne nous blesser ni » dans notre honneur ni dans notre intérêt. »

J'aime cette définition et lui trouve une haute portée. — Oui l'Armée à notre époque est le bras et la force de la loi ; elle doit agir toujours en vue des principes de justice et d'équité, et non pour satisfaire les intérêts égoïstes d'un homme, d'une classe ou d'un peuple.

M. le Lieutenant-général Oudinot.

De l'armée et de son application aux travaux d'utilité publique.

La vie de M. le lieutenant-général Oudinot a été toute militaire. A l'âge où d'ordinaire les jeunes gens, dans le silence et la tranquillité des collèges, acquièrent paisiblement l'instruction qui doit leur ouvrir l'entrée de leur carrière, M. le lieutenant-général Oudinot avait commencé la sienne. Suivant son père sur tous les champs de bataille au travers de l'Europe, il assistait à cette merveilleuse épopée guerrière dont nos pères furent les héros et dont les récits nous font encore tressaillir d'orgueil. Élevé au milieu des camps, initié tout jeune à la vie militaire, il a voué à l'armée un culte, à ses compagnons d'armes une affection qui se reflète dans toutes les pages de son livre.

Loin de moi la pensée de jeter du blâme sur un sentiment aussi honorable. Je n'en fais mention que pour expliquer comment, avec un esprit très juste, M. le lieutenant-général Oudinot a été quelquefois aussi absolu dans ses idées que J. B. Say dont il critique cependant si sévèrement les conclusions.

Ainsi, mettant en parallèle les soldats et les ouvriers, M. Oudinot dit des premiers :

« Ces hommes fréquentaient le cabaret, ils aimaient le jeu et la
 » débauche avant leur entrée au service. A peine ont-ils été admis
 » sous les drapeaux que le sentiment du devoir s'est emparé de
 » leur esprit et a dominé leur caractère. Ils sont devenus sobres,
 » économes, ennemis de l'oisiveté, disposés à obéir et prêts à com-
 » mander. »

Et plus loin en parlant des ouvriers :

« La plupart contractent dans les manufactures (1) des habitudes
 » et des vices qui ne sont pas moins hostiles à l'ordre public que
 » nuisibles à leur santé et funestes à tout le cours de leur exis-
 » tence. A ces hommes il a manqué une direction bienveillante, un
 » frein disciplinaire, dans l'armée ils auraient appris à obéir,
 » à s'incliner devant la règle, ils y auraient puisé avec des habitudes

(1) Ce portrait est exact pour les ouvriers des grandes manufactures, mais il y aurait injustice à l'appliquer aux autres.

» *d'ordre et des principes d'honneur un goût prononcé pour la vie*
 » *simple et austère du laboureur.* »

J'admets volontiers chez les soldats libérés les habitudes d'ordre, de discipline, d'obéissance aux lois. On ne pourrait les contester sans injustice à la majeure partie d'entre eux. Mais ce goût pour les rudes, solitaires et souvent monotones travaux de la campagne, j'ai peine à le leur accorder, et de nombreux exemples viendraient au besoin à l'appui de mon opinion.

Sans doute l'esprit militaire tel que le définit M. le général Oudinot mérite d'être encouragé. S'il exige un désintéressement profond, un dévouement absolu au pays, le sentiment du devoir et de l'honneur, en un mot, s'il réunit aux vertus du guerrier le renoncement du chrétien, il offre le type le plus noble que notre société puisse encore présenter. Mais ici également je ne puis m'empêcher de croire que l'illustre auteur a traité trop paternellement ses bien-aimés soldats, et l'esprit militaire ainsi conçu me paraît devoir être le privilège de quelques organisations d'élite. Les Drouot ont toujours été et seront toujours rares.

« Méfiez-vous, dit-il encore, des soldats capitalistes, ne comptez pas
 » sur les soldats industriels, éloignez de l'Armée toute idée de lucre et
 » de spéculation. »

Sans doute le soldat ne doit être ni commerçant, ni industriel, ni même soucieux de ses propres affaires. Mais cette insouciance de l'avenir, ce dévouement si vous aimez mieux, quelle est sa véritable base ? *La certitude d'un avenir assuré.* N'exigeons pas des hommes des vertus surhumaines, rendons le dévouement aussi commode que possible, si nous voulons qu'il devienne accessible à tous. Le soldat sait que s'il est mutilé par le feu de l'ennemi, l'Etat sa Providence, l'Etat lui ouvrira le palais des Invalides. Cette assurance vient en aide à sa bravoure. Sera-t-il moins attaché à ses devoirs quand il saura qu'après 45 ou 20 ans de son pénible métier il recevra une petite fortune qui le mettra sur ses vieux jours à l'abri du besoin ? Je ne le pense pas. Je crois au contraire que pour être moins grand, moins difficile, moins noble si l'on veut, son dévouement n'en sera que plus assuré. Je ne puis donc à ce point de vue m'associer aux critiques que M. le général Oudinot fait des idées de M. de Girardin et du système de M. Larreguy.

Beaucoup d'écrivains ont admis que l'on pouvait en un instant d'un ouvrier faire un bon soldat ou d'un soldat un bon ouvrier. M. le général

Oudinot montre tout ce qu'il faut de connaissance et de pratique des armes pour faire un homme de guerre. Sur ce terrain il n'a pas de peine à vaincre ses adversaires, mais il fait plus, il admet que pour former un bon ouvrier il faut un long apprentissage, et en cela il a encore raison contre des publicistes qui cependant devraient le savoir mieux que lui.

Une autre erreur, qu'il combat également, est celle qui consiste à croire que l'on peut s'assurer à peu de frais contre les risques de guerre, autrement dit, avoir sans grandes dépenses une armée qui maintienne la paix à l'intérieur et nous défende contre l'étranger. Sottise du vieux Harpagon demandant un bon dîner pour peu d'argent. Comme si tout ce qui a quelque valeur ou quelque durée n'exigeait pas de l'argent et du temps. M. Oudinot montre très bien qu'à réduire au delà de certaines limites l'Armée permanente et à la remplacer par le service des citoyens il y a perte notable. — Le temps des derniers étant en général plus précieux que celui des premiers, et les frais de toutes sortes, habits et armements, plus considérables.

M. Oudinot dit quelque part :

« Les grands travaux d'utilité publique ne furent jamais imposés aux armées impériales que dans un but éminemment militaire, qu'en vue de la conquête et de la défense. Le gouvernement plein de respect pour le principe, se renfermait dans des conditions légales. »

J'en demande bien pardon à M. Oudinot, mais ceci n'est vrai qu'à moitié. — Si Napoléon empereur n'a fait exécuter par ses armées que des travaux militaires, Bonaparte premier consul a appliqué en l'an XI ses victorieuses demi-brigades à l'achèvement du canal de l'Ourcq. Par ses ordres un camp a été formé à Vauxjours département de Seine-et-Oise, et a reçu les troupes destinées au travaux du canal et placées sous le commandement de l'adjudant Champeaux (1).

D'après cela il est probable qu'en réservant plus tard l'armée pour les travaux militaires, l'Empereur a obéi aux nécessités de l'époque dans laquelle il se trouvait, et nullement aux scrupules de légalité qu'on lui attribue. Les idées qu'on veut lui prêter au sujet de l'exécution

(1) La 96^e demi-brigade, alors en garnison à Meaux, a fourni à ce camp deux détachements comprenant en tout 529 hommes. J'ai sous les yeux en ce moment l'ordre du jour dans lequel il est fait mention de cette circonstance. — Il paraît que les travaux de déblais exécutés dans des terrains tourbeux des environs de Claye ont été funestes aux soldats que l'on y a employés.

des travaux publics par l'Armée, ne me paraissent pas avoir été les siennes. Chez lui le soldat savait faire place encore à l'homme d'état.

M. Oudinot passe en revue les publicistes qui ont traité la question de l'application de l'armée aux travaux publics, et discute les expériences qui ont eu lieu. Comme c'est un travail que je veux faire moi-même avec quelques détails, je me contenterai de citer en temps et lieu les opinions de mon illustre devancier, mais je ne le suivrai pas dans cette revue ; je vais seulement indiquer en terminant les règles qu'il établit pour le travail de l'armée, et qui ont été en partie adoptées par les pouvoirs législatifs.

1^o Écarter comme destructif de l'esprit militaire le principe de l'emploi constant des troupes aux travaux salariés.

2^o Admettre l'utilité des travaux de terrassements comme compléments de l'éducation militaire et y exercer le soldat toutes les fois que cette instruction n'entraîne pas des dépenses trop considérables. Ces travaux ne doivent pas donner lieu à rétribution.

3^o Comprendre au nombre des devoirs militaires les travaux relatifs aux opérations d'une armée en présence de l'ennemi. Cette espèce de travaux ne peut donner lieu qu'à des indemnités ou à des gratifications temporaires et exceptionnelles.

4^o Considérer comme faisant aussi partie des obligations militaires les travaux urgents qui peuvent se rapporter à la défense de l'état ou à la sécurité de l'armée.

5^o Ordonner que les travaux aient toujours lieu avec l'appareil et dans les conditions militaires.

6^o Prescrire que les officiers du génie dirigent habituellement les travaux, mais exiger que dans certaines circonstances la direction aussi bien que la surveillance spéciale soit confiée aux officiers de troupes. Veiller enfin à ce que dans tous les cas les officiers et sous-officiers conservent sur les travailleurs leurs droits au commandement.

Maréchal Bugeaud.

De l'établissement des troupes à cheval dans les grandes fermes.

Les écrivains qui ont proposé de rallier l'armée à la production n'ont en général parlé que de l'infanterie ; en ce qui concerne les armes spéciales, le problème leur a paru insoluble.

Il est cependant résolu fort heureusement dans l'écrit dont je vais rendre compte, et, ce qui est plus heureux encore, la production à laquelle on propose de faire concourir toutes les troupes à cheval est celle qui importe le plus au pays, celle sur laquelle repose toute industrie, la production des richesses agricoles.

Homme de guerre éminent aussi bien qu'agronome habile, le maréchal Bugeaud est, à ce double titre, compétent pour résoudre l'importante question qu'il s'est posée : la solution qu'il propose, il l'a expérimentée en Algérie, au milieu de sérieuses difficultés, et le succès qu'il a obtenu l'enhardit à provoquer un essai qui en France ne saurait manquer de réussir. Malgré toute l'autorité qui s'attache en pareilles matières aux paroles du maréchal, malgré l'autorité qui suit toujours un essai heureux, on n'a cependant rien tenté, tant sont puissants encore dans notre pays la force d'inertie et les préjugés militaires.

Le maréchal Bugeaud s'attendait bien à ces difficultés, car il dit quelque part (p. 8) : « *Je sais que l'on va pousser les hauts cris, trouver mille vices, mille impossibilités; j'opposerai à toutes ces critiques, filles de la routine, un fait que je crois concluant.* Hélas ! la routine l'a emporté ; mais aussi quelle témérité ! Pendre au croc les élégants uniformes de la cavalerie, couper court à la vie de caserne et de garnison, à ses séductions, à ses parades, à ses triomphes. Faire du soldat un cultivateur, de l'officier un directeur de culture. — En un mot, les transformer en producteurs, c'était par trop de hardiesse.

Cependant à l'homme d'état et au militaire sérieux ce projet se recommandait puissamment. Il donnait le moyen, en ménageant la santé du soldat, en utilisant son temps, de former une excellente cavalerie, prête à monter à cheval au bout-selle. Bêtes et gens, tous auraient été endurcis à la fatigue, habitués à la vie de campagne, et propres à résister aux marches forcées. Ce résultat se serait obtenu non seulement sans bourse délier, mais encore en allégeant le budget.

Quel que soit le sort que l'avenir réserve à ce projet, on doit savoir gré au maréchal Bugeaud de l'avoir conçu, et surtout de s'être placé, lui ancien militaire, homme de l'époque impériale, bien au dessus des préjugés que cette époque nous a légués.

Avoir à bon marché une bonne cavalerie, tel est le problème que s'est posé le maréchal Bugeaud. Il en trouve la solution dans cette vérité agronomique : *Le fumier d'un gros animal, s'il est bien employé, peut nourrir la bête et l'homme qui la soigne.* Aujourd'hui le fumier de

notre cavalerie est à peu près perdu, et l'on ne tire aucun parti du travail modéré que peuvent fournir les hommes et leurs chevaux. Que l'on évite ces pertes, que l'on fasse travailler bêtes et gens, que l'on se mette en position de pouvoir utiliser les engrais, et si le principe que nous avons énoncé est vrai, les frais d'entretien de la cavalerie doivent singulièrement se réduire.

Mais tout cela exige que la cavalerie, au lieu d'être casernée dans les villes, soit cantonnée dans de grandes fermes. Il n'en manque pas en Périgord, en Limousin, dans l'Auvergne ou la Bretagne, qui seraient propres à cet usage et peu dispendieuses à acquérir. Il ne manque pas non plus de terrains à défricher où l'on pourrait en établir.

Pour faire le calcul des dépenses d'entretien dans le nouveau mode d'établissement, le maréchal Bugeaud suppose un régiment de 700 hommes montés, placé dans une de ces grandes fermes. Il indique l'assolement simple que l'on peut établir, pour avoir le blé et les légumes nécessaires à la nourriture des hommes, le fourrage et l'avoine destinés à celle des chevaux. Il entre à ce sujet dans beaucoup de détails, auxquels son expérience agricole donne une haute valeur, et il trouve pour les dépenses de logement, nourriture, chauffage de ces 700 hommes et de leurs chevaux la somme de 437,402 fr. 50 c., ainsi répartie :

Pour l'intérêt des 420,000 consacrés à l'achat de la ferme.	60,000 fr. » c.
Pour réparations annuelles de bâtiments.	5,000 »
Les impôts.	6,000 »
Le déficit sur la production d'avoine.	66,402 »

Total des dépenses. . . . 437,402 fr. 50 c.

et cela en cavant sur une production modérée qu'il dépasse dans les propriétés du Limousin, et à laquelle on ne saurait s'arrêter dans une grande culture où l'on aurait en abondance les engrais et les bras.

Or, maintenant, 700 cavaliers montés coûtent, année commune, pour logement, nourriture et chauffage 385,695 fr. Soit 248,592 fr. 30 c. de plus que dans le projet du maréchal Bugeaud.

Notre effectif actuel en cavalerie et en chevaux équivaut à 75 régiments de 700 hommes. L'économie d'entretien pour la totalité serait ainsi de plus de 48 millions.

Mais les propriétés confiées aux régiments gagneraient chaque année une plus grande valeur, les pertes de chevaux diminueraient notable-

ment, et sans tenir compte des autres réductions de dépenses indirectes, il faudrait, pour ces deux chefs seulement, ajouter encore 4 millions aux 18 que nous venons de mentionner; la réduction des dépenses d'entretien serait donc au moins de 22 millions pour l'effectif actuel.

Par quels sacrifices faudrait-il acheter cette économie annuelle de 22 millions et les autres avantages inhérents à la mesure proposée? Selon M. Bugeaud, par le placement de 80 à 100 millions en biens-fonds et à 5 p. 0/0 d'intérêt.

L'opération, au point de vue financier, est déjà très-belle; elle le devient encore plus, si l'on remarque, d'une part, qu'il ne serait plus nécessaire de faire aux casernes de la cavalerie les modifications demandées par la dernière commission de cette arme, et dont la dépense présumée n'est pas au dessous de 34 millions; de l'autre que la vente des casernes appartenant à l'État produirait de notables ressources. L'excédant de dépense occasionnée par le projet se réduirait donc à une somme assez faible.

Nous avons dit ce que notre force militaire y gagnerait, ce que nos finances, cette autre force du pays, en recevraient d'accroissement, et nous n'avons pas tout dit.

L'agriculture, cette mère nourricière de la nation, y trouverait également son compte; elle recevrait, après leur libération, des soldats, devenus bons cultivateurs, habiles à soigner les chevaux et rompus aux besoins de la campagne; ce serait pour elle un utile recrutement.

Les grandes fermes de la cavalerie deviendraient aisément des fermes modèles dont les bonnes méthodes se propageant dans les campagnes détruiraient les vieilles et dispendieuses routines de nos paysans.

Par ces fermes encore les avantages de l'exploitation en grand seraient mis en relief, chacun reconnaîtrait aisément ce que l'on gagne à bien distribuer les cultures entre les divers terrains, à opérer avec de bons instruments et à ne pas multiplier les caves, les granges, les écuries, etc.

Dans le projet de M. Bugeaud, les soldats et les officiers sont déjà intéressés au bon état de la ferme dont les produits sont destinés en partie à améliorer leur table; mais on peut facilement leur créer encore un intérêt plus direct et plus puissant.

Pour cela, il suffit de partager entre tous les hommes du régiment, et comme des prises sur l'ennemi, la valeur des produits qui resteraient après l'entretien des hommes et animaux. Ce bénéfice, qui pourrait ai-

sément devenir considérable, stimulerait les soldats et leurs chefs, les engagerait à améliorer les cultures, à mettre en produit les terrains sans valeur.

Exploitant ainsi de grands territoires au moyen de bras, non plus mercenaires, mais intéressés, et j'allais presque dire associés, on réunirait les avantages de la grande et de la petite culture, et l'on donnerait un exemple dont le pays aurait grandement à profiter.

En terminant, je me permettrai une observation critique, qui atteint non le projet de M. Bugeaud, mais quelques considérations dont il l'appuie dans sa brochure.

Sous l'impression des événements de 1840 et des embarras qui en ont été la suite, le maréchal Bugeaud veut créer une Armée toujours prête à entrer en campagne. Il demande 200 bataillons d'une vieille infanterie et 45 mille chevaux et cavaliers, que l'on puisse lancer sur l'ennemi, aussitôt les déclarations de guerre; en un mot, une Armée éminemment agressive. Est-ce bien là ce qu'il nous faut? j'ai de fortes raisons d'en douter.

Qu'on le sache bien, les Armées agressives sont dangereuses pour tout le monde et peut-être surtout pour l'État qui les possède. Elles lui inspirent une trop grande confiance dans ses forces, lui donnent de la fierté, de l'arrogance, des vellétés de conquête, ou tout au moins lui enlèvent cette courtoisie de relations aussi nécessaire entre les nations qu'entre les individus. Exemple, l'Angleterre et sa marine. Aux nations voisines elles inspirent une juste défiance, elles les réunissent dans une perpétuelle coalition contre le danger qui les menace.

Il faut le dire et le répéter, la France, aujourd'hui riche, industrielle, peuplée de 35 millions d'habitants, a atteint un degré de puissance qui lui permet de se faire toujours respecter et de peser de tout son poids dans la balance des nations.

Que lui apporteraient de nouvelles conquêtes, en échange du sang et des trésors qu'elles lui coûteraient? aucun avantage sérieux et l'inconvénient très-grave d'inspirer plus de craintes et partant d'avoir plus d'ennemis.

Sachons respecter les autres nations, comme nous voulons être respectés nous-mêmes. Ne blessons ni leur amour-propre ni leur intérêt, et elles ne porteront pas atteinte aux nôtres. Si pris de rage ou de folie un peuple voulait nous attaquer, nous avons, grâce à Dieu, les moyens de lui faire cruellement expier une pareille témérité.

La force de la France réside avant tout dans les principes de liberté, de tolérance, de charité, qu'elle a inaugurés en 90, et qu'elle soutient dans le monde. C'est là ce qui fait qu'elle ne sera jamais isolée en Europe. Combattant pour une cause juste, elle comptera toujours de nombreux alliés, et à sa voix puissante, de toutes parts les peuples opprimés se dresseront en armes contre leurs oppresseurs.

Pour elle donc surtout, il faut renverser le vieil adage, et dire : *Si vous voulez la paix, préparez sérieusement et sincèrement la paix.*

Ferdinand Durand.

Des tendances pacifiques de la société européenne.

Quand une institution politique ou sociale a vécu l'âge que lui a assigné le suprême ordonnateur de toutes choses, les signes de la décrépitude s'accroissent sur elle, et l'instant de sa fin approche sans qu'il soit donné à personne de pouvoir l'éloigner.

En vain quelques hommes, restés fidèles au culte du passé, cherchent, pour prolonger l'existence d'une institution vieillie, à l'accommoder aux goûts et aux besoins nouveaux ; les institutions ne sont pas plus éternelles que les hommes et ne se rajeunissent pas davantage.

Écoutez les plaintes des prêtres et des philosophes païens au quatrième siècle. Ces dieux qui ont fait la fortune de leurs pères, qui ont si souvent donné la victoire à Rome, ces dieux s'en vont. Pour les retenir, on cherche à justifier les anciennes croyances devant l'esprit nouveau ; on soulève le voile qui couvrait les mystères sacrés, on explique le sens caché des symboles. Inutiles efforts, la foule passe inattentive et court vers les autels du nouveau dieu venu de la Judée.

Aujourd'hui quelque chose d'analogue se passe. De tous côtés on nous crie prenez garde, l'esprit militaire s'en va ; de tous côtés on propose des remèdes pour guérir ce mal. S'il existe réellement, tant pis pour l'esprit militaire ; une idée, un système pas plus qu'une religion ne se relève une fois tombé devant l'indifférence publique.

Si l'on entend par esprit militaire le mépris du danger, le dévouement au pays, la patience au milieu des fatigues, l'obéissance aux devoirs et la fidélité au drapeau, l'esprit militaire vit encore parmi nous, demandez-le plutôt à l'Armée d'Afrique.

Mais si l'on veut comprendre sous ce nom la confiance du soldat

dans l'excellence et la suprématie de sa profession, dans l'utilité de toutes les choses qu'on lui apprend, l'esprit militaire s'en va, et je le crains bien, sans retour.

En vain vous proposerez des modifications d'uniforme ou de règlement, l'esprit militaire ne reviendra pas. En vain vous proposerez avec M. Joachim Ambert l'abolition du favoritisme, l'impartialité en fait d'avancement, la création de journaux destinés à l'Armée, l'esprit militaire, sourd à vos appels, s'en ira où vont toutes les choses du passé.

Si vous voulez en connaître les causes, rendez-vous compte de l'état actuel de la société.—Dans le moyen-âge et naguère encore le travailleur grandissait à l'ombre du soldat par lequel il était protégé et souvent exploité. Le pouvoir, les honneurs étaient tout entiers pour la profession des armes. L'agriculture, l'industrie et les arts n'étaient tolérés qu'en raison de leur utilité. Aujourd'hui les rôles sont changés. Le serviteur est devenu le maître, et à son tour de toute la hauteur de son intelligence et de ses richesses le travailleur domine le soldat.

La science et l'industrie ont tué la guerre. D'obscurs marchands, de paisibles industriels, de laborieux sçavants, prennent rang dans les conseils des nations, et plus d'une fois leur main posée sur la poignée du glaive a empêché les Césars modernes de le tirer du fourreau.

Voilà des signes qu'il ne faut pas méconnaître. Ils annoncent des institutions nouvelles, ils nous disent que le vieux monde s'en va ; sachons accepter sans murmure cet arrêt des destins. Le règne des travailleurs commence, c'est à eux qu'arrive maintenant le flot le plus pur, le plus puissant de la population, on délaisse l'Armée, parce que chacun sent instinctivement qu'elle ne renferme plus seule la grandeur et la gloire du pays, parce que l'on n'a plus une foi entière dans ses destinées.

Ne dites pas que l'Armée est pauvre, car le fait n'est pas exact. Ne cherchez pas à regagner par des augmentations de solde la faveur publique, car vous n'y réussirez pas.

L'Armée est pauvre si vous comparez sa position actuelle aux splendides fortunes militaires de l'empire, pauvre encore si vous jetez les yeux sur l'opulence de quelques industriels de nos jours. Mais abaissez vos regards sur les classes moyennes et inférieures de la société, et dites-moi si dans ces régions où vit l'immense majorité de la nation chacun a comme le soldat vivres, vêtements et logement assurés, si per-

sonne n'a de besogne trop rude, de maître trop dur, si personne ne reste blessé à mort sur le champ de bataille industriel. Lorsque vous aurez sondé cet abîme de douleurs, vous reconnaîtrez que les plus pauvres et les plus malheureux de vos concitoyens ne sont pas ceux que l'Armée compte dans ses rangs.

L'Armée et la nation vont à part, l'une regrettant un passé qui ne saurait renaître, l'autre s'élançant pleine d'espoir vers l'avenir. Il faut faire cesser ce cruel divorce, il faut que l'Armée comme la nation se rallie à l'industrie.

Les préjugés qui empêchaient le soldat romain, citoyen de la ville éternelle et vainqueur des rois, de se livrer au travail, qui éloignaient de toute occupation utile les barons féodaux et leurs rudes compagnons d'armes, seraient aujourd'hui déplacés dans l'Armée. L'industrie n'est plus esclave comme sous les Romains, serve comme au moyen-âge, elle est toute-puissante; ne pas le reconnaître, ce serait fermer les yeux à la lumière. Autant vaudrait admettre encore que l'on déroge en s'instruisant, et qu'un homme de race ne doit savoir écrire.

Les considérations que j'expose ici en quelques mots, sont empruntées à l'ouvrage publié par le capitaine Ferdinand Durand, sous le titre: *Des tendances pacifiques de la société européenne*.

D'après le peu que j'ai dit, on doit penser que M. Durand est favorable à l'application de l'Armée aux travaux publics. Il regarde en effet cette mesure comme équitable et utile, non seulement à la société mais à l'Armée elle-même, qui trouvera dans cette nouvelle carrière un glorieux avenir, en échange de celui que lui refusent les tendances pacifiques de la société actuelle.

Les essais tentés jusqu'à ce jour en France pour appliquer l'Armée aux travaux publics n'ont pas réussi; M. Durand en discute les causes, et sur bien des points je m'associe complètement à ses critiques.

Ainsi quand il dit que ce qui fait manquer ces diverses expériences, c'est avant tout parce que personne ne désire sincèrement leur réussite. Dans l'armée, les officiers craignent la perte de leur influence, l'affaiblissement des idées militaires, l'altération de la discipline; en dehors de l'armée on voyait avec peine ces nouveautés grosses de dérangements, d'embarras administratifs, de fatigues nouvelles, on craignait aussi le rude et puissant contact de l'armée. Nulle part il n'y avait réellement ce zèle qui, au début, triomphe de toutes les difficultés. Le découragement, l'esprit d'opposition et de dénigre-

ment descendaient, au contraire, des sommités administratives et militaires, pour paralyser l'élan et l'énergie jusque dans les derniers rangs. Est-il donc étonnant après cela que l'on n'ait pas réussi ?

Mais en admettant même que l'on ait déployé tout le zèle possible, on ne peut encore rien en conclure ; car, dans un début, il faut faire la part de l'inexpérience de chacun, des embarras de toutes sortes, car, l'on sait que nombre d'industries aujourd'hui florissantes ont ruiné leurs inventeurs.

Sans admettre, comme M. Durand, que la distinction entre les travaux militaires et civils soit tout-à-fait puérile, je crois qu'elle est loin d'avoir l'importance qu'on veut lui accorder.

Évidemment, s'il est vrai de dire que les travaux de fortification passagère ou permanente sont exclusivement militaires, parce qu'ils n'ont aucune utilité pour les œuvres de la paix, il n'est pas exact d'affirmer que les travaux civils soient sans utilité pour la guerre.

Des routes, nul n'oserait le prétendre ; chacun reconnaît qu'elles facilitent le transport des hommes et des équipages de guerre, comme celui des voyageurs et de leurs marchandises. Chacun doit reconnaître également que les chemins de fer peuvent mettre au service de la guerre leur incomparable rapidité, et les canaux leur bas prix sans égal. A ce point de vue, ces voies de communication peuvent revendiquer le titre de stratégiques.

Quant aux travaux, tels que dessèchements de marais, défrichements de landes, reboisements de montagnes, en enrichissant le pays, ils servent encore indirectement les intérêts de la guerre. Ils donnent à la société de nouvelles forces dont elle peut faire usage dans ses luttes. Les trésors qu'ils accumulent se transforment facilement en armes redoutables.

M. Durand pense donc que l'on peut, sans scrupules, appliquer l'armée à toutes sortes de travaux publics. Quant au mode d'exécution de cette grande mesure, il ne le définit pas suffisamment et se contente d'indiquer comme condition de succès l'application des dispositions suivantes :

1^o Commencer les travaux au moyen des corps de l'artillerie, du génie et des ponts-et-chaussées, ce dernier étant au préalable convenablement organisé ;

2^o Modifier l'éducation des officiers d'infanterie, élever dans les villes de garnison des écoles professionnelles ;

3° Consacrer la cavalerie à l'exploitation de grandes fermes-modèles.

Ces règles sont bonnes, mais ne suffiront pas à lever toutes les difficultés que présente l'application de l'armée aux travaux publics.

Organisée pour les travaux, l'armée, dit encore M. Durand, deviendra le moule d'où sortira la Société de l'avenir. C'est par l'armée seule que l'on pourra opérer les changements sociaux que tous les hommes d'intelligence et de probité désirent; c'est par l'armée que l'on détruira le désordre moral, intellectuel et matériel qui règne dans la société.

Voilà certes un beau rôle, mais n'est-il pas au dessus des forces de l'armée? Le désordre que nous devons combattre sans relâche a gagné toute la société. La misère, le mensonge et l'oppression règnent partout, non seulement dans les relations industrielles, mais encore au foyer domestique et dans le lit conjugal. Je veux bien que l'exemple et les enseignemens de l'armée réforment les vices industriels de notre société, mais ils s'arrêteront impuissans au seuil de nos habitations.

Dans la trinité humaine, la femme et l'enfant, souvent méconnus et tyrannisés, doivent cependant occuper une large place : à mesure que l'humanité se perfectionne, leur influence s'agrandit et leur liberté s'accroît. Sommes-nous arrivés au dernier terme de ce mouvement d'ascension et de délivrance? Évidemment non. De nouveaux progrès sont à faire, par lesquels s'inaugurera la société de l'avenir. Or, je le demande, que pourra pour ces progrès une armée qui ne contient ni la femme, ni l'enfant?

Qu'il me soit permis, en terminant, de rendre un public hommage à l'indépendance de caractère et à la loyauté de M. Durand. A une époque où il est de bon ton de jeter le sarcasme à la figure des socialistes, de frapper de ridicule des hommes que l'on devrait honorer pour leur foi profonde et leur ardent amour de l'humanité, M. Durand a eu pour eux des procédés bienveillans et des paroles courtoises. Sans partager les idées de Fourier il admire son génie et il ose le dire; dans 20 ans on ne se doutera pas de ce qu'il a fallu de courage pour cela.

Général Schneider.

De l'intervention de l'Armée dans les travaux d'utilité générale.

(Mars 1847.)

Dans le sein de la commission nommée par la chambre des députés pour examiner les conditions d'emploi de l'Armée aux grands travaux d'utilité publique, quatre objections capitales ont été soulevées contre le principe même de cette mesure, on a dit :

1° Il n'est pas possible aujourd'hui, dans le silence du Code pénal et de la loi de recrutement, de punir légalement le refus de travail ;

2° L'emploi du soldat comme travailleur est onéreux à l'État ;

3° On ne peut employer sur les chantiers d'autres troupes que celles d'infanterie ;

4° On porte atteinte à la constitution, à la discipline et à la force de l'Armée.

M. le général Schneider, à la Chambre des députés, a combattu ces objections avec toute l'autorité que lui donnent sa haute position dans l'Armée et sa vieille expérience militaire, mais il avait alors contre lui l'insuccès plus apparent que réel de l'essai tenté en Vendée, et son opinion n'a pas prévalu. Aujourd'hui que cinq ans d'une épreuve accomplie dans de très grandes proportions ont confirmé ses vues, que le commandement supérieur des troupes employées aux travaux de Paris lui a permis de vérifier par lui-même tous les points en litige, M. le général Schneider reprend ses arguments, et cette fois avec l'autorité que lui donnent des faits indéniables.

Je n'aurai guère qu'à citer textuellement les paroles de l'honorable général, car elles sont tellement précises, qu'elles dispensent de tout commentaire. *Le travail, dit-il, est évidemment dans les goûts du soldat : ce goût est encore excité chez lui par l'oisiveté des garnisons et l'ennui des exercices inutiles à son instruction.* (Page 9). Si ce goût existe bien réellement chez le soldat, et personne ne doit le savoir mieux que M. Schneider, il est fort inutile de s'occuper du silence du code pénal et de la loi de recrutement. A quoi bon, en effet, des châtimens pour pousser au chantier des gens qui ne demandent pas mieux que d'y aller, pour forcer au travail des hommes que la privation du travail contrarie ?

On pourrait croire que j'exagère, et que je donne aux paroles de l'honorable général une portée qu'elles n'ont pas, mais le passage suivant me justifiera complètement de ce reproche : *Pendant la durée de nos travaux sous Paris*, ajoute encore M. Schneider, *je n'ai rencontré que deux ou trois vellétés de refus de travail. Je me suis bien gardé d'y attacher la moindre importance ou de recourir à une pénalité exagérée; et plus tard nous en sommes venus à priver de travail les soldats qui avaient manqué d'ardeur ou de bonne volonté.* Ainsi, loin de réclamer de nouvelles rigueurs, l'emploi du soldat sur les chantiers fournit au contraire au code pénal un mode de punition sur lequel on n'avait pas compté, *la privation de travail.* Après de pareils résultats on ne pourrait, sans méconnaître étrangement le caractère du soldat, accorder quelque valeur à la première objection sur laquelle cependant on avait tant insisté.

Est-il bien vrai d'ailleurs que l'autorité militaire soit aussi désarmée qu'on le suppose contre un refus de travail? Evidemment non. Le soldat commandé au chantier par ses chefs immédiats, ne saurait refuser le travail sans se mettre dans un cas parfaitement prévu par le Code pénal, celui de désobéissance à ses supérieurs.

En portant à 40 0/0 la réduction de dépenses due à l'emploi du soldat aux fortifications de Paris, M. Schneider commet une erreur grave, il ne tient évidemment pas compte des frais de toute nature que l'intervention de l'Armée a occasionnés à l'Etat. On le verra clairement quand nous entrerons dans le détail de cette expérience.

Ce qu'il dit de la possibilité d'emploi des armes spéciales est juste, mais trop peu développé. — En ce qui concerne le génie militaire, la présence constante sur les chantiers des fortifications de dix compagnies de sapeurs, répond victorieusement à l'objection que l'on a soulevée. Quant à l'artillerie, le général Schneider ne voit aucune difficulté sérieuse à l'employer également, et son avis en pareille matière a une haute valeur.

Reste enfin le danger de porter atteinte à la constitution, à la force et à la discipline de l'Armée. *Certes*, dit l'honorable général, *cette objection serait la plus grave, si elle avait le moindre fondement, s'il pouvait rester le moindre doute dans les esprits. (Page 2) Mais nous avons dès-long-temps une conviction contraire que l'expérience n'a fait que confirmer complètement. J'affirme, ajoute encore M. Schneider, que la force de discipline (Page 2) n'a fait que ga-*

gner chez nos travailleurs animés d'un même esprit, concourant au même but, et souvent entourés d'exemples dont ils voyaient les dangers.

En énonçant aussi nettement son opinion, en augmentant par la précision de son langage l'autorité que donnent déjà à ses paroles sa grande expérience des faits militaires, sa haute position dans l'Armée, et le commandement spécial qu'il vient d'exercer, le général Schneider a fait plus qu'un bon écrit, il a battu en brèche des opinions fausses, qui ont déjà coûté cher au pays, cher à l'armée elle-même, et dont les conséquences pourraient par la suite être plus fâcheuses encore. Il a donc fait une bonne œuvre.

M. Larréguy.

De la constitution de l'armée sous la monarchie de 1830.

Rendre le service de la défense du pays obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 20 ans.

Leur permettre, selon leur fortune, leur goût, leur aptitude, de payer ce tribut en argent, en travaux publics, en services militaires.

Créer ainsi avec l'argent des uns, la valeur des travaux des autres, une caisse de dotation destinée à assurer des secours et des pensions de réserve à *tous* les soldats de l'armée active.

Imposer à ceux qui paient en travaux une organisation militaire qui puisse en faire une réserve utile encore à la défense du pays.

Tel est en quelques lignes le système développé par M. Larréguy, sous ce titre : « *De la constitution de l'armée sous la monarchie de 1830.* »

Ainsi 300,000 Français se présentent annuellement pour satisfaire à l'obligation qui leur est imposée de défendre le pays.

Les uns riches ou aisés, ou redoutant le service personnel, déclarent s'en tenir au service contributif. Leur bourse seule est atteinte, au profit des défenseurs du pays.

Tous les autres sont destinés au service personnel.

Les uns, vaillants et décidés, prennent la carrière militaire. Dix ans de service leur sont imposés.

Timides ou faibles, ou retenus par quelque tendre attachement, les autres inclinent pour le service de la réserve. Ils doivent cinq années à

l'Etat, et pendant ces cinq ans ils lui donnent la moitié de leur temps moyennant une faible rétribution de 60 c. par jour.

Quant aux réformés, ils sont assujettis comme les autres au service contributif, à moins d'exceptions fondées sur une incapacité pécuniaire dûment constatée.

Si l'armée active est trop ou trop peu considérable, on y supplée au moyen de la réserve dans laquelle on puise ou on reverse des hommes, en s'en tenant, pour éviter l'arbitraire, aux numéros du tirage au sort.

Admettons avec l'auteur :

60,000 donations annuelles provenant du service
contributif et cotées à 800, ci. 48 millions.

40 ou 50 millions de journées de travaux de la
réserve, ci (en minimum). 30

Total. 78 millions.

Et, déduction faite des frais et non-valeurs. . . 60 millions.

Cette somme capitalisée chaque année, au moyen d'acquisition de rentes rachetées provenant du service de la caisse d'amortissement, formera au bout de vingt ans un chiffre assez considérable pour subvenir à toutes les pensions de retraite.

On donnera alors à tout soldat ou caporal de vingt ans de service une pension de 400 fr., et de 5 ou 600 fr. à tous les sous-officiers, et l'on assurera ainsi un sort à ceux qui auront défendu l'Etat dans l'armée active.

Ce système a été accueilli avec faveur par nombre de personnes éclairées et notamment par le duc d'Orléans, de si regrettable mémoire. Il mérite donc à tous égards d'être étudié.

Nous allons examiner quelles ressources militaires il assure au pays, et quelles dépenses il lui impose pour les obtenir.

Au point de vue militaire :

En temps de paix, l'armée active, suivant M. Larréguy, fixée à 360,000 hommes contiendrait 35,000 recrues seulement, et tout le reste de ses soldats aurait en moyenne au moins six ans de service.

L'armée active compte actuellement 360,000 hommes, dont 50,000 recrues, et le reste soldats de quatre années et demie de service.

La réserve actuelle se compose de 440,000 hommes laissés dans leurs foyers et privés de toute instruction militaire.

La réserve du projet contiendrait 600,000 hommes embrigadés et instruits.

En temps de guerre, — l'armée actuelle a d'abord 360,000 hommes, plus sa réserve de 140,000 hommes, en tout 500,000 hommes. Chaque année lui apporte une augmentation égale à la différence entre le contingent annuel de la guerre et celui de la paix, soit 50,000 hommes environ.

L'armée du projet est d'abord de 700,000 hommes.

Mais ensuite elle décroît : car sans faire injure au patriotisme des citoyens nous pensons qu'en général, et à moins de cas exceptionnels, ils aimeront tout autant que la patrie soit défendue et illustrée par d'autres que par eux-mêmes. On peut donc croire que chacun s'efforcera de se classer dans le service contributif et s'imposera de grands sacrifices pour y parvenir. Le service de réserve attirera aussi la faveur des jeunes conscrits, au grand détriment du service actif.

Ainsi dans le système de M. Larréguy, l'armée, nombreuse pendant la paix, diminue pendant la guerre, au rebours de ce que veut la raison et de ce qu'accomplit le système actuel au moyen de la conscription.

Pour parer à cet inconvénient il faut ne plus laisser les classements facultatifs. Mais alors on a une loi de recrutement pour la paix et une autre pour la guerre.

Autre écueil :

La réserve, on le comprend aisément, ne pourra guère former que des soldats d'infanterie, elle n'aura ni le matériel ni le temps nécessaire pour former des soldats des armes spéciales. — Tous ces derniers devront donc être pris dans l'armée active. Or, sans être militaire, chacun comprend aisément que la composition d'une armée n'est pas chose indifférente, et qu'il doit exister certaines proportions entre les corps qui la constituent. Trop ou trop peu d'équipages, trop ou trop peu de cavalerie, trop ou trop peu d'artillerie, sont ou de notables affaiblissements ou de coûteuses non valeurs.

Si l'on en croit le génie incarné de la guerre (1) moderne, il faut qu'une armée contienne en armes spéciales les 13/43 de son effectif total.

D'après cela, notre armée de 960,000 hommes devrait donc avoir

(1) D'après Napoléon, l'infanterie d'une armée étant représentée par 1, la cavalerie doit l'être par 1/4 ; l'artillerie, 1/8 ; les équipages, par 1/30 ; le génie, par 1/40. L'infanterie forme donc le 31/43 de l'effectif total.

290,000 hommes d'artillerie, génie, cavalerie, etc.; l'armée active qui doit les fournir ne contiendrait plus que 70,000 hommes d'infanterie, ce qui serait à peine les cadres des corps actuels.

A part l'impossibilité même de réduire autant l'infanterie dans l'armée active, il est encore à craindre que les contingens annuels ne puissent pas alimenter un effectif de 290,000 hommes d'armes spéciales.

L'armée à laquelle donnerait naissance l'application du système de M. Larréguy, puissante par le nombre, le serait donc beaucoup moins par la composition, et sous ce rapport elle n'aurait pas sur l'armée actuelle autant d'avantages qu'il le semble au premier abord.

Voyons maintenant si elle coûterait beaucoup moins au pays, et laissons de côté, de part et d'autre, les frais résultant de l'entretien et de l'oisiveté des 360,000 hommes de l'armée active actuelle, frais que M. Larréguy ne propose nullement de réduire.

Il nous reste donc à tenir compte d'abord dans le système actuel des frais d'assurances que les familles s'imposent. D'après M. le colonel Jure, ces frais ne montent pas à moins de 24 millions ainsi répartis :

6,000 remplaçants directs à 1600 fr., soit.	9,600,000 fr.
18,000 par an à 800 fr., soit.	14,400,000

Total dans l'état actuel.	24,000,000
---------------------------	------------

Dans le système proposé on compte sur 60,000 hommes entrant dans le service contributif et payant à raison de 800 fr. chacun.	48,000,000 fr.
---	----------------

Les journées fournies à l'État par les hommes de la réserve moyennant 60 c. par jour constituent une perte de 4 fr. 40 c. chacune, car elles valent en moyenne 2 fr. pour ces hommes. Sur les 600,000 cette perte est de.	109,000,000
---	-------------

Total.	157,000,000 fr.
----------------	-----------------

soit 133,000,000 de plus que par le système actuel.

Nous avons exposé quels avantages militaires le pays obtenait pour cette somme; il nous reste à voir quels travaux lui sont donnés en supplément.

Nous disons que le soldat de la réserve fournit 130 jours par an à l'État pour son instruction militaire ou pour les travaux; ces 130 jours sont payés à raison de 60 c., ce qui fait par homme 78 fr. ou 46,800,000 pour la totalité.

Or, sur ces 130 jours il y en a au moins 30, et ce n'est pas trop, destinés à l'instruction militaire, il ne reste donc pour le travail que 100 jours nets. — Combien valent-ils ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Les prestataires, nulle part, ne sont réputés bien bons ouvriers, et leurs journées habituellement cotées 4 fr., valent encore mieux en argent qu'en nature. Portons-les pour l'armée à 4 fr. 60 c., nous aurons par homme 460 fr., ou pour tous. 96,000,000

Enfin il faut encore déduire par chaque journée de travail les frais des hommes de corvée, des sous-officiers et les frais d'outils, soit au moins 0 fr. 10 c. par jour, soit en tout 40 fr. par homme, et 6,000,000 fr. pour tous.

Donc l'État n'obtient en travaux, qu'une valeur de 96,000,000 — (46,800,000 + 6,000,000) ou 43,200,000 fr.

Ainsi ce système, outre les avantages militaires que nous avons spécifiés plus haut, procure pour 43,200,000 fr. de travaux et cause à la nation pour 133 millions de dépense de plus que le système actuel.

Nous pouvons encore faire quelques observations d'un ordre plus général.

Les soldats de la réserve doivent, selon le projet, être employés dans leur département. Mais si un département est déjà richement doté de canaux, de chemins de fer et de routes, emploieriez-vous la réserve à y construire des ouvrages de luxe, tandis qu'à côté d'autres départements manqueront du nécessaire ? Ce serait violer les premières règles de la justice ; et cependant si vous ne le faites pas vous vous exposerez à des frais de voyages et de déplacements de troupes, dont votre projet ne tient pas compte.

M. Oudinot reproche à ce système (1) de conduire à une façon de corvée déguisée sous des noms nouveaux, et en cela d'être rétrograde. Mais il oublie que la corvée a été déjà *légalement* rétablie sous le nom de *prestations en nature*, et qu'elle n'a en soi rien que de très libéral, étant imposée à tous indistinctement. Il lui reproche aussi d'établir sur des éventualités le chiffre du contingent et de répandre dans l'Armée des idées de lucre et de spéculation. Nous avons dit ce que nous pensions de ces deux griefs.

(1) M. Oudinot s'exprime ainsi (page 81) : La corvée, dont les rigueurs et les abus s'alliaient à de certains avantages, a été abolie en 1789, au nom de la liberté. Bien téméraire et bien aveugle serait celui qui tenterait aujourd'hui de la rétablir, au seul préjudice des défenseurs du pays.

Enfin de généraliser le remplacement ; oui, mais en cela M. Larréguy n'a fait que devancer un peu son époque, car, par la force des choses, le remplacement tend à devenir la règle et non plus seulement l'exception. D'ailleurs il l'épure, le moralise, l'élève à la hauteur d'une institution publique au lieu d'en faire comme aujourd'hui la proie d'exploitations privées dont les dégoûtantes orgies et les scandaleux tripotages font rougir le pays et ternissent quelquefois l'honneur de l'administration.

A mes yeux, la destruction du remplacement militaire tel qu'il se fait maintenant, et la consécration de ce principe que tous les Français doivent contribuer à la défense de l'État assurent une haute valeur à la conception de M. Larréguy.

M. de Girardin.

Études politiques.

La parole de M. de Girardin est tellement expressive et concise qu'il est difficile de la réduire et de presser encore le sens déjà si condensé qu'elle contient.

Je n'aurai donc guère ici, pour donner une idée du remarquable écrit dont je veux rendre compte, qu'à en citer textuellement les passages les plus saillants.

Voici en quels termes M. de Girardin aborde le problème qu'il s'agit de résoudre :

« Améliorer l'institution des Armées permanentes qui n'est plus en » harmonie avec l'état politique de l'Europe, la tendance industrielle » du siècle, le progrès général de la science économique et le dévelop- » pement universel de la puissance financière qui régit les gouvernements » modernes.

» Organiser le travail sans désorganiser l'Armée. »

Et plus loin :

« Élever au travail des statues dans nos villes.

» Le mettre en honneur dans nos lois.

» L'ériger en obligation dans nos pénalités.

» Le consacrer en principe dans nos Armées. »

Il est impossible de mieux poser la question. Voyons comment elle est résolue.

Au sujet des expériences qui ont été faites et de leur insuccès, M. de Girardin s'exprime ainsi :

« Si le problème économique de l'application de l'Armée aux travaux publics n'a pas été résolu, c'est que l'Armée n'a jamais eu intérêt à ce qu'il le fût. »

Voilà en deux lignes la cause essentielle des mécomptes qui ont eu lieu en Vendée et à Paris. Toutes les autres n'en sont que les conséquences.

A la question de légalité d'emploi des troupes M. de Girardin, complétant la pensée de M. Duvivier, répond qu'avec *l'enrôlement forcé* le travail doit être *volontaire*, et qu'avec *l'enrôlement volontaire* le travail peut être *forcé*. Nous avons déjà attaqué la justesse de cette opinion et nous le ferons encore. Pour être conséquent avec lui-même notre auteur pense qu'il y a lieu, avant de songer à appliquer l'Armée aux travaux publics, de modifier la loi actuelle du recrutement, et de rétablir le principe de celle du 40 mars 1818, en un mot, de faire de l'enrôlement volontaire le principal, et du recrutement par le sort l'accessoire.

Les engagements d'après lui pourraient être consentis à l'âge de 16 ans et pour 10 années. Les enrôlés volontaires constitueraient essentiellement l'Armée de réserve, destinée au travail ; les autres soldats formeraient l'Armée active dont l'effectif serait réduit.

Après avoir déterminé d'après les besoins des travaux effectués par l'Armée de quel nombre d'ouvriers de chaque profession doit se composer un régiment, on fixerait les proportions dans lesquelles chaque métier peut contribuer au contingent annuel de l'enrôlement.

Pour déterminer les engagements volontaires, on assurerait aux enrôlés qui auraient servi dans l'armée active les places auxquelles leur éducation les rendrait propres dans la garde municipale, la gendarmerie, les postes, les douanes, etc.

Le casernement devrait être modifié suivant les vues de M. le lieutenant-général de Girardin.

L'habillement des soldats serait modifié également lorsque l'expérience aurait prononcé sur le fait de savoir si mieux vaut une seule tenue à deux fins que deux tenues, l'une pour le travail et l'autre pour l'exercice.

Enfin l'instruction des officiers devrait être rapprochée autant que possible de celle des ingénieurs, et les modifications destinées à pro-

duire ce résultat devraient être apportées au programme d'études de Saint-Cyr, La Flèche, Saumur, etc.

Des produits du travail il serait fait trois parts : l'une destinée à rembourser à l'État ses avances en vivres, vêtements, logements ; la seconde destinée à fournir la paie des troupes, et la troisième réservée pour la caisse d'épargne, et capitalisée jusqu'au jour de la libération du soldat.

Voilà, en aussi peu de mots que j'ai pu le résumer, le système de M. de Girardin. L'auteur le caractérise ainsi : faire des *ouvriers soldats* et non des *soldats ouvriers*. Il le croit bon au point de vue économique, car le partage des produits suppose que tous les frais de l'État seront couverts, et qu'il restera encore de quoi pourvoir aux besoins présents et futurs du soldat. Et pour ne laisser aucun doute à cet égard, il ajoute : « Non, il est impossible que sur une journée de travail, l'avantage de la discipline n'équivalé pas au temps réclamé par quelques exercices militaires.

Je vais indiquer succinctement les points par lesquels le système de M. de Girardin me paraît prêter à la critique.

Le projet ne dit pas si l'Armée active sera employée sur les chantiers ; mais comme elle paraît devoir être principalement entretenue au moyen de la conscription, M. de Girardin ne peut, pour rester conséquent avec les principes qu'il a émis, songer à l'assujétir au travail. La question du *soldat ouvrier* n'est donc pas résolue, elle reste ce qu'elle est aujourd'hui, à cette exception près, que l'Armée active, remplacée en partie par la réserve, peut être considérablement réduite.

Les enrôlements dans l'Armée active seront encore plus rares qu'ils ne le sont aujourd'hui, parce que la durée du service sera plus grande, et qu'après tout, le projet n'assure pas aux soldats libérés d'autres avantages que ceux qui leur sont déjà accordés, sinon en droit du moins en fait.

L'Armée de réserve doit contenir les *ouvriers soldats*, elle doit avant tout être destinée au travail. Pour qu'on puisse l'y appliquer sans injustice, il faut qu'elle se compose uniquement d'enrôlés volontaires. Or aujourd'hui, et personne ne peut le nier, il existe dans le pays une vive répulsion pour l'état militaire. Le projet n'indique aucun moyen de transformer cette répulsion en attrait. Loin de là, en augmentant la durée de l'engagement, il ajoute un nouveau motif d'éloignement à tous ceux qui agissent déjà sur les populations.

Il est donc très probable que de long-temps l'effectif de la réserve ne sera pas uniquement fourni par l'enrôlement volontaire.

Et de là encore nécessité de commettre une illégalité pour amener au chantier des soldats enrôlés par la conscription.

Ceci, à mon sens, n'est qu'une objection secondaire, parce que selon moi le principe posé par MM. de Girardin et Duvivier n'est pas exact ; il repose essentiellement sur ce fait erroné, que le travail répugne au soldat, le blesse dans son amour-propre et dans ses intérêts. Or, je le répète, rien de tout cela n'a lieu.

Mais ce que je regarde comme un défaut plus grave, c'est d'abord l'âge de 16 ans assigné pour la limite à laquelle commencent les engagements volontaires. Dans nos climats et surtout dans nos départements pauvres, on n'a guère à 16 ans que des enfants également impropres aux fatigues de la guerre et à celle des travaux. Dans les pays chauds et riches comme l'Italie l'homme se développe plus tôt, et les Romains pouvaient sans inconvénient prendre leurs soldats à 16 ans. Mais pour quiconque a vu les jeunes gens appelés au tirage dans certains départements, il est bien prouvé que cet enrôlement précoce n'amènerait sous les drapeaux que des enfants ayant encore besoin des soins et de la surveillance de leurs familles.

Dix années de service sont une durée trop longue ; bien peu de jeunes gens oseront signer un aussi long bail. A un âge où l'avenir se présente encore mal défini, entouré de vagues et inquiètes espérances, nul n'osera aliéner tant de belles années et renoncer aux plaisirs et aux avantages qu'il s'en promet. Sous un autre point de vue encore, cette longue durée de service est une faute ; si l'Armée de réserve doit être la grande école professionnelle du pays, il est de l'intérêt public d'augmenter le nombre de ceux qui viendront y prendre des leçons d'ordre, de propreté, de discipline, en même temps que se dépouiller des idiômes et des préjugés de leurs provinces. Cette heureuse influence de l'Armée sera d'autant plus grande et plus rapide que l'on augmentera plus le nombre des soldats qui y passent ou, ce qui revient au même, que l'on diminuera le temps du congé. Avec cinq années d'engagement au lieu de dix, on aura deux fois plus d'enrôlements annuels pour le même effectif et l'on rendra deux fois plus de services au pays.

M. de Girardin a saisi le lien très-naturel qui doit unir l'Armée active aux corps chargés de la police intérieure du royaume, et faire de

cette armée la véritable pépinière de tous les agents enrégimentés. Comment, entraîné par l'analogie, n'a-t-il pas compris que son Armée de réserve, essentiellement composée de travailleurs, devait de la même manière alimenter les corps de travailleurs civils organisés; qu'elle devait fournir les cantonniers des chemins vicinaux, des routes royales et départementales, des chemins de fer, les éclusiers des canaux. S'il l'eût fait, son idée, au lieu de rester incomplète, aurait pris un développement grandiose.

M. de Girardin aurait vu alors par quels liens cette Armée, de réserve d'après lui, industrielle selon moi, pouvait se rattacher à tous nos travaux, et introduire à la place de l'incohérence et de la division actuelle une merveilleuse unité. Comment, du même coup, elle amenait partout l'ordre, le travail, la discipline à la place du désordre, de la paresse et de l'anarchie.

Il aurait compris alors que cette organisation assurant à l'ouvrier enrôlé un avenir de travail certain, le nombre serait grand de ceux qui voudraient y avoir place et être pour jamais mis à l'abri du besoin.

Et cependant, quand il avait dit :

« Jusqu'ici on a voulu faire descendre l'institution militaire au rang
» de l'industrie, tandis qu'il s'agissait d'élever l'industrie à la hauteur
» de l'institution militaire, et de profiter des avantages d'une hiérarchie
» et d'une discipline fortement organisées.... »

il avait en quelques lignes résolu le problème.

Je pourrais encore faire d'autres critiques, mais bien que se rattachant de très-près au sujet qui nous occupe, elles n'auraient pas une importance suffisante pour motiver leur présence ici.

Je préfère recommander vivement la lecture du livre de M. de Girardin à ceux qui aiment les écrits riches en idées fécondes et exprimées dans un style à la fois net et singulièrement expressif. Je termine par une dernière citation :

« Lorsque l'on pense que si leurs portes restaient ouvertes, nos hôpitaux et nos prisons seraient comblés et nos casernes vides, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la société ne repose pas encore sur ses véritables bases, et qu'en même temps que la Providence nous protège, le hasard et l'ignorance nous gouvernent. »

Michel Chevalier.

Leçons au Collège de France en 1842 et 1843.

L'application de l'Armée aux travaux d'utilité publique peut, comme nous le démontrerons, avoir une grande influence sur la fortune des nations, et à ce point de vue doit vivement intéresser les économistes. Cependant, bien que les premiers essais de cette application soient déjà fort anciens, les maîtres de la science économique n'en ont pas fait mention.

Au premier abord, cette omission paraît singulière; on se l'explique cependant en songeant que les plus célèbres d'entre eux étaient Anglais, et que pour l'Angleterre cette question n'a pas la même importance que pour la France.

De plus, tous étaient partisans du *laissez faire* et du *laissez passer*, tous voulaient amoindrir l'influence du gouvernement, proscrire son intervention dans l'industrie; or, l'application de l'Armée aux travaux publics n'est autre chose que cette intervention développée sur une immense échelle; elle ne pouvait donc être en faveur près d'eux.

L'illustre J.-B. Say, dans son traité d'économie politique, examine les trois points suivants : *Dépense que fait un État pour sa défense ; Du système agressif et du système défensif ; De la défense de l'État par les milices*. De ces questions à celle qui nous occupe il n'y avait qu'un pas. Il n'a pas songé à le franchir, ou ne l'a pas voulu.

Ses opinions sur l'influence de l'Armée et de la profession militaire, pour être vivement exprimées, n'en sont pas moins justes au fond; et cependant elles lui ont valu d'amères critiques de la part des écrivains militaires.

Sans rompre entièrement avec les doctrines de son illustre devancier, M. Michel Chevalier, éclairé en beaucoup de points par la critique saint-simonienne, a voulu élargir les idées trop étroites de J.-B. Say. L'application de l'Armée aux travaux publics lui en a offert l'occasion, et cette question, mise à l'ordre du jour par les penseurs depuis 1830, est devenue le sujet des leçons d'économie politique du Collège de France.

M. Michel Chevalier a traité ce sujet avec les développements qu'il mérite, il a passé en revue les opinions de ceux qui l'avaient étudié avant lui; il a exposé avec beaucoup d'érudition les travaux faits par

les légions romaines, a examiné les moyens employés de nos jours à l'étranger pour utiliser l'Armée, et enfin a fait l'histoire des essais du même genre tentés en France depuis 1830.

Dans cette grande revue, il s'est montré historien instruit, écrivain habile, et, malgré l'aridité inhérente à de pareilles matières, il a su se faire lire avec intérêt et curiosité.

Mais, je dois le dire, il s'est trop arrêté à l'écorce des faits, ne les a pas scrutés assez attentivement, et ce défaut d'une saine critique l'a rendu indécis dans ses conclusions.

Ainsi, pour en citer un exemple frappant, l'insuccès de l'expérience tentée sur les routes stratégiques de la Vendée tient uniquement, selon lui, aux erreurs d'un règlement qui a trop rétribué les soldats, donné de trop fortes indemnités aux officiers, et confié la direction des travaux à des fonctionnaires qui ne portent pas l'épaulette. Toutes ces causes certainement ont eu de l'influence, mais la raison essentielle de l'échec que l'on a essuyé, c'est que les soldats ont mal travaillé; et ils ont mal travaillé parce qu'ils n'ont pas été encouragés par leurs chefs, qui au fond étaient hostiles au travail. Avec sa lucidité habituelle, M. de Girardin l'a dit, si le problème n'a pas été résolu, c'est que l'Armée n'avait aucun intérêt à ce qu'il le fût. Et quand il dit l'Armée, il faut entendre les officiers, non les soldats, toujours dociles, toujours prêts à suivre l'impulsion de leurs chefs.

Le même défaut d'observation se rencontre dans l'exposé des travaux des soldats aux fortifications de Paris. M. Michel Chevalier cite, avec beaucoup d'exactitude, les résultats matériels de cette grande expérience, et il passe légèrement sur cette observation que les officiers ont été tièdes pour les travaux, et ont communiqué leur tièdeur aux soldats; et cependant c'est là le nœud de la question; c'est là, à vrai dire, la seule difficulté, et tant qu'elle ne sera pas résolue, si habilement faits que soient les règlements, toutes les expériences échoueront, ou au moins ne donneront que des résultats insignifiants.

En un mot, M. Michel Chevalier raconte bien, cite beaucoup, discute peu et ne conclut pas toujours heureusement.

Cependant je dois dire qu'en principe il est favorable à l'application de l'Armée aux travaux publics, sans toutefois exposer aucun système pour cette application, ou se rattacher à aucun de ceux qui ont été produits.

Conduit par son sujet, M. Michel Chevalier se demande s'il n'y a pas

espoir de supprimer les armées permanentes, autrement dit, si l'on peut, même dans l'avenir, compter sur la paix constante entre les hommes. A mon grand étonnement, il résout la question par la négative et conclut à la perpétuité de la guerre. L'homme, dit-il, a des passions ; il ne saurait s'en passer ; bien ou mal réglées, elles sont les éléments de sa grandeur ou les causes de sa chute, et il sera toujours tenté de mettre la force à leur service, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, et de là, la guerre. La guerre est dans les nécessités de notre être, elle a toujours régné ; ceux-là même l'ont faite et subie qui la maudissaient le plus. Tout porte à croire qu'elle subsistera toujours.

Bien qu'il me faille pour cela sortir de mon sujet, je ne puis laisser passer sans protestation les désolantes doctrines de M. Michel Chevalier. Non, je ne puis admettre la permanence fatale et inévitable de la guerre. L'existence de ce fait dans le passé, les craintes que nous pouvons concevoir pour un prochain avenir ne légitiment pas une pareille croyance.

Ces craintes sont sérieuses, je le sais. Les apparences sont redoutables, qui oserait le nier ? L'horizon politique reste sombre ; à peine a-t-on conjuré une tempête qu'aux autres points du ciel des nuages s'élèvent menaçants ; de quelque côté que l'on se tourne, on entend les sourds grondements du tonnerre, précurseur des orages. Partout existe la lutte des intérêts, des idées, des classes et des races.

A l'orient de l'Europe, l'Allemagne et la Russie, unies dans une commune répulsion contre les principes de la révolution française, leur font une guerre sourde par la diplomatie. Enchaînées l'une à l'autre par cette haine commune et par le fatal partage de la Pologne, l'Allemagne et la Russie sont cependant profondément divisées. Le Germain commence à craindre que toute la famille des Slaves ne se réunisse sous la domination de l'autocrate russe, déjà trop puissant.

Et dans l'Allemagne elle-même, la Prusse éclairée, presque libérale, a honte de l'immobile Autriche, dont la séparent d'ailleurs des dissentiments politiques et religieux.

L'Italie, depuis les beaux siècles de Rome, toujours dominée, toujours opprimée, cherche en vain à rejeter les barbares au-delà des Alpes. Féconde en petits despotes, elle sait aussi produire de grands citoyens, et sur ce sol, qui semble voué fatalement à l'esclavage, germent et croissent sans cesse des idées de liberté.

L'Égypte et la Turquie, faibles, mal organisées, possèdent l'une, la

magnifique position de Constantinople, l'autre, le passage sans pareil de Suez, et ces trésors, mal défendus, objets de convoitise pour tous, peuvent devenir la cause de sanglantes querelles.

Et par dessus tout, l'Angleterre, cet éternel agent de troubles et de discordes, semant sans relâche les haines et les méfiances sur le continent, et cherchant à fonder sur la ruine des autres peuples la prospérité de son commerce.

Ce n'est pas tout encore, dans le sein de chaque nation éclatent des haines non moins redoutables. Ici l'Irlande, sans cesse frémissante sous le joug de fer qui l'étreint; là Pologne, mal égorgée, dont les derniers gémissements troublent encore ses bourreaux, et l'Italie qui renoue la chaîne sans cesse interrompue de ses complots et de ses espérances.

Puis, plus terrible encore, la guerre sociale qui se prépare, poussant le pauvre dévoré de besoins, harcelé de misères, à la conquête des droits que ses aînés de la bourgeoisie tardent trop à lui donner.

Ainsi, au dehors, au dedans, partout la lutte existe, partout la guerre se prépare. Guerre de nations contre nations, de races contre races, de classes contre classes, guerre politique, guerre civile, guerre sociale.

Et cependant, j'ose l'affirmer, un jour se lèvera enfin, jour heureux, où la grande famille des hommes exploitera pacifiquement son domaine sans l'ensanglanter par des combats; un jour se lèvera où la paix bénie des peuples descendra parmi eux pour ne plus les quitter, où l'homme ne fera d'efforts que pour arracher à la nature ses secrets et ses trésors, pour devenir par la science et l'industrie souverain seigneur du globe qu'il habite. Ce jour se lèvera, j'en atteste le désir de tous les peuples, le pressentiment de tous les sages, l'inspiration de tous les poètes.

J'en ai pour garants les besoins du commerce, l'esprit nouveau des nations, les découvertes même de la science.

Les chemins de fer mettent au service de la guerre leur incomparable rapidité, mais ils favorisent exclusivement le peuple qui se défend sur son territoire; ils refusent leur concours à celui qui attaque, et l'agresseur est forcé de marcher, à raison de dix lieues par jour, à la rencontre d'un ennemi qui s'avance sur lui avec une vitesse dix fois plus grande.

La France, avec ses chemins de fer, devient une immense place de guerre, dont Paris est la citadelle, Lille, Metz, Strasbourg, Lyon, les forts détachés, et dont on ne peut faire le siège qu'avec des armées immenses. De même, quoiqu'à un moindre degré, les autres nations.

Ces fusils avec lesquels on peut frapper un homme à 600 mètres réduisent singulièrement la puissance de l'artillerie. Une batterie peut être combattue par des tirailleurs, et les armées régulières perdent une partie de leurs avantages sur les milices.

Sur mer, les boulets creux du colonel Paixhans, les fusées fulminantes du colonel Warner ou de l'ingénieur M. Jobard égalisent les forces et livrent la victoire aux hasards d'un coup heureux.

Ainsi, les chemins de fer modifient la stratégie et donnent l'avantage aux peuples qui se défendent. Les nouveaux fusils modifient la tactique et privent les armées régulières de leur principale puissance. Les boulets creux et les projectiles fulminants égalisent les combats sur mer et font disparaître l'avantage des flottes de guerre.

Perfectionner de cette manière l'art de la guerre, n'est-ce pas travailler efficacement à la paix. A l'œuvre donc, et continuez, vous qui êtes dans cette voie; rendez vos armes si terribles, qu'on n'ose plus les toucher, la guerre si cruelle, que personne n'ose plus la faire, et vous aurez, sans le vouloir, bien mérité de l'humanité.

Ne vous arrêtez pas non plus, ardents missionnaires qui prêchez la parole de paix; envoyez au loin vos *feuilles d'olivier* (1); montrez aux peuples ce que coûtent les guerres, les misères qu'elles produisent; faites-leur toucher au doigt l'inanité de ces lauriers teints de sang.

Continuez, car un beau succès a déjà couronné vos efforts. Il y a un an, à peine, quand l'Angleterre et l'Amérique, la mère et la fille, allaient se battre au sujet du territoire de l'Orégon, des deux rives de l'Atlantique partirent en même temps des paroles de paix. Des hommes se levèrent, se placèrent entre les peuples irrités et parvinrent à les calmer. Elihu Burrit, le savant forgeron américain, conduisait cette pacifique croisade.

Et vous, gens de commerce et d'industrie, tissez, tissez sans cesse entre les nations vos liens pacifiques, multipliez les échanges, favorisez les relations amicales, rendez les intérêts solidaires, et vous aurez aussi contribué à éloigner le fléau de la guerre.

Il disparaîtra, n'en doutons pas, malgré les passions violentes de certains hommes, l'inintelligence de beaucoup d'autres, malgré les sinis-

(1) Sous le nom de *Feuilles d'olivier*, Elihu Burrit a publié en Amérique une série de brochures où respirent le plus ardent amour de la paix et le plus pur sentiment de la fraternité humaine.

tres prédictions d'écrivains qui ne comprennent ni leur temps ni leur mission.

Les rivalités seront-elles pour cela éteintes entre les individus et entre les nations ? A Dieu ne plaise, car du jour où ce calme plat naîtrait, l'humanité aurait perdu, avec la passion des intrigues et des discords, un de ses principaux stimulants. Endormis dans une paisible quiétude, les peuples et les individus perdraient cette énergie d'action, cette fiévreuse impatience du bien, que les rivalités allument parmi eux.

La passion persistera, mais ses effets changeront, et les rivalités ne se traduiront plus en violences brutales exercées sur les individus, sur les classes ou sur les nations.

Si loin que nous portions nos regards dans l'antiquité, nous trouvons toujours les mêmes passions, quel que soit l'état social dans lequel vivent les hommes ; mais le résultat de ces passions varie suivant les lieux, les temps et le degré de civilisation. C'est ce qui fait que le progrès est possible, quoique l'homme ne change pas. Cette considération bien comprise aurait épargné à M. Chevalier les tristes conséquences qu'il tire de la permanence de nos passions et de nos rivalités. Arrêtons-nous donc un instant pour la justifier.

S'il est un besoin naturel à l'homme, à coup sûr c'est celui de s'éviter les besognes rudes et répugnantes ; cette aversion est très légitime, elle a été de tous les temps et durera autant que l'homme. Aujourd'hui elle nous pousse aux perfectionnements mécaniques, aux développements industriels. Nous voulons que les agents naturels accomplissent pour nous les labeurs auxquels notre instinct répugne. Il y a dix-huit siècles, avant l'invention des sciences mécaniques, ce même besoin, tout aussi légitime alors qu'il l'est aujourd'hui, avait poussé les hommes au fait brutal de l'esclavage. On faisait exécuter par des esclaves ces travaux dont on ne voulait pas se charger, et les plus hautes intelligences de ces époques malheureuses proclamaient la nécessité de l'esclavage, comme aujourd'hui M. Chevalier proclame la permanence de la guerre. Et cependant l'esclavage aujourd'hui n'est plus qu'une exception.

Autre exemple encore de ces effets différents de la même passion. Dans les temps antiques, la faim a poussé les individus et les nations à bien des luttes brutales. Souvent même l'homme affamé n'a pas craint de dévorer son semblable. De nos jours encore, à l'heure où j'écris ces lignes, toute la France est dans l'anxiété et se demande avec effroi si la patience du peuple suffira aux misères dont il est accablé et si la

faim ne deviendra pas cause d'une lutte effroyable. Et cependant ce même besoin qui en des temps de disette pousse les hommes les uns contre les autres, en des temps d'abondance les réunit au lieu de les diviser. Autour d'une table bien servie disparaissent les haines, les soucis, les inquiétudes, et naît une cordialité au moins de quelques instants.

Les rivalités subsisteront, nous devons le croire et même l'espérer; elles seront ardentes entre les individus, mais sans les pousser à des duels auxquels déjà nos mœurs répugnent; ardentes aussi entre les nations, mais sans provoquer ces guerres contre lesquelles le cœur et l'intelligence protestent. La force trouvera suffisamment à s'exercer contre la nature, et ces luttes, qui ne sont pas toujours sans danger, permettront encore une glorieuse carrière aux tempéraments excessifs et aux caractères ardents.

« Les premières phalanges qui se heurtèrent, ajoute encore M. Michel Chevalier, furent de purs esprits, et la première bataille rangée fut celle où les anges fidèles triomphèrent des anges révoltés par orgueil; de sorte qu'on pourrait dire que la partie céleste de notre nature est aussi bien que la partie animale portée à la guerre. »

Rapprochement ingénieux mais peu concluant: nous avons plus d'une fois prêté à Dieu nos haines, nos colères, nos aveugles partialités. Loin de nous grandir à son image, nous l'avons rapetissé à la nôtre. Enlaidi par notre imagination, il est devenu méchant, jaloux, colère, que sais-je encore! pour tout dire en un mot, il est devenu le Dieu des Armées et des combats.

De même nous avons fait pour les milices célestes, et le poète né au milieu d'une époque de luttes et de discordes n'a rien trouvé de mieux, pour occuper les esprits transmondains, que de les ranger en bataille les uns contre les autres, et de les armer de la lance et de l'épée.

Sottises et folies desquelles on ne peut rien conclure. Un Huron eût occupé ces esprits à chasser sur les nuages les esprits des élans, des ours et des bisons; de notre temps, on les occuperait à tracer entre les mondes des lignes de chemins de fer et à jouer sur les actions. Nos arrière-neveux, plus sages que nous, sauront leur trouver des occupations plus convenables.

Henri IV, qui fit la guerre toute sa vie, rêva la paix perpétuelle en Europe. De nos jours, toutes les guerres sont précédées par des manifestes où les souverains cherchent à justifier aux yeux des peuples la

cruelle nécessité dans laquelle ils se trouvent. Le plus grand, et il faut l'espérer, le dernier des conquérants, à la tête d'une armée victorieuse, écrivit à l'archiduc Charles pour lui dépeindre les misères de la guerre et le prier d'éviter une nouvelle effusion de sang. Il renouvela cette démarche près du roi de Prusse l'avant-veille de la bataille d'Iéna. Jamais il ne parcourut un champ de bataille sans prononcer des paroles sévères contre les souverains à l'orgueil desquels avaient été sacrifiées les victimes humaines qui jonchaient le sol.

Que conclure de ces faits? dirons-nous, avec M. Michel Chevalier, que le besoin de la guerre, plus fort que le sentiment de la paix, a triomphé de toutes les velléités pacifiques, et qu'il en sera de même dans l'avenir?

Evidemment non. Nous dirons que ce sont là des faits tout nouveaux dans les annales de la guerre, et dont les amis de la paix peuvent à bon droit se réjouir. Il faut que le principe de la sainteté de la paix soit devenu bien puissant pour que, même les armes à la main, on s'incline devant lui.

Laissons maintenant marcher le temps, il développera ces précieux germes, et le Dieu des armées deviendra le Dieu de la paix et de l'harmonie. Au train dont vont les idées, un siècle peut-être suffira à ce changement.

Combien peut-on employer de soldats aux travaux publics?

J'ai passé en revue toutes les objections faites à l'utilisation industrielle de l'armée, sauf une seule, qui au premier abord paraît la plus sérieuse de toutes.

M. le colonel d'Artois, après lui le général Oudinot et d'autres encore nous disent : A quoi bon discuter sur cette question de savoir si le travail des soldats est ou non onéreux à l'État, quand il n'y a pas en France de soldats disponibles pour les chantiers. En effet, on ne saurait songer à employer de cette façon les armes spéciales, génie, cavalerie, artillerie; quant à l'infanterie, il suffit de jeter les yeux sur les nombreuses garnisons qu'elle occupe et, dans chaque garnison, sur les nombreuses gardes que monte le soldat, pour être convaincu que le devoir militaire ne laisse place chez elle à aucun autre devoir.

Cependant je ne suis pas convaincu de ces impossibilités, pas plus pour l'infanterie que pour les autres armes, et voici pourquoi.

La cavalerie peut être employée à des travaux de culture; M. le gé-

néral Bugeaud nous en a indiqué les moyens, et a prouvé que cet emploi était utile au pays, dont il augmente les richesses agricoles, au budget dont il diminue les dépenses, à l'armée qu'il dote d'une cavalerie toujours prête pour la guerre.

Aujourd'hui l'artillerie dirige des manufactures et forge les armes blanches, les canons et les fusils de l'armée. Outillée comme elle est, disposant d'excellens ouvriers, elle pourrait facilement exécuter des travaux en charpente et en fer, par exemple, des ponts fixes ou suspendus. Si je ne me trompe, elle l'a fait plusieurs fois en Algérie. — Ces travaux, qui n'emploieraient qu'un petit nombre d'hommes, ne nuiraient en rien aux exercices des polygones, et pourraient quelquefois, ainsi que l'ont prouvé les préliminaires de la bataille d'Esling, être utiles pour l'armée elle-même. — D'ailleurs combien d'escadrons sont aujourd'hui détachés dans des villes sans profit pour leur instruction, qui pourraient être ainsi placés sur des chantiers au grand profit de l'État.

Les travaux exécutés en Algérie et ceux des fortifications de Paris prouvent qu'il y a possibilité d'utiliser les travailleurs du génie, même au nombre de plusieurs mille.

J'arrive enfin à l'infanterie.

Je suis loin de contester les fatigues de cette arme, et moins disposé encore à vouloir qu'on ajoute à ses charges sans rien en ôter. Mais je me demande si tout ce qu'on exige d'elle est en réalité fort utile.

Est-il vraiment bien nécessaire que des bicoques comme Marsal, par exemple, aient une garnison; que cette garnison veille aux portes, comme si l'ennemi était en présence, et que tous les soirs elle abaisse sérieusement ses ponts-levis, au grand ennui des citoyens attardés? Qui osera l'affirmer?

Y aurait-il danger si Metz n'avait que la moitié de sa garnison, si ses remparts, ses enceintes multiples, n'étaient pas hérissés de soldats? Évidemment là aussi on joue à la guerre, on fait une dépense d'hommes complètement inutile. Les habitans de Metz et les gens que leurs affaires attirent dans cette ville seraient encore plus sévères que moi dans cette appréciation.

Et mainte autre ville que je pourrais citer, qui a le bonheur de n'être pas fortifiée et qui cependant possède un régiment, serait-elle compromise si elle ne l'avait pas? Non à coup sûr, car en temps de guerre il faudrait bien de toute nécessité qu'elle s'en privat.

Et vraiment je parle de la guerre, mais il ne nous est pas possible de la faire, si la moitié seulement de ce que l'on dit de la nécessité du service actuel du soldat est réellement exact. Il nous faut tout d'abord lever encore une autre armée pour tenir la campagne, pendant que l'armée actuelle veillera à la sûreté de nos villes alors menacées.

Si en Afrique on agissait d'après les mêmes principes, non seulement le soldat ne travaillerait pas, mais il ferait rarement des expéditions.

On ajoute encore que les villes ont fait des dépenses pour leurs casernes, et qu'on ne saurait, sans soulever de vives réclamations, les priver de leurs régimens. Ces doléances intéressées m'émeuvent peu. Le gouvernement n'a, que je sache, pris aucun engagement au sujet de ces constructions ou agrandissements de casernes; il donne ses troupes quand il le peut, les retire quand il croit devoir le faire, et il est complètement dans son droit : son intérêt doit primer celui des localités. D'ailleurs, dans tous les cas, les soldats employés aux travaux peuvent rentrer pour l'hiver dans leurs garnisons.

Je ne m'arrêtera pas à réfuter l'objection que je combats, si les chefs de l'armée avaient le désir réel d'utiliser aux travaux publics le temps des soldats. Sans que je le leur indique, ils sauraient bien trouver des hommes disponibles, réduire ou supprimer les garnisons, et, dans celles qu'ils conserveraient, restreindre au simple nécessaire les corvées du soldat. Si je discute c'est moins pour eux que pour le public devant lequel la question est posée.

Un mot encore :

Dans notre pays, pas de fonctionnaire un peu éminent qui ne veuille avoir une garde à sa porte, et s'il meurt, l'orgueil de ses décorations le suit au-delà du tombeau; on lui donne une compagnie, un bataillon, un ou plusieurs régimens, pour augmenter de leur présence la solennité de ses funérailles.

En France il n'y a pas de fêtes et de réunions sans gendarmes et sans soldats. Ou bien nous sommes de fort mauvaises gens, terriblement hostiles à l'ordre des choses établi, ou bien l'on nous injurie gratuitement aux dépens du pauvre soldat qui n'en peut.

Je ne crains pas de le dire, c'est là un abus qui touche de près au ridicule.

CHAPITRE II.

EXPOSÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Avant d'examiner les principaux essais tentés en France pour utiliser les loisirs de l'armée, jetons un rapide coup-d'œil sur le passé, et voyons comment se sont formées et successivement développées les armées permanentes, d'où est venue et comment a grandi l'idée de les appliquer aux travaux publics.

Les armées permanentes ont pour origine en France la garde suisse établie par le roi Charles VII, en 1444.

En 1534, François I^{er} forme des légions, Charles IX des régiments en 1558.

En 1597, Henri IV emploie (1) pour la première fois des soldats d'infanterie aux travaux de la tranchée. — Il ne s'arrête pas là, il attache pendant cinq années, de 1605 à 1610, sous la direction de l'ingénieur Errard de Bar-le-Duc, un corps de 6,000 hommes aux travaux du canal de Briare, chose d'autant plus remarquable, qu'au commencement de son règne l'armée permanente ne dépassait pas 8,100 hommes. — En 1670, Louis XIV fait établir un camp de 30,000 hommes pour relever les fortifications de Dunkerque. Il emploie ensuite les troupes aux travaux militaires des places de Douai, Metz, Thionville, Bitch, Belle-Ile, Dunkerque, Toulon, Brest et Landau. Vers la même époque il les occupe encore à élever le gigantesque aqueduc de Maintenon et à construire le palais de Versailles, — puis à ouvrir les canaux du Midi et d'Orléans. — En 1740, 4,600 soldats sont employés à creuser le canal de jonction de la Lys à l'Aa; de 1783 jusqu'en 1786, trois régiments sont attachés aux travaux de l'ancien canal du Charolais, aujourd'hui canal du Centre.

Il n'est pas besoin de dire que la secousse révolutionnaire et la nécessité de défendre le territoire, ne permirent pas à la république de

(1) Avant Henri IV, Montluc avait déjà fait travailler les soldats à la tranchée, mais cet exemple, donné en 1546 au siège de Boulogne, n'avait pas été imité jusqu'en 1597, C'est donc bien au roi Henri que revient l'honneur de cette innovation.

songer à appliquer ainsi l'armée, et de continuer la chaîne dès-lors interrompue de ces traditions.

A cette époque un fait nouveau survient, sur lequel on s'est fondé depuis pour nier la légalité de l'application de l'armée aux travaux publics; en 1798, la conscription remplace l'enrôlement volontaire. Le soldat n'est plus l'homme du roi, il est l'homme de la nation, et par sa présence sous les drapeaux il satisfait aux nécessités de la défense publique, et non à des considérations personnelles de bien-être ou de vie aventureuse.

Quelles restrictions à l'ancien droit cette position nouvelle va-t-elle créer? Dans la pensée de Bonaparte aucune: car en floréal an XI il applique ses demi-brigades à l'achèvement du canal de l'Ourcq; au camp de Boulogne, et sous la direction de M. Sganzin, ingénieur des ponts-et-chaussées, il fait creuser des bassins et des écluses de chasse; à Boulogne, Vimereux, Ambleteuse, il opère des dessèchemens de marais, des redressements de rivière.

Inutile de dire qu'à cette époque d'activité guerrière, l'armée eut surtout des fortifications à construire, elle en fit en Pologne, en Italie, dans les Iles Ioniennes, en Hollande, et sur divers divers points du territoire français.

La restauration fut avant tout une époque critique, presque toute son activité s'absorba dans les luttes intérieures des partis. Elle ne put guère songer à utiliser les troupes. La dissolution de l'armée impériale, les remaniemens successifs de la loi du recrutement, la faiblesse de l'effectif, la rareté des travaux publics n'auraient guère permis, alors même qu'on y eût songé, de faire cette application; et les sourds mécontentemens qui grondaient dans l'armée auraient rendu toute tentative dangereuse.

1830 arriva, et le gouvernement nouveau, forcé pour sa sûreté d'entretenir une nombreuse armée, et désireux cependant de ne pas trop mentir à sa devise *du bon marché*, résolut de tirer parti des troupes.

En Afrique, et grâce à l'énergie déployée par les premiers gouverneurs, toutes les résistances durent cesser, et l'armée se mit à construire des routes, des ponts, des barrages, à défricher, à assainir le sol, à faire les récoltes, etc.

En France, nous avons eu d'abord l'application peu heureuse, ordonnée par la loi du 27 juin 1833, aux travaux des routes stratégiques de Vendée, puis des applications sur une moindre échelle aux travaux d'en-

digement du Rhône, au pont de la Roche-Bernard, au port de Calais, et enfin la grande expérience à peine achevée des fortifications de Paris.

Ces dates, ces noms, ces faits provoquent des rapprochements, soulèvent des réflexions.

Avant Henri IV, les travaux de tranchée s'exécutent au moyen de paysans amenés par force devant la place assiégée. Les soldats manient l'arquebuse et l'épée, ils rougissent de toucher la pelle ou la pioche. — Aujourd'hui les travaux de siège s'effectuent par les troupes du génie, l'élite de l'Armée; mais ce changement n'est pas venu sans peine. Sous l'Empire encore les sapeurs du génie sont souvent appelés *soldats de la pioche* et plus d'un coup de sabre est la réponse à ce propos que l'on tient pour une impertinence.

Louis XIV crée les grandes armées permanentes, et pour que les finances n'en souffrent pas, il cherche à les utiliser. Cependant plein de sollicitude pour les défenseurs du pays, il élève pour eux le splendide hôtel des Invalides.

Napoléon établit pour ses compagnons d'armes l'ordre de la Légion-d'Honneur et il emploie sa meilleure Armée, celle qui doit lui gagner la bataille d'Austerlitz, à creuser des ports, à bâtir des écluses.

De pareils noms répondent à bien des critiques. Ces grands hommes qui avaient si bien compris les besoins et les justes susceptibilités du soldat ne craignirent pas de l'employer aux travaux. Mais c'est que chez eux l'homme de guerre, si grand qu'il fût, était encore dépassé par l'homme d'état.

Expérience du canal du Charolais ou du centre.

Des lettres patentes du mois de janvier 1783, enregistrées au parlement de Dijon le 6 mars de la même année permirent aux États de Bourgogne d'ouvrir un canal de communication de la Saône à la Loire, entre Châlons et Digoin.

Pour avancer l'ouvrage les élus demandèrent au roi la permission d'employer des troupes aux déblais du canal. A la date du 30 mai 1783, M. de Ségur, alors ministre de la guerre, leur annonça que sa majesté ayant agréé leur demande, le régiment de Monsieur se rendrait à Châlons-sur-Saône et le régiment de Beaujolais à Paris. Ils arrivèrent à leur destination dans le courant des mois de juin et de juillet. Comme

la province de Bourgogne était exempte de loger en garnison des gens de guerre, les élus durent pourvoir au casernement et au baraquement des troupes, acheter des maisons, des lits, faire construire des hangars près des chantiers, des cuisines, etc.

M. le vicomte de Virieu, maréchal de camp, prit le commandement de ces troupes et dans le mois de juillet fit un règlement pour fixer la manière dont elles seraient employées.

Chaque régiment dut fournir par quinzaine le tiers de son effectif, les soldats travaillaient quinze jours de suite et avaient un mois de repos.

Les ateliers étaient divisés par escouades de 12 hommes auxquels on donnait la tâche qu'un pareil nombre de bons ouvriers pouvait faire en 12 jours. Puis à la fin de la quinzaine, on faisait un métré de la besogne accomplie par eux.

Le prix alloué aux soldats était le *même* que le prix accordé aux ouvriers civils, le raccommodage des outils était en outre à la charge des États.

Trois régiments ont été employés à ce travail pendant deux ans, en moyenne. Ils ont exécuté des terrassements pour la somme de 288,400 livres et les faux frais se sont élevés à la somme de 347,820 livres, c'est-à-dire presque au double du travail effectué. Ce résultat n'a rien qui doive surprendre, si on se rappelle que les frais d'outils, de baraquements, de logements étaient à la charge des États, bien qu'on donnât aux soldats le même prix de tâche qu'aux ouvriers civils. Les logements surtout coûtaient très cher, car on avait constamment dans les villes deux fois plus de soldats qu'on n'en employait sur les chantiers.

Après tout si l'on tient compte des dépenses que le roi eût dû faire pour loger ses hommes sur d'autres points, on voit que la perte n'a pas été aussi considérable qu'elle le parait, seulement les États de Bourgogne ont supporté une partie des frais d'entretien des troupes que le roi payait auparavant.

Les soldats bien que très peu chargés de besogne montrèrent beaucoup de mauvaise volonté pour les travaux. Une ordonnance royale les contraignit à les exécuter, mais les chefs de corps, jaloux de leur autorité, encouragèrent constamment la résistance.

Les mauvaises dispositions des officiers de cette époque doivent moins nous étonner que celles que l'on rencontre aujourd'hui. Le travail alors, n'avait pas encore ses lettres de noblesse, et tous les

officiers, de naissance ou de fortune, croyaient sincèrement faire un métier indigne d'eux, en surveillant des travailleurs. Et puis il faut bien le dire, ce n'était pas seulement une corvée qu'on leur imposait, c'était encore une dépense. Non seulement ils ne recevaient aucune indemnité pour le service, mais ils devaient encore s'acheter tous les effets de campement nécessaires pour loger sous la tente(1). Comme les régiments d'infanterie ne contenaient en général que des officiers pauvres, cette imprévoyance des réglemens n'était pas au fond le tort le moins grave que l'on eût à reprocher aux travaux. Peut-être même, ce point écarté, les questions d'autorité et de discipline eussent-elles rencontré dans les rangs des défenseurs moins âpres et moins prévenus.

Les sous-officiers ne recevaient non plus aucune indemnité. Je laisse à penser combien ils devaient être hostiles à des travaux qui changeaient toutes leurs habitudes, et leur apportaient un accroissement de fatigues sans aucune compensation.

J'ajouterai que le mode de recrutement des Armées était, moins encore que la conscription actuelle, favorable à l'arrivée des travailleurs sous les drapeaux. Le raccolage n'amenait guère aux régiments que la population inquiète, turbulente et tarée des villes. Les ouvriers de la campagne n'aimaient pas le service militaire et ceux-là seuls y arrivaient que la pauvreté et la paresse laissaient sans ressources.

Expérience de la Vendée.

La loi du 27 juin 1833 affecta un crédit de 42 millions à la construction d'un réseau de routes en Vendée. Ces routes reçurent le nom de stratégiques, leur développement dut être de 302 lieues.

Il fut décidé que l'on emploierait à l'exécution de ce travail une partie des troupes que l'insurrection avait fait concentrer dans le pays. Un règlement arrêté par les ministres de la guerre et des travaux publics, à la date du 8 août 1833 fixa le mode et les conditions de l'emploi du soldat. Peu de temps après on se mit à l'œuvre.

Cette solennelle expérience a donné le jour à un grand nombre d'écrits parmi lesquels nous choisirons, comme le plus remarquable à la fois par les détails qu'il contient, par la lucidité avec laquelle il est

(1) Voir l'article 5 du règlement du 1^{er} juillet 1740 pour les troupes employées au canal de jonction de la Lys à l'Aa.

écrit et par la position de son auteur, le mémoire que M. Collignon a inséré dans les annales des ponts-et-chaussées.

Les travaux dont M. Collignon rend compte ont été exécutés dans le département de la Mayenne sur la route n° 40, entre Berthevin et Sainte-Foix. Les soldats ont été chargés des terrassements, du cassage et de l'emploi des matériaux; tous les autres ouvrages, toutes les fournitures de matériaux, ainsi que la location des outils, ont été faits à l'entreprise. Les travaux ont duré deux ans, les soldats campés d'abord sous la tente en 1835, furent en 1836 logés dans des hangars ou des maisons.

Les résultats de l'emploi des troupes ont été les suivants.

Sur un effectif moyen de 406 hommes, on n'a eu que 372 travailleurs. soit les 0,916 du nombre total. Les non valeurs pour le chantier ont donc formé les 0,084 de l'effectif. Les gardes, les maladies, les corvées ont absorbé en moyenne les 0,27 du temps du soldat, c'est-à-dire un peu plus du *quart*.

Estimée d'après son produit et selon les bases du bordereau, la valeur de la journée du soldat a été en moyenne de 4 fr. 256 dont il a fallu déduire 0 fr. 127 pour les hommes de corvée et l'indemnité des sous-officiers, 0 fr. 336 pour les augmentations d'ordinaire, les vêtements de travail, l'usure de linge et chaussure, et enfin 0 fr. 44 pour les frais d'outils, ce qui la réduit à 0 fr. 683 environ.

Mais dans ces frais imputés sur la journée du soldat ne sont pas comprises les sommes payées par le ministère de la guerre et qui se montent pour les deux ans à 7217 fr. 33 cent. ; ne le sont pas non plus les dépenses faites par le ministère des travaux publics et le rabais de 40 p. % auquel auraient consenti les entrepreneurs.

Toutes ces sommes retranchées et l'état *indemne*, il ne serait plus resté au soldat que 0 fr. 342 par journée de travail. Comme nous le prouverons plus tard, une solde nette de 0 fr. 342 eût été à peu près suffisante et eût rendu la position du soldat aussi bonne que celle de l'ouvrier civil. Mais on n'en a pas jugé ainsi, on lui a remis son gain de 0 fr. 683 par jour et l'État d'après les calculs de M. Collignon a subi une perte de 35 p. 0/0 du montant des travaux effectués.

Le tableau suivant montre quel a été le rapport entre le travail effectué par les ouvriers civils et celui qu'ont fourni les soldats.

DÉSIGNATION des OUVRAGES.	TRAVAIL JOURNALIER		RAPPORT DU PREMIER AU SECOND.
	DÉS SOLDATS.	DES OUVRIERS CIVILS.	
Fouille.	4 . 39	40	0 . 439
Charge.	7 . 03	45	0 . 488
Transport.	5 . 39	5 . 35	4 . 000
Régilage.	39 . 53	45 . 25	0 . 870
Cassage.	0 . 64	4 . 25	0 . 540
Façon des chaussées.	3 . 75	4 . 00	0 . 94

Ainsi, ce tableau admis comme exact, il reste bien et dûment constaté qu'en Vendée l'ouvrier militaire a produit environ moitié moins (1) que l'autre. Cependant il était mieux nourri, mieux vêtu, et il pouvait disposer d'une force physique au moins équivalente. Quelle cause inconnue l'a paralysé, qui a retenu son bras, que lui manquait-il? selon M. Collignon, une seule chose, le stimulant énergique du besoin. De là résulte comme conséquence nécessaire, que pour obtenir de chaque génération tout le produit qu'elle peut donner, il faut, par une prompte libération, la mettre de nouveau sous l'empire du besoin, cette cause essentielle de la production.

A l'époque où le mémoire de M. Collignon a paru, fort peu de gens avaient sondé ce que renfermait cette grande idée de l'application de l'Armée aux travaux publics, fort peu en avaient compris les sérieuses difficultés; sur la foi d'études incomplètes, presque tous l'avaient acceptée comme grosse d'économies importantes, et peut-être même du rétablissement de l'équilibre, sans cesse détruit, dans notre budget constamment boiteux. A la vue des résultats que nous venons d'énoncer, la sensation fut profonde, et on passa peut-être avec autant de légèreté, d'espérances exagérées à un découragement absolu.

(1) Les chiffres de ce tableau ne s'accordent pas avec la valeur de la journée du soldat; en effet, si le soldat a produit moyennement pour 1 fr. 25 cent. de besogne, et n'a fait cependant que la moitié du travail de l'ouvrier civil, celui-ci a produit pour 2 fr. 50 c., et a dû être payé à ce taux. Or, il résulte des termes mêmes du rapport de M. Collignon, que le prix de la journée des casseurs de pierres était bien inférieur à ce chiffre, et probablement aussi celui des autres ouvriers. J'admettrais donc volontiers que ce tableau est un peu défavorable au soldat.

Revenus aujourd'hui de toutes ces exagérations, libres de toute idée arrêtée à l'avance, prenons les choses pour ce qu'elles sont en réalité, examinons de près les chiffres, pesons la valeur des observations, et voyons enfin si les résultats sont bien aussi désastreux qu'on l'indique, et si on a fait tout ce qu'il fallait pour éviter les pertes que l'on annonce.

Je l'admets volontiers, et qui oserait le nier; dans nos sociétés actuelles, c'est le besoin surtout qui pousse l'homme au travail, c'est la faim qui recrute la nombreuse Armée des travailleurs. Mais est-ce véritablement bien la misère qui les classe sur les chantiers, qui fait de celui-ci un bon ouvrier, de celui-là un mauvais; c'est ce qu'il me semble difficile d'admettre.

S'il en était ainsi, ce serait parmi les plus pauvres et les plus nécessiteux que se rencontreraient les plus vaillants ouvriers, les plus laborieux producteurs; tandis qu'au contraire sur nos chantiers, les meilleurs ont presque toujours quelque aisance, et malgré cela ils continuent à travailler fortement, ils sont les premiers à répondre le matin à l'appel de la cloche, et les derniers le soir à quitter le travail. A côté d'eux, en guenilles et affamés, d'autres ouvriers travaillent peu et mal, et fêtent régulièrement la désastreuse Saint-Lundi. Voyez à la campagne ce paysan aisé; il pourrait se reposer un peu, se donner moins de mal. Mais non, du matin au soir, par tous les temps, il est à la besogne. Aucun jour ne se lève, qui ne le voie au milieu de ses cultures, dont il a peine à s'arracher. Et à côté de lui, son voisin, pauvre hère que la famine assiège constamment, travaille sans énergie, et va très-volontiers se faire des loisirs au cabaret.

Je ne dis rien ici dont chacun n'ait vérifié maintes fois l'exactitude. On a pu même remarquer, contradiction étrange en apparence, que c'est alors seulement qu'ils possèdent quelque chose, que la frénésie du travail s'empare des ouvriers. Dès l'instant qu'ils ont une première économie, ils veulent la développer; champ ou bourse, ils veulent l'arrondir; c'est là leur rêve de toutes les nuits, leur préoccupation de tous les jours.

L'homme ne vit pas rien que de pain, il ne travaille pas non plus uniquement pour sa nourriture, et puisque le stimulant du besoin faisait défaut, il fallait en chercher d'autres dans l'arsenal des passions humaines; il fallait mettre en jeu l'enthousiasme, les rivalités de corps, et surtout cet orgueil si puissant sur le soldat; il fallait emprunter des moyens d'action à l'organisation militaire elle-même, et à cette disci-

pline qui assure la victoire dans les sanglants travaux de la guerre.

Rien de tout cela n'a été fait, aucun des moteurs qui agissent sur le soldat n'a été mis en jeu. De l'enthousiasme, les troupes n'en avaient pas pour une œuvre dont la portée leur échappait complètement. L'exemple et les propos de leurs chefs la leur faisaient envisager comme une pénible corvée indigne de l'uniforme et contraire à la discipline. Je n'avance rien ici qui ne soit reconnu par M. Oudinot lui-même, car il s'exprime ainsi (1) :

« Les officiers réduits au rôle de surveillants se plaignaient hautement d'une vie monotone qui les privait de toute distraction. — Les colonels surtout n'encourageaient pas l'application d'un système qu'ils considéraient comme nuisible à l'instruction, à la tenue et à l'esprit militaires. »

Le gouvernement belge avait envoyé M. le colonel De Puidt étudier en Vendée les résultats de l'application de l'Armée aux travaux des routes stratégiques. Dans le rapport de cet officier supérieur se trouve mentionné un fait que je dois citer comme prouvant toute l'influence des chefs de corps sur la bonne volonté des soldats.

Le commandant du département de la Loire-Inférieure veut organiser le bataillon destiné aux travaux de la route n° 30. Il sait qu'il importe au début de ne pas rencontrer de résistance, il fait appel à la bonne volonté des soldats, il stimule leur zèle et leur amour-propre ; la presque totalité du régiment s'offre spontanément, et ceux que l'on prend exécutent leur travail avec ardeur.

Le colonel du 36^e de ligne ne veut pas que l'on touche à ses compagnies d'élite, il ne laisse prendre les travailleurs que dans les compagnies du centre ; le travail tombe en discrédit, il est considéré comme une corvée, et le soldat l'exécute avec répugnance. Ainsi voilà deux ateliers, l'un sur la route de Nantes à Loroux, l'autre sur la route de Vihiers à Chatillon-sur-Sèvres, où les soldats ont travaillé d'une manière très-différente, sans qu'on puisse au fond y trouver d'autres causes que le plus ou moins de zèle des chefs de corps.

Le service des ponts-et-chaussées remettait entre les mains de l'administration militaire, le montant des travaux effectués par chaque détachement. Cette somme était ensuite répartie *également* entre les divers soldats de ce détachement. Or, cette *égalité* cachait une véritable in-

(1) *Application de l'Armée aux travaux d'utilité publique*, p. 118.

justice, car tous les soldats ne pouvaient et ne voulaient pas travailler *également*. Assimiler ainsi l'ouvrier zélé et laborieux à l'ouvrier malveillant et paresseux, le fort au faible, c'était vouloir les confondre tous dans une commune mauvaise volonté et dans une commune faiblesse.

J'ai eu sur les chantiers que je dirigeais en Afrique, nombre de ces ouvriers que l'espoir d'une meilleure fortune attire dans nos possessions de l'Algérie ; ceux-là certes étaient bien sous le stimulant du besoin. Presque tous, effroyablement misérables, seraient morts de faim sans le travail qu'on leur accordait, et cependant ils produisaient peu. La cause qui paralysait leurs efforts est une de celles qui retenaient aussi en Vendée le bras de nos soldats ; c'est l'inexpérience, cause à elle seule assez puissante pour diminuer de moitié le produit des travailleurs les mieux disposés.

Faut-il donc, dira-t-on, tant d'expérience pour manier habilement la pioche et la pelle ? Quelques heures ne suffisent-elles pas pour connaître la *théorie* et la *pratique* de la brouette ? Pour la réponse à ces demandes, je m'en rapporte à tous les ingénieurs ; il n'en est pas un seul qui, à son début, après avoir examiné attentivement le travail fait par deux hommes *également* forts, mais *inégalement* expérimentés n'en soit arrivé, à conclure, à son grand étonnement, que même pour le plus humble métier, il faut encore un apprentissage.

Eh bien, cet apprentissage manque aux soldats. Sur 400 d'entre eux, et les statistiques du recrutement en font foi, 48 seulement ont exercé la profession d'agriculteur, ont pu manier la pioche ou la brouette ; pour les autres, ces instruments sont presque inconnus. Ajoutons que le remplacement militaire fait affluer à l'Armée, non seulement ce qu'il y a de moins moral dans la population, mais encore ce qu'il y a de plus paresseux et de moins habile au travail ; et comme il fournit environ le $\frac{1}{3}$ de l'effectif, on peut juger par là ce qu'il reste sous les drapeaux, je ne dis pas d'ouvriers expérimentés, mais de soldats capables de le devenir. De plus encore, tous ont désappris leur ancien métier, et leurs mains, en s'habituant à la manœuvre du fusil, ont perdu l'habitude des armes pacifiques.

Si cette vérité par elle-même n'était pas assez évidente, si elle n'était pas la conséquence irrécusable de la loi du recrutement et du fait toléré du remplacement militaire, si en un mot, elle avait besoin d'une preuve directe, j'en appellerais au tableau du travail comparé du soldat et de l'ouvrier civil. Je ferais voir, ce tableau à la main, que pour toutes

les besognes où il a fallu de l'expérience et de l'habitude, comme la fouille et la charge des terres, le soldat a été de beaucoup inférieur à son rival, mais qu'il l'a presque égalé, quand il ne s'est agi que de dépenser de la force brute, comme pour le transport des terres au camion.

Je ne parlerai pas du chiffre exorbitant, auquel se sont élevés les frais de direction en 1836; on les porte à 40,000 fr. 00 c. pour un travail de 216,609 fr., c'est-à-dire à plus du cinquième. Ce résultat ne peut évidemment être dû qu'à des circonstances exceptionnelles qui ne se reproduiraient pas ailleurs. Mais je mentionnerai comme un résultat essentiel, et sur lequel on a généralement trop peu insisté, l'excellent état sanitaire des soldats employés aux travaux. Il a été parfait, et de tous points supérieur à celui des soldats en garnison. Selon M. le colonel belge de Puidt, sur certains chantiers on n'a pas eu pendant 4 mois un seul homme à l'hôpital.

Ainsi donc, à mon avis, l'insuccès financier de l'expérience faite en Vendée tient essentiellement aux causes suivantes que j'énonce dans leur ordre d'influence : 1° A la mauvaise volonté des chefs de corps; 2° à l'inexpérience des soldats; 3° aux pertes de temps que l'organisation militaire leur a occasionnées; 4° à l'absence complète d'un stimulant quelconque, matériel ou moral; 5° à la solde trop élevée qui a été accordée aux soldats; 6° aux faux frais de toute nature et spécialement de direction.

N'oublions pas que l'organisation militaire a eu pour résultat, en Vendée, de ne permettre que l'emploi des 9/10^e de l'effectif de chaque détachement, et des 0,73 du temps de chaque travailleur, et par conséquent a consommé inutilement les 0,343 de la puissance productive des hommes employés. Voilà, avec l'inexpérience du soldat, ce qui restreint singulièrement les avantages que l'on peut espérer de l'application de l'Armée aux travaux publics.

Toutefois, j'ai hâte de le dire, il y aurait grave erreur à trop généraliser les résultats financiers obtenus en Vendée. Là, par suite de circonstances que j'ignore, toutes les causes perturbatrices semblent avoir atteint leur maximum d'énergie, mais il est permis d'espérer qu'elles décroîtraient dans d'autres essais. D'ailleurs toutes choses restant les mêmes, si la valeur de la journée de l'ouvrier civil n'avait pas été aussi faible, si elle s'était élevée au chiffre qu'elle atteint dans d'autres parties de la France, le soldat, tout en conservant son infériorité pour le

travail, eût pu être d'un emploi moins onéreux, peut-être même eût-il produit des économies.

Expériences au pont de la Roche-Bernard.

M. Leblanc, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de la construction du beau pont suspendu de la Roche-Bernard, a eu l'occasion d'employer à ce travail des ouvriers militaires. Les résultats qu'il a obtenus confirment en partie les critiques que j'ai faites de l'essai tenté en Vendée. Pour en rendre compte, je ne puis mieux faire que de laisser parler M. Leblanc lui-même.

« Deux détachemens, l'un du 7^e de ligne composé de 130 hommes, » l'autre du 20^e composé de 100 hommes, ont été employés aux travaux du pont pendant les campagnes de 1837 et 1838; ils étaient » commandés par un capitaine, quatre lieutenants ou sous-lieutenants, » deux sergents-majors et six sergents, je ne compte pas les caporaux » qui travaillaient comme les soldats.

» Tous les travailleurs avaient été choisis parmi les hommes de bonne » volonté des deux régiments, c'est dire assez qu'on ne rencontrait » parmi eux presque aucun cordonnier, tailleur, bijoutier et autres » hommes à état sédentaire, étrangers au maniement de la pelle et de » la pioche.

» Ces soldats ont été d'excellents manœuvres, non-seulement ils ont » produit plus de travail que les ouvriers civils, mais encore ils leur ont » donné de l'émulation, et surtout les ont empêchés, par leur exemple, » de perdre leur temps en causeries, car les sous-officiers n'auraient pas » permis aux soldats de l'employer de cette manière.

» Quant au résultat financier, en faisant abstraction du travail produit, il n'a pas été très-favorable.

» Pour ne pas opérer sur de trop grands nombres, je ne considérerai » que le travail d'un mois, et je choisirai celui de juin 1838 qui est un » de ceux qui donnent des résultats moyens.

» Pendant ce mois, le total des journées des ouvriers militaires s'est » élevé à 4,136.

» L'entrepreneur a payé pour ces journées à raison
 » de 1 fr. 25 c..... 5,170 fr. 00 c.
 » En outre, pour l'indemnité des officiers..... 325 00
 » — — — sous-officiers.... 330 00

A reporter..... 5,825 00

Report.....	5,825 fr. 00 c.
» Frais de route.....	37 fr. 44
» Frais de logement, de couchage, de nourriture, » d'ambulance, de cuisine et d'hôpital.....	806 fr. 46
Total.....	6,668 fr. 27

» Ces 6,668 fr. 27 c. divisés par le nombre total des journées du
» mois, donnent pour prix moyen 4 fr. 64 c. Or, en admettant que l'en-
» trepreneur eût employé des manœuvres de choix à la place des mili-
» taires, il ne les eût payés que 4 fr. 40 c. par jour, il aurait donc gagné
» 0 fr. 24 c. par jour et par homme à cette substitution. Il est vrai qu'il
» n'en eût peut-être pas trouvé la quantité suffisante.

» Examinons maintenant quel a été le profit net de chaque soldat
» travailleur.

» Pour un mois de travail ordinairement composé de » 25 jours, il recevait.....	34 f. 25 c.
» Il avait à payer pour le service du » corps	5 fr. 00 c.
» Il avait à payer pour chaussure.....	2 fr. 50
» — — pour frais d'habil- » ments.....	0 fr. 75
» Il abandonnait ses 0 f. 05 c. par jour » pour l'amélioration de l'ordinaire, on » n'en tient pas compte.....	0 00
Total	8 fr. 25
	<u>8 fr. 25</u>

Reste net..... 23 fr. 00

» Ces 23 fr. divisés par 25 donnent pour prix moyen
» de la journée..... 0 fr. 92

» Si l'entrepreneur eût retenu sur ce prix l'excédant de dépense dont
» il vient d'être parlé, soit 0 fr. 24 c., il serait resté pour chaque tra-
» vailleur 0 fr. 71 c. »

Ainsi il résulte du compte-rendu de M. Leblanc.

4° Que les soldats ont travaillé avec plus d'énergie que les ouvriers
civils et produit plus d'ouvrage;

2° Que tous comptes faits et toutes dépenses payées, il leur serait
resté encore 0 fr. 71 c. par journée de travail ;

3° Que les surveillants militaires avaient en moyenne chacun 47 ou 48 hommes sous leurs ordres et ne formaient que les 0,053 de l'effectif du détachement.

Remarquons qu'en laissant 0 fr. 74 c. nets au soldat travailleur on fait sa position plus belle que celle de l'ouvrier civil. Vêtu, logé, nourri par l'État, le soldat n'a, en outre, ni famille à soutenir, ni impôts à payer, ni réserves à faire pour les morts temps. Lorsque l'ouvrier civil a pourvu à tout cela, que lui reste-t-il ? rien ou fort peu de chose. Ce n'est qu'à force de courage et de privations qu'il parvient, comme on dit, à joindre les deux bouts, et dans son petit budget l'équilibre est bien autrement difficile à établir que dans celui de l'État. Quarante centimes nets me paraissent donc une solde suffisante pour le soldat qui n'est pas employé à la tâche, et à ce prix l'État eût gagné à la Roche-Bernard 0 fr. 34 c. par journée de travail.

C'est un faible gain, je le veux bien, mais enfin ce n'est plus une lourde perte comme en Vendée. Et ce résultat tient, avant tout, d'une part à la bonne volonté des soldats, de l'autre à leur expérience des travaux de terrassements ; car ceux qui par leurs antécédents étaient étrangers à cette besogne, ne se sont pas présentés pour venir sur les chantiers.

Bien que l'expérience de la Roche-Bernard n'ait pas eu lieu sur une très-grande échelle, elle est importante en ce qu'elle prouve que l'emploi des soldats n'est pas nécessairement onéreux, leur goût pour le travail nécessairement peu prononcé, d'où il résulte que c'est à des causes spéciales qu'il faut attribuer l'insuccès des expériences de Vendée.

Emploi des troupes aux fortifications de Paris.

La loi du 3 janvier 1841 a affecté une somme de 440 millions à la construction des fortifications de Paris. Aux termes du projet, les travaux comprenaient : 1° Une enceinte continue embrassant les deux rives de la Seine, bastionnée et terrassée avec 40 mètres d'escarpe revêtue ; 2° des ouvrages extérieurs casematés.

L'enceinte devait contenir 94 fronts représentant une longueur développée de 38,661 m, et les ouvrages extérieurs se composer de 14 forts ; depuis on a ajouté aux travaux compris dans le projet un quinzième fort à Aubervilliers et des ouvrages considérables à Vincennes et à Canonville.

La direction de cette colossale entreprise a été confiée à M. le lieute-

nant-général Dode de la Brunerie. — Sous les ordres du lieutenant-général Schneider, et pour prêter son concours aux travaux, une division de 26,000 hommes environ, a été échelonnée dans les camps de Saint-Ouen, la Villette, Romainville, Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Charenton, Ivry, Mont-Valérien et dans les casernes voisines de l'emplacement des fortifications.

Les conditions d'emploi de la troupe ont été fixées dans un règlement arrêté entre le directeur des fortifications et le commandant de la division, et approuvé le 13 mai 1844 par le ministre de la guerre.

Pour nous renseigner sur les résultats de cette grande expérience, nous allons consulter les divers auteurs qui en ont rendu compte, et surtout le général Schneider, qui de tous est le mieux en position d'être exactement renseigné à cet égard.

Voici comment il s'exprime (1) :

« J'ai déjà dit que le taux moyen des malades de la division avait été » de 4 sur 30 et même sur 40, au lieu de 4 sur 49, qui est la proportion » moyenne des garnisons.

» Quant à la discipline, cette qualité si essentielle dans une armée, » la moralité, cette vertu si nécessaire à tous, les troupes de la division » autour de Paris, ont donné des preuves irréfragables, non seulement » de leur maintien, mais aussi de leur amélioration, pendant la durée » des travaux. En effet, le soldat, au bout de la semaine, avait à sa dis- » position de 2 à 6 francs d'argent de poche, et au lieu d'avoir été té- » moins de ces orgies du dimanche, si fréquentes parmi les ouvriers fa- » tigués des travaux de la semaine, nous n'avons presque jamais eu à » sévir, le lundi, contre les désordres ou les fautes de la veille, et nous » avons appris que la plupart des régiments de la division, avaient au » compte des soldats de 70 à 90 mille francs, en dépôt dans les caisses » d'épargne. »

Après de pareils résultats, dont il est impossible de révoquer en doute l'exactitude, je ne vois pas trop quelle objection on pourrait faire à l'emploi de l'Armée, en se plaçant au point de vue des intérêts du soldat. Pas davantage au point de l'intérêt de la dépense publique, puisque (toujours d'après M. Schneider), l'instruction théorique et pratique et la discipline n'ont nullement souffert (p. 8).

(1) *De l'intervention de l'Armée dans les grands travaux d'utilité générale*, p. 37.

Mais continuons notre examen, et consultons d'autres autorités.

Voici comment s'exprime M. le ministre de la guerre, dans son compte-rendu de l'exercice 1843 (p. 44), au sujet de la discipline et du zèle des soldats travailleurs.

« Enfin on a constaté en 1843, comme dans les deux années précédentes, que non seulement le travail avait été salutaire à ces utiles »
 » auxiliaires (les soldats), mais que la troupe n'avait aucune répugnance »
 » pour le travail, *lorsque ses chefs s'y montrent favorables*, ainsi »
 » que cela a eu lieu à Paris. Ce qui le prouve évidemment, c'est le »
 » sage esprit dont elle n'a cessé d'être animée, c'est la gâté qu'on a »
 » généralement remarquée sur les ateliers, c'est enfin le zèle qu'elle a »
 » déployé, et qui s'est révélé dans l'augmentation graduelle de la quan- »
 » tité de travail qu'elle a fourni. »

Notons ce passage, il en vaut bien la peine : *La troupe n'a aucune répugnance pour le travail lorsque ses chefs s'y montrent favorables.* L'aveu est précieux; seulement pour dire toute la vérité, M. le ministre eût dû ajouter : *mais lorsque les chefs sont hostiles au travail, la troupe ne l'accomplit qu'avec beaucoup de répugnance.* Et il eut ainsi en deux lignes, donné le secret de ces différences étranges, entre le zèle et la bonne volonté, sur les chantiers, de régiments recrutés et composés de la même manière.

Quelles ont été en réalité les dispositions des chefs? Comment ont-ils usé de leur influence si puissante sur le soldat? Nous avons vu ce qu'en dit le compte-rendu; l'extrait suivant d'un rapport cité par M. le lieutenant-général Oudinot tendrait à faire croire qu'ils n'ont pas été aussi zélés pour le travail que le pense M. le ministre (1).

« La véritable raison du peu de bénéfices des soldats, c'est qu'ils ne »
 » veulent pas travailler, que leurs officiers les y excitent peu, et que le »
 » plus souvent les chefs de corps sont fort indifférents sur leur plus ou »
 » moins d'ardeur. »

Et plus loin :

« Quant aux officiers, leur intérêt n'est en aucune façon attaché au »
 » travail des soldats, et leur amour-propre est froissé d'avoir à surveiller »
 » des hommes dont la direction leur est en partie enlevée. »

Ce dernier passage, s'il est exact, doit prouver à M. Allard, que ces froissements d'amour-propre des officiers d'infanterie, ne tiennent pas

(1) *Application de l'Armée aux travaux d'utilité publique*, p. 141.

uniquement à la présence des ingénieurs des ponts-et-chaussées, ainsi qu'il l'a dit dans son rapport du 8 juin 1839. Je ne serais même pas étonné qu'ils ne fussent plus pénibles encore avec les officiers du génie, et j'en donnerais facilement la raison, si c'était ici le lieu.

Pour me rendre compte des résultats positifs de l'emploi des soldats aux fortifications, j'ai parcouru tous les écrits qui ont été publiés à ma connaissance sur ce sujet, et voici les chiffres que j'ai pu recueillir.

L'effectif de la division attachée aux travaux a varié de 45,347 hommes à 26,810. Le nombre des travailleurs qu'elle a fournis, y compris les soldats employés aux carrières pour le compte des entrepreneurs, a varié de 4,675 à 7,200. On a donc fait venir à Paris, et logé à grands frais quatre soldats environ pour en employer un. En cela, et au point de vue de l'économie, on a commis une faute grave, qui a réagi d'une manière fâcheuse, sur le résultat financier de cette grande expérience. On a violé également l'art. 4^{er} du règlement, qui prescrivait d'employer sur les chantiers au moins les $\frac{4}{5}$ de l'effectif.

Les soldats d'infanterie ont fait pour le compte de l'État des travaux évalués à 4,587,577 fr., et qui n'ont coûté pour solde, outils et faux frais, que 2,636,426 fr. L'État a donc, par suite de leur emploi, réalisé une économie de 1,951,451 fr.

Les soldats du génie dont le nombre n'a jamais dépassé 1,000, ont produit en 1844 et 1845, des travaux évalués à 948,708 fr., et qui n'ont coûté à l'État que 328,733 fr. De là une économie de 619,975 fr.

Les comptes-rendus ne disent rien de ce que ces soldats ont produit en 1841, 1842 et 1843, mais comme ils étaient plus nombreux que dans les deux années 1844 et 1845, que leur zèle et leur aptitude au travail ont été les mêmes, on peut sans crainte d'erreur, leur attribuer les mêmes économies annuelles de 309,987 fr. Ce qui, pour les cinq ans, donnerait 1,549,935 fr.

L'économie totale produite par l'emploi des soldats de toutes armes, aura donc été de 1,951,451 + 1,549,935 fr., soit 3,501,286 fr.

Les dépenses faites pour la division ont été
en frais de barraquement. de 3,784,057 fr. 2 c.

En agrandissement d'hôpitaux et caserne-
ment. de 4,939,857 fr. 46

En tout. . . . 5,720,914 fr. 48 c.

Si on porte cette dépense sur le compte des travaux, l'État reste en déficit de 2,217,628 fr. 48 c.

Mais, comme nous allons le démontrer, cette imputation impliquerait plusieurs erreurs graves.

D'abord il importe de remarquer que pour obtenir 7,200 travailleurs, au maximum, on n'avait pas besoin d'une division de 26,000 hommes. Si on a réuni toutes ces troupes, c'est au moins autant pour assurer l'ordre et la tranquillité sur les chantiers, que pour subvenir au manque d'ouvriers civils ; et dès-lors il n'est pas juste d'imputer toutes les dépenses au compte des travaux. Pour avoir 7,200 travailleurs, il ne fallait, aux termes mêmes du règlement, qu'une division de 9,000 hommes, c'est-à-dire le $\frac{4}{3}$ environ de ce que l'on a réuni ; et cette division n'aurait pas coûté en frais de barraquement, plus du tiers de ce que l'on a dépensé.

Il me semble donc qu'en imputant aux travaux pour frais de barraquement, le tiers de la dépense effectuée, soit 4,260,352 fr. 30 c., on est entièrement dans le vrai ; le reste des frais représente ce qu'a coûté le maintien de l'ordre et de la tranquillité, la fixation des prix de main-d'œuvre et de matériaux. Et comme nous le montrerons tout-à-l'heure, ces dépenses ont été largement remboursées à l'État. Mais je maintiens que le travail proprement dit, ne doit pas supporter plus du tiers des frais de barraquement.

Ensuite ces barraques, ces camps, si largement établis, avaient une valeur, lorsqu'on a cessé de s'en servir ; pourquoi cette valeur ne vient-elle pas en déduction des frais de premier établissement ? c'est là une erreur matérielle qu'il faut relever, si on veut se rendre un compte précis des déboursés réels faits pour le barraquement des troupes.

On peut faire une observation analogue au sujet des agrandissements d'hôpitaux. J'admets qu'ils aient été nécessités par la présence de la division hors Paris, ce qui pourrait à la rigueur être contesté. Mais ils subsistent encore, ils représentent une certaine valeur dont il faut tenir compte. Si un jour on est forcé d'accumuler des troupes aux abords de Paris, les agrandissements d'hôpitaux qui pourraient être nécessaires se trouveront faits. C'est donc une valeur très-réelle que l'on a créée, et qu'il importe de déduire des dépenses primitives, pour faire la part de ce qui est dû à la présence de la division appelée à concourir aux travaux.

Je ne crains pas de l'affirmer, toutes ces déductions faites, on trouvera que l'emploi du soldat sur les chantiers a réellement été avantageux au trésor.

Je dois mentionner ici une disposition qui a grevé d'une manière no-

table le budget des travaux. En vertu de l'art. 44 du règlement, toutes les fois que la distance du camp au chantier a été de plus de 4 kilomètres, le temps de l'allée et du retour a été payé comme temps de travail. Cette disposition me paraît excessive pour des hommes qui ne font déjà que 9 à 10 heures de travail. Elle a eu pour résultat en 1845, la pluie aidant, de faire payer 657,606 journées aux soldats d'infanterie, qui n'en ont réellement fourni sur les chantiers, que 486,308, c'est-à-dire les $\frac{3}{4}$ environ.

Arrivons maintenant à la question capitale, à celle qui domine toutes les autres, et sur laquelle cependant les comptes-rendus annuels du ministre sont loin d'être explicites. Combien a produit le soldat comparativement à l'ouvrier civil? Pour résoudre cette question d'une manière à peu près exacte, nous remarquerons qu'en 1845, les soldats d'infanterie ont fourni 486,308 journées effectives de travail, et qu'ils ont produit des ouvrages estimés à 904,329 fr. Les journées ont donc valu en moyenne 1 fr. 853. Un terrassier de force ordinaire gagne 2 fr. 50 c. à Paris dans une journée de dix heures. Le rapport entre les capacités productives du soldat et de l'ouvrier a donc été de 1, 853/2, 50, soit 0,744, c'est-à-dire environ les $\frac{2}{3}$.

On estime également que les ouvriers maçons fournis par l'infanterie ont fait les $\frac{2}{3}$ de la besogne des ouvriers libres.

Lorsqu'on réfléchit à la composition de l'Armée, au peu d'aptitude de la plupart des hommes qui la composent pour les travaux de terrassements et de maçonnerie, on est loin de trouver ce résultat désavantageux. Cependant on ne saurait le regarder comme la limite supérieure du produit des soldats. On sait par ce que nous avons dit, qu'indépendamment même de leur inexpérience, les soldats sont soumis à des influences qui jusqu'à ce jour n'ont pas été favorables au travail. Lorsqu'elles le deviendront, toutes choses d'ailleurs restant les mêmes, la capacité productive de l'Armée s'augmentera encore.

On a remarqué que les progrès du soldat travailleur ont été continus. Chaque année un accroissement notable a eu lieu dans la quantité de travail produit ; c'est le résultat ordinaire de l'expérience acquise.

Un régiment récemment arrivé d'Afrique, le 44^e de ligne, s'est signalé par sa vigueur au chantier, les soldats qui le composaient ont à peu près égalé les ouvriers civils.

Quant aux soldats du génie, ici comme partout, ils ont dignement soutenu leur réputation de corps d'élite. Ils ont, sinon dépassé, au moins

égalé les travailleurs civils; 30 d'entre eux employés à Vincennes à la réparation des outils ont exécuté pour 49,249 fr. 98 c., ce qui aurait coûté 40,000 par la voie ordinaire.

Les soldats du génie sont des hommes vigoureux, exercés au travail et endurcis à la fatigue. Mais ce n'est pas seulement à ces causes toutes matérielles que l'on doit attribuer leur supériorité productive. Pour être entièrement juste, il faut se dire que dans les régiments du génie le travail est en honneur, et que les officiers, ingénieurs aussi bien que les militaires, encouragent et dirigent leurs soldats au chantier.

Tout compte fait et à ne consulter que la balance entre les dépenses et les recettes, nous pouvons, je crois, affirmer sans crainte, que le travail des soldats sous les murs de Paris n'a pas été réellement onéreux au Trésor.

Mais d'ailleurs, quelle que soit l'opinion que l'on se forme à ce sujet, on ne saurait révoquer en doute les bénéfices indirects que l'État a dus à la présence de la division. C'est elle seule qui a pu empêcher le renchérissement de la main d'œuvre et des matériaux. Si les 7,000 ouvriers militaires que l'on a employés en 1842 avaient dû être remplacés par des ouvriers civils, il aurait fallu attirer ces derniers par l'appât d'un salaire élevé, et dès-lors, provoquer une hausse dont la première victime eût été, sans contredit, le travail des fortifications de Paris, mais qui aurait atteint également toutes les entreprises de canaux, de chemins de fer et de constructions diverses, dans un rayon d'une vingtaine de lieues. Si nous supposons seulement que chaque ouvrier ait réclamé 0,50 de plus par jour, et ce n'est pas exagérer ses prétentions, les 4,265,000 journées employées en 1842 aux fortifications, auraient été frappées par la hausse d'un impôt de 632,500 fr.

Nous ne saurions en compter moins pour les autres travaux, soit 632,500

Une augmentation de 4 fr. 50 c. par mètre cube de matériaux, pierre de taille, meulière, etc., aurait paru certes bien motivée à celui qui aurait observé que le travail des fortifications demandait, année moyenne, 4 à 5 fois la consommation annuelle de Paris. Or, 4 fr. 50 c. sur les 900,000 mètres cubes employés pour les fortifications en 1842, et les 200,000 employés par la ville de Paris elle-même, auraient provoqué une perte de . . 4,650,000

Tout compte fait d'après ces bases, la perte eût été tant pour l'État que pour les entreprises particulières, de 2,944,000
5

Nous ne donnons ce calcul que comme une évaluation assez probable des résultats financiers qu'aurait eus la non intervention de l'Armée, et nous croyons pour notre part, que le chiffre dans lequel il se résume, est plutôt trop faible que trop élevé.

A un autre point de vue, l'Armée a rendu encore de plus grands services ; elle a prévenu toutes les émeutes , assuré partout la tranquillité, le bon ordre et l'obéissance aux lois. Enfin , en empêchant l'arrivée à Paris, d'un grand nombre d'ouvriers étrangers , elle a enlevé un dangereux aliment aux perturbations de toute espèce.

En résumé, si à un point de vue étroitement positif, l'Armée n'a pas réalisé sous les murs de Paris tout ce que l'on était en droit d'attendre d'elle, on peut cependant lui attribuer une influence décisive sur l'économie d'exécution de l'immense travail des fortifications.

Expériences de Brest.

Je dois à l'obligeance de M. Léveillé, ingénieur des ponts et chaussées, la communication suivante des résultats qu'il a obtenus à Brest, par l'emploi des forçats.

Loin de moi, j'ai hâte de le dire, la pensée d'une assimilation odieuse, entre les soldats et les hommes de nos bagnes.

J'ai pu apprécier à diverses reprises ce que le caractère de nos soldats offre de vraiment grand ; plus que personne je suis fier de leur courage en face de l'ennemi, de leur patience dans les fatigues, de leur dévouement dans toutes les épreuves. J'honore en eux les martyrs de la sûreté et de l'indépendance du pays.

Je suis loin également de cette philanthropie ridicule, qui s'apitoie sur le sort des bourreaux et n'a pas une larme pour les victimes ; qui va chercher au fond des prisons et des bagnes, les objets de ses sollicitudes, sans voir que dans la société il y a bien d'autres misères tout aussi grandes et entièrement imméritées.

Mais sous la casaque verte ou rouge du forçat vit cependant un homme. Si dégradée que soit son âme, c'est encore l'âme d'un homme, et quand on a le courage de percer l'épaisse couche de souillures qui la couvre, et de la mettre à nu, on la trouve sensible encore à tout ce qui émeut les hommes.

Les moyens qui réussissent sur le forçat, convenablement modifiés et ennoblis, doivent donc réussir sur d'autres hommes. Voilà pour-

quoi je cite, comme donnant un utile enseignement, l'expérience faite par M. Léveillé et les judicieuses réflexions de son Rapport.

Voici comment il s'exprime en parlant des forçats :

« Aujourd'hui leur nombre est limité, ils sont embrigadés, payés à » la tâche, travaillant constamment et cela durant 8 heures. Détachés » sans surveillants sur les divers points du port, ils gagnent de 0 fr. 25 » à 0 fr. 30, et leur travail dépasse celui que l'on tire en ville des ou- » vriers libres employés de la même manière. »

« Ainsi donc, ajoute encore M. Léveillé, il a été possible d'amener » des condamnés en nombre considérable à faire dans le même temps, » d'une manière continue, plus de besogne que n'en font les ouvriers » du pays; ainsi l'on a pu obtenir ce résultat en peu d'années, lorsque » sur le même point la direction des mouvements du port gaspillait non » seulement le temps de ces hommes, mais encore venait à chaque in- » stant troubler par ses emprunts l'économie des chantiers de la direc- » tion des travaux maritimes. »

« Sans doute en employant l'Armée, l'on ne doit pas espérer d'éco- » nomies dans les premières années; sans doute il faudra, dès l'abord, » payer beaucoup pour avoir peu. Mais aussi l'on amènera le soldat à » se créer des besoins qu'il ne pourra satisfaire qu'avec le produit des » travaux, et alors, apportant une première diminution dans les prix » alloués, on le forcera à travailler davantage pour conserver son gain » accoutumé.

» C'est ainsi que par des réductions successives on est arrivé à plus » que doubler le travail fait originairement par les condamnés. »

En disant que les forçats avaient fait plus de travail que les ouvriers libres, M. Léveillé a commis une erreur qu'il a reconnue depuis (1). Mais ce qui reste bien établi et à l'abri de tout conteste, c'est d'une part la marche ascensionnelle et rapidement progressive du travail des forçats, de l'autre une production définitive à peu près égale à celle des ouvriers civils, et ces résultats sont assez remarquables pour mériter notre attention.

(1) Les forçats ont égalé les ouvriers libres dans les travaux de terrassement, ils leur ont été inférieurs dans les travaux de maçonnerie et de taille de pierre. Cette infériorité tient d'abord à ce que les travaux de maçonnerie et de taille de pierre exigent un plus long apprentissage que l'on n'avait pu faire faire aux forçats, et ensuite aux fers qui gênaient les mouvements de ces malheureux ouvriers.

En effet, les forçats sur lesquels se faisait cette expérience étaient condamnés partie à vingt ans et plus de travaux forcés, partie à perpétuité. Pris, ainsi que le prouve suffisamment leur condamnation, dans ce que la population du pays offre de plus mauvais, ils avaient presque tous des habitudes antipathiques à celles du travail, il n'étaient plus jeunes, et, enfin recrutés principalement dans les villes, ils apportaient au chantier un corps débile, flétri avant l'âge par la débauche, et des membres mal endurcis à la fatigue. Et cependant ils ont travaillé et produit à peu près autant que les ouvriers libres; mais aussi, et c'est là le grand secret, on leur a créé des *besoins*, on a fouillé dans leurs passions, jusqu'à ce que l'on en ait trouvé une qui ait donné prise sur eux, et par celle-là on les a conduits et maintenus sur les chantiers.

J'ajoute encore que ce beau résultat est dû à l'énergie, à la persévérance et à l'activité de M. Lèveillé. Avec les mêmes moyens on le reproduirait partout ailleurs.

Travaux exécutés en Algérie.

Si, disposant à notre gré des hommes et des choses, nous avions voulu réfuter par des faits positifs toutes les objections soulevées contre l'application de l'Armée aux travaux publics, nous n'aurions pu choisir une expérience plus concluante que celle qui se fait depuis dix ans en Algérie. Dans ce pays le soldat combat et travaille tour à tour et sans relâche. A peine revenu d'expédition il court au chantier, et ne dépose le fusil que pour prendre la pioche. Sans résistance, sans murmures même, il se prête à tout, car il a la conscience intime de la grandeur de l'œuvre à laquelle il donne son concours; il ne se contente pas d'assister en témoin passif au spectacle de l'enfantement de la civilisation sur cette terre si longtemps barbare, il y prend sa part, et une large part. Routes, ponts, canaux, barrages, établissements militaires de toute nature, dessèchements, plantations, défrichements, le soldat fait en Afrique tout ce que peuvent faire des ouvriers civils, et tout avec zèle et succès.

La conquête de l'Algérie aura montré ce que notre Armée renferme de forces vives et quels services elle peut rendre sous un chef habile. Son caractère s'est modifié en vue de sa position nouvelle. Ce n'est plus déjà l'armée impériale, exclusivement militaire. Son caractère civilisateur s'est développé; elle semble avoir pris pour devise ces belles

paroles du maréchal Bugeaud : *Ense et aratro*. Elle conquiert par le travail et l'industrie tout aussi bien que par l'épée.

Notre domination ne date que de dix-sept ans et déjà nous occupons un territoire de 40,000 lieues carrées. Nous le parcourons dans tous les sens, presque sans résistance aucune, et les plus indomptables d'entre les barbares sont à la veille de reconnaître notre pouvoir et de s'y soumettre définitivement. Mais c'est qu'ils ont reconnu en nous, non seulement la force qui fait des conquêtes, mais encore l'intelligence qui les rend profitables, et l'humanité qui associe les vaincus au sort du vainqueur.

Au temps où elle portait encore le nom de Numidie, les Romains parcoururent cette terre dans tous les sens, laissant sur tous les points des marques de leur présence. Le désert a conservé l'empreinte de leurs pas (1) et leur nom vit encore, symbole de grandeur et de puissance, dans le souvenir des populations.

Nous avons hérité de ce nom et des devoirs qu'il impose, mais la tâche est plus rude qu'au temps de Jugurtha.

Que de malheurs, en effet, se sont abattus sur cette terre maudite ! A l'époque où le déluge des barbares couvre le monde romain, la colère de Dieu amène en Afrique les Vandales que combattent en vain Narssès et Bélisaire ; puis, les Vandales devenus chrétiens, fixés sur le sol, survient un fléau plus épouvantable encore. C'est la sombre religion d'Islam, avec ses farouches sectateurs conduits par Mouça. Sous leurs pas la civilisation disparaît, le christianisme fait place au dogme de la fatalité, l'ignorance et la superstition étendent un voile funèbre sur le pays. Enfin, comme dernier malheur ajouté à tous ces malheurs, arrive la domination turque avec sa rapacité, sa brutalité inintelligente, ses instincts despotiques de division et d'anéantissement. Abattu par tant de calamités, l'Arabe se voile la tête et s'abandonne au destin. Il perd le sens moral, la santé du corps, s'habitue aux crimes les plus odieux, et la terre elle-même, incessamment dévastée, ne montre plus que des montagnes arides et des marais empestés.

Mais Dieu n'a pas abandonné ce malheureux pays, il suscite pour sa délivrance de nouveaux Romains (2). Les voici venir, armés de la science

(1) Les Romains avaient bâti des forteresses qui existent encore chez les Beni-Msab, à 150 lieues au sud de la mer, bien au-delà des premiers oasis dans lesquels nous pénétrons maintenant.

(2) Pour les Arabes, nous sommes les successeurs des Romains ; aussi nous donnent-ils le nom de *Roumis*.

et de l'épée. Devant eux se brise toute résistance ; ils s'étendent au loin, et les luttes intestines s'éteignent, l'ordre se rétablit, la civilisation commence à renaitre. Ils dessèchent les marais, reboisent les montagnes, cultivent le sol, imposent à une mer inhospitalière des ouvrages qu'elle respectera, et, nouveaux Moïses, frappent le désert de la verge qui doit en faire jaillir les eaux.

C'est par nos soldats surtout que s'accomplit cette grande œuvre de régénération, c'est à leur dévouement qu'elle sera due. Je le répète donc, cette application de l'Armée aux travaux publics répond à toutes les objections.

A celui qui, au nom de l'équité et en vue des intérêts du soldat, conteste la légalité de l'utilisation industrielle de l'Armée, nous pouvons répondre par cet argument qui nous parait sans réplique : à savoir que cette illégalité fût-elle aussi incontestable qu'elle est contestée, on devrait encore la commettre sans hésiter, car elle est la condition essentielle de la bonne santé du soldat.

Je cite textuellement M. Oudinot, qu'on n'accusera pas d'être trop favorable à la cause que je défends (1).

« L'expérience démontre, dit ce général, que l'application des troupes aux travaux, en Afrique, est généralement favorable à leur santé. »
 » Pendant plusieurs années le nombre des malades, parmi les régiments stationnés dans la province d'Alger et non employés aux travaux fut tel que l'indemnité accordée aux travailleurs était inférieure à la dépense occasionnée par les journées d'hôpital. »

A cela près qu'ils sont moins saillants, les résultats hygiéniques du travail sont les mêmes en France.

S'il était besoin d'une démonstration expérimentale pour prouver que le travail n'affaiblit pas la discipline, qu'il n'altère pas l'esprit militaire en ce que cet esprit a de vraiment grand et utile, nous rappellerions combien en Afrique l'Armée française a fait preuve de patience au milieu des fatigues et de courage en face du danger.

Il est un point sur lequel nous devons particulièrement insister : on a dit maintes fois que l'emploi du soldat sur les chantiers nuisait nécessairement à son instruction et empêchait de la compléter.

Ainsi, en France, 250,000 hommes occupant un pays paisible, vivant de la vie la plus bourgeoisement tranquille qui se puisse voir, n'ayant,

(1) *Application de l'Armée aux travaux d'utilité publique*, p. 176.

pendant sept années chacun, d'autre occupation que de s'instruire au métier des armes, ne trouvent pas un instant à consacrer à des œuvres utiles. Tout, jusqu'à la dernière minute de ces longues journées, si peu laborieuses cependant, tout est nécessaire, tout a une destination. Il y aurait danger à y toucher : chacun le dit, chacun en administre les preuves; et cependant, en Afrique, le soldat combat ou travaille. S'il n'est pas en expédition, il est sur les chantiers, et, au milieu d'une guerre avant tout remarquable par les fatigues qu'elle impose, les courses qu'elle exige, il trouve encore le temps de créer sur tous les points des ouvrages utiles.

Plaisant contraste, en vérité, et bien instructif!

Les uns vivent en paix et en repos, ils n'ont pas un instant de libre; les autres font la guerre et trouvent encore le temps de travailler.

Ceci me remet en mémoire un mot prêté au grand-duc Constantin. Il ne pouvait souffrir la guerre, disait-il, parce qu'elle gâtait les soldats et abîmait leurs uniformes. Pour lui, le soldat était une machine à parades et à revues. N'en serait-il pas de même pour certains de nos officiers?

Les adversaires de l'application de l'Armée aux travaux publics ont bien senti tout ce que le contraste avait de fâcheux pour leurs arguments; aussi ont-ils cherché à l'expliquer par les nécessités spéciales de la colonisation de l'Afrique et par la nature des travaux exécutés. Quant à ce dernier fait, on ne saurait guère en tirer de conséquence, car l'Armée exécute toutes sortes de travaux, routes, ponts, villages, déboisements, défrichements, enfin tout ce qui constitue les travaux publics. Parmi ces ouvrages, les uns, indispensables à la facile occupation du pays, peuvent, jusqu'à un certain point, être réputés militaires; les autres sont simplement utiles comme le seraient leurs analogues en France. Mais ces différences n'ont soulevé aucune objection dans l'esprit du soldat.

Les soldats travaillent non seulement sous la direction des ingénieurs militaires, mais encore sous celle des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Ce fait, pas plus que le précédent, n'entraîne de difficultés.

Le travail des soldats est payé d'après le tarif suivant, arrêté en 1838 par le maréchal Vallée.

Déblais.

Travailleurs militaires fournis par l'infanterie.

La journée de 6 h. de travail du soldat sera payée.....	0 fr. 25 c.
Chaque heure de travail en sus.....	0 05
La journée de travail de 6 heures du caporal.....	0 30
Chaque heure en sus.....	0 05
La journée de 6 heures du sous-officier.....	0 40
Chaque heure en sus.....	0 07

Travaux d'art.

Ouvriers militaires fournis par l'infanterie et les autres corps.

La journée de 40 h. de travail de manœuvre attaché aux ouvriers d'art.....	0 fr. 40 c.
La journée de 40 h. de travail de l'ouvrier d'art ma- çon, charpentier, etc.....	0 50
La journée de 40 h. du caporal surveillant.....	0 60
— — — sous-officier surveillant.....	0 70

Ainsi, pour une journée de 40 heures de travail, le soldat terrassier reçoit 0,45, sur lesquels 0,05 sont versés à sa masse pour usure extraordinaire de vêtements. Cependant la main d'œuvre coûte plus cher en Algérie qu'en France, car un terrassier de force moyenne ne se paie pas à Alger moins de 2 fr. 50. — Si l'on avait appliqué en Vendée le tarif du maréchal Vallée, la perte de l'État eût été à peu près nulle.

Le soldat n'a pas plus de besoins en Algérie qu'en France; ses la-
beurs y sont moins rétribués et cependant il travaille mieux. Mais
c'est qu'en Algérie les officiers secouent mieux qu'en France le pré-
jugé militaire et cherchent plus à se rendre utiles; on l'a remarqué
souvent, toutes les fois qu'un colonel attache de l'importance aux tra-
vaux, son régiment montre de l'ardeur au chantier; s'il est tiède, au
contraire, le régiment s'attédie à son tour et le travail en souffre. La
réussite paraît dépendre, avant tout, du plus ou du moins de zèle des
chefs de corps.

En Afrique, on ne se contente pas d'appliquer indistinctement tous
les soldats aux terrassements; on cherche autant que possible dans les

régiments d'infanterie les ouvriers d'art, que l'on réunit en compagnie et dont on forme ce qu'on appelle le *petit génie*. C'est encore une chose que l'on pourrait imiter en France, au lieu de faire, comme cela a eu lieu très-souvent, un mauvais terrassier d'un homme qui eût été excellent maçon ou charpentier.

Je ne rappellerai pas ici tous les ouvrages que l'Algérie doit déjà aux travaux de l'Armée. La liste en serait longue et bientôt cesserait d'être exacte. Aussi résolu au chantier qu'en face de l'ennemi, nos soldats ont ajouté à leurs beaux faits d'armes d'honorables états de services civils que l'Armée de France devrait bien leur envier.

Selon moi, ce résultat tient avant tout à la position exceptionnelle dans laquelle s'est trouvée l'autorité militaire en Algérie.

Une fois la conquête faite et assurée, une opinion s'est formée en France, nombreuse et puissante, qui a demandé que le nouveau territoire conquis fût administré et régi comme le reste du pays.

L'Armée, on le conçoit facilement, a voulu garder le pouvoir qu'elle avait entre les mains, mais elle a dû le justifier par des actes utiles et qu'elle seule pouvait accomplir. L'application du soldat aux travaux publics réunissait ce double caractère et servait merveilleusement à la justification de la prépondérance militaire.

De cette idée, ouvertement exprimée ou simplement sentie, résultait la nécessité de l'utilisation industrielle de l'Armée. Deux hommes d'une grande puissance de volonté, le duc de Rovigo et le maréchal Vallée, ont accompli cette œuvre. Après ceux-là, le maréchal Bugeaud a été leur digne continuateur.

Condamnés militaires.

Je ne puis quitter ce chapitre de l'Afrique sans mentionner les travaux accomplis par les condamnés militaires. Personne, je l'espère, ne verra dans ce rapprochement la moindre pensée d'une assimilation dont l'Armée pourrait à bon droit s'offenser et contre laquelle je proteste hautement. Les résultats obtenus par l'emploi des condamnés sont assez remarquables pour mériter d'être connus; ils peuvent nous donner d'utiles renseignements et dissiper bien des préventions. C'est surtout dans ce but que je les cite.

Plus d'une fois, en Afrique, les condamnés ont travaillé à côté des soldats sur les chantiers du port, dans les travaux de route, dans les dé-

frichements effectués autour des nouveaux villages de Saint-Ferdinand, de Sainte-Amélie et de Notre-Dame-de-Staouéli. Cette communauté d'occupations a été vivement reprochée aux administrations d'Afrique comme un attentat à la dignité du soldat : je ne puis m'empêcher de la voir sous un autre aspect. Selon moi, ce n'est pas le soldat qui est abaissé et humilié par ce contact ; c'est au contraire le condamné qui est relevé à ses propres yeux. Aux côtés de ses anciens frères d'armes, il peut oublier un instant qu'il a été flétri par la loi, rejeté de la société, et il en devient meilleur.

Le soldat ne s'est jamais, que je sache, offensé de ce contact. Plus sage, plus libéral, plus véritablement chrétien qu'on ne le pense, il a compris que l'expiation d'une faute donne une nouvelle innocence ; il sait d'ailleurs que les terribles lois de l'Armée peuvent revêtir un homme d'honneur de la livrée du crime, et cela pour une faute à peine punissable par les lois civiles. Aussi, je le répète, je ne l'ai jamais vu témoigner de mépris à son malheureux compagnon de travail.

Les condamnés militaires employés au port d'Alger sont logés en dehors de la ville, près la porte Bab-el-Oued, dans les forts des *Anglais* et des *Vingt-quatre heures*. Ils arrivent en rang sur les chantiers, escortés par des voltigeurs de garde et commandés par des sergents.

Leur journée de travail dure de 5 à 9 heures du matin et de 2 à 6 du soir en été ; en hiver, de 6 à 10 heures du matin et de 2 à 6 du soir. Elle comprend, par conséquent, 8 heures effectives de présence. On a soin de l'interrompre dans le moment le plus chaud de la journée. La tâche journalière est presque toujours fixée ; on détermine le nombre des blocs que chaque atelier devra fabriquer, ou soulever, ou lancer.

Les condamnés ont reçu, à partir de 1837 jusqu'en 1843, une somme de 0 fr. 35 c. destinée à subvenir à leur nourriture, une gratification de 0 fr. 05 c. à 0 fr. 45 c., et enfin un demi-litre de vin valant environ 0 fr. 45 c., à quoi il faut ajouter un demi-kilog. de pain destiné à ceux que leur service force à plonger ou à se tenir à l'eau.

Les voltigeurs et les sergents de garde sont aussi payés sur les fonds des travaux. Les premiers reçoivent 0 fr. 40 c. et les seconds 0 fr. 50 c. Tous ces frais acquittés, le travail des condamnés n'en reste pas moins encore très-avantageux à l'État, ainsi que le prouve le tableau suivant dressé d'après les feuilles de solde elles-mêmes pendant la campagne de 1846.

DÉSIGNATION des CHANTIERS.	NOMBRE de journées militaires.	DÉPENSES de toute nature, solde, gratifications, surveillance.	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE		DÉPENSE qu'aurait nécessité les ouvriers civils.	OBSERVATIONS.
			des condamnés.	des ouvriers civils.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Atel. central..	16,444 50	19,458 56	1 18	3 00	49,333 50	Ouvriers d'art et manœuvres.
Magas. central	2,193 00	3,805 11	1 73	2 50	5,482 50	Écrivains et manœuvres.
Fours à chaux et carrières.	20,824 50	23,848 66	1 14	2 50	52,061 25	Manœuvres.
Quais sud et nord.....	74,526 50	85,373 52	1 14	2 50	183,316 15	<i>Id.</i>
Môle.....	35,973 00	38,828 01	1 08	2 50	89,932 50	<i>Id.</i>
Totaux..	149,961 50	171,313 86			380,132 00	
Prix moyens.....			fr. 1 1423	fr. c. 25 348		

Ainsi, en moyenne, chaque condamné n'a coûté que 4 fr. 45 c. lorsque l'ouvrier civil aurait coûté 2 fr. 54 c., et, dans toute la campagne, l'emploi de ces hommes a produit au Trésor une économie de 208,818 fr. 44 c., et je ne tiens pas compte encore du renchérissement qu'aurait produit la demande de 150,000 journées sur la population peu nombreuse des travailleurs d'Alger.

Je ne fais pas mention des frais d'habillements des condamnés, parce qu'en général on ne leur donne de vareuse et de pantalon de toile que dans les postes où ils sont exposés à perdre ou à détériorer leurs habits, et dans ce cas on en donne également aux ouvriers civils. Je n'ai donc pas dû faire figurer cette dépense dans les chiffres portés plus haut.

Ce qui constitue surtout l'économie définitive produite par l'emploi des condamnés, c'est plus encore leur aptitude au travail, leur intelligence, leur énergie, que le bas prix de leur main-d'œuvre. Je n'hésite pas à le dire, sans crainte d'être démenti par tous ceux qui les ont vus à l'œuvre, ils laissent bien loin derrière eux tous les ouvriers civils, européens et indigènes, que fournit l'Algérie.

On pourra en juger par ce fait : dans l'ancien procédé de fabrication des blocs, cinq condamnés mélangeaient habituellement, et jetaient par-dessus les bords de la caisse, à 4^m 50 au-dessus du sol, la matière destinée à former deux blocs, c'est-à-dire 20 mètres cubes de béton, ce

qui donnait pour chacun 4 mètres cubes à mélanger et à jeter dans la caisse. C'est plus qu'on n'exige en Europe des ouvriers qui travaillent dix heures par jour, et les condamnés accomplissaient leur tâche en sept heures et demie environ, et sous une chaleur qui dépassait souvent 30 degrés et atteignait quelquefois 40.

Les punitions les plus ordinaires étaient le retranchement des gratifications en vin et en argent, puis la *retenue* au *fort*. Mais je dois le dire, bien rarement on était forcé de sévir. Sur les chantiers que je dirigeais, il y avait habituellement cinq ou six cents condamnés, et les infractions à la règle étaient certainement moins fréquentes que si ces hommes eussent été remplacés par des ouvriers civils.

Loin de regarder le travail comme une peine, ils le prenaient comme une sorte de plaisir, et plus d'une fois, à leur demande, je les ai fait venir sur les chantiers pendant les dimanches et les jours fériés.

Au reste, la meilleure preuve que l'on puisse donner de la valeur des condamnés comme ouvriers, c'est le cas que l'on en faisait.

Toutes les administrations se les disputaient, et M. le gouverneur-général Bugeaud, voyant la vogue dont ils étaient l'objet, a cru pouvoir augmenter leur solde, ce qui n'empêche pas de les préférer encore aux ouvriers civils.

A ces hommes s'applique tout ce que l'on a dit du soldat. Ils n'ont pas de besoins ; ils sont logés, vêtus, nourris par l'État. Sans doute ils ont beaucoup à désirer, même de ces choses qu'une longue habitude nous fait regarder comme nécessaires ; mais le soldat non plus n'est pas si bien traité, qu'il ne lui reste de nombreuses améliorations à réaliser dans son ordinaire. Et cependant le condamné travaille avec intelligence et courage, il vaut mieux que les ouvriers civils, et l'on ne peut pas en dire autant du soldat. — Ainsi, le condamné, flétri par les lois, rejeté de la société, se réhabilite sur les ateliers. Le soldat, au contraire, vaillant et estimé partout ailleurs, se trouve sans force et sans énergie en face du travail. C'est du moins ce qui a eu lieu presque constamment en France. Ce contraste provoque de pénibles réflexions, et quelle que soit l'excuse qu'on lui donne, il ne fait honneur ni aux soldats ni à leurs chefs.

Indépendamment des diverses conséquences que l'on peut tirer de ce fait pour l'application de l'Armée aux travaux publics, il en est une que je veux faire ressortir ici.

Ne serait-il pas convenable que tous les travaux dangereux et insa-

lubres fussent exclusivement exécutés par des condamnés ? Si ces travaux, nécessaires à la société, exigent impérieusement le sacrifice de victimes humaines (et cela n'a lieu que trop souvent), il convient de choisir ces victimes parmi les moins précieuses, et de prendre de préférence à d'honnêtes ouvriers, ces hommes égarés que la loi a dû châtier sévèrement. On aura de leur vie tous les soins possibles, on prescrira, par mesure disciplinaire, ces précautions hygiéniques qui diminuent le danger, et qu'on ne saurait imposer à des ouvriers libres ; puis cela fait, si la mort frappe des victimes, ce sera un grand mal sans doute, mais moindre cependant que si elle eût frappé de pauvres et honnêtes pères de famille.

Dans son active sollicitude pour sa nouvelle conquête, la France songe aujourd'hui à délivrer l'Algérie de ces marais empestés qui depuis des siècles répandent la peste autour d'eux. Elle a déjà mis la main à l'œuvre et attaqué en plusieurs points la Mitidja.

Bien des ouvriers européens périront avant que ce travail ne soit amené à bonne fin. Ce qui est arrivé pour le néfaste camp d'Erlon, aujourd'hui Bouffarick, ce qui a eu lieu aux exploitations de bois près du Mazafran et à la ferme-modèle, nous donne à cet égard de cruelles certitudes (1).

Nous croyons qu'il serait d'une humanité bien entendue d'employer à ces travaux les condamnés militaires et au besoin les forçats de nos bagnes, et d'épargner ces pauvres ouvriers qui, fuyant la misère en Europe, viennent la retrouver plus amère et plus poignante encore en Afrique. La faim seule les pousse aux chantiers, et leur fait oublier qu'ils marchent sur une terre homicide et qu'à chaque coup de pioche la fièvre s'exhale du sol en miasmes meurtriers.

Épargnez ces hommes dont le seul tort est d'être pauvres, donnez à leur activité un aliment moins dangereux, et, s'il faut des victimes, prenez-les parmi ceux dont les fautes ou les crimes ont jeté le deuil dans la société. Travaillant et mourant pour elle, les condamnés expieront noblement leurs fautes ; et quand ils auront fertilisé de leurs sueurs et de leur sang ce sol aujourd'hui inculte, épuisé le venin de ces terres aujourd'hui si meurtrières, quand par la mort d'une partie d'entre eux ils auront racheté la vie d'autant de citoyens, la société pourra oublier leur passé et les laisser rentrer dans son sein.

(1) Le 11^e régiment de ligne qui avait deux de ses bataillons à Bouffarick, et le 3^e à Bougie, a perdu dans les huit derniers mois de 1837, plus du quart de son effectif.

CHAPITRE III.

TRAVAUX DES LÉGIONS ROMAINES.

L'antiquité se bornera pour moi à l'époque romaine; je ne serais même pas allé si loin demander des renseignements à l'histoire, si l'exemple des légions romaines n'avait été maintes fois cité dans la question qui nous occupe et n'avait paru un argument sans réplique.

Cependant, pour que les preuves historiques soient concluantes, il faut de toute évidence qu'il existe une assimilation possible entre les peuples que l'on met en parallèle. Mais quand sous l'impulsion irrésistible des dix-huit siècles les plus féconds en événements de l'humanité, les arts, les sciences, les mœurs, la religion, l'état militaire, politique et social, tout a varié, de pareilles conclusions ne doivent être admises qu'avec la plus grande réserve et sous la condition exclusive d'une saine critique.

Avant donc de mentionner les travaux des légions, essayons de nous rendre un compte précis de l'industrie, des mœurs, de l'état militaire des Romains, sans toutefois sortir du cadre étroit de ce qui concerne les travaux publics.

Industrie.

La plupart des instruments destinés à substituer dans l'action de l'homme sur la nature, l'adresse et l'intelligence à la force brutale, étaient rares et entièrement inconnus dans l'antiquité. La cause principale en était le peu d'avancement des arts métallurgiques. Obtenu par un procédé imparfait, analogue à celui de nos forges catalanes, le fer était peu abondant; l'acier était très rare et la fonte absolument inconnue. Le cuivre et l'étain alliés furent pendant long-temps seuls employés pour les armes et les outils. On peut juger par là de ce qu'étaient les machines.

L'art d'amoindrir la difficulté du déplacement des matières, en substituant à leur poids un frottement, soit de glissement, soit de roulement, cet art auquel les chemins de fer viennent récemment de donner

une si grande impulsion, était tout-à-fait inconnu chez les anciens. Les chars de leurs triomphateurs, comparés à nos voitures de luxe moderne, les informes charrettes sur lesquelles se faisaient les transports dans la campagne romaine, mises à côté de nos voitures de roulage, nous montrent tout le progrès qui a été fait dans ce sens ; pour revenir au sujet spécial que je traite, la brouette, cet humble et si utile instrument, ne date que de Pascal, et, selon toute probabilité, les transports de terre auxquels elle se prête si facilement aujourd'hui, se faisaient autrefois au moyen de hottes et à dos d'homme.

La poudre, qui a révolutionné l'art de la guerre, a aussi amené de grands changements sur nos chantiers. Enfermée dans les entrailles de la pierre la plus rebelle, elle la fait voler en éclats avec une irrésistible puissance, et nous donne aisément raison des corps les plus durs.

Aujourd'hui, Annibal, pour détruire le rocher qui arrêtait son armée dans les Alpes, n'aurait qu'à vider quelques gargousses de son artillerie et pourrait se dispenser d'avoir recours au moyen pénible et peu croyable qu'il passe pour avoir employé.

Nous pouvons conclure de l'examen de l'industrie romaine, qu'il fallait à cette époque au travailleur plus de force que d'adresse et d'intelligence, plus de dureté au travail que d'expérience.

Mœurs.

Bien des changements sont survenus dans les idées et dans les mœurs depuis la période romaine. Je ne parle pas ici de ceux qui sont dus à l'avènement du Christianisme dont l'influence s'est exercée dans une région morale où je ne veux pas porter mes investigations ; je veux seulement appeler l'attention sur la position sociale des hommes qui exerçaient l'industrie.

Les Romains ne savaient pas utiliser au profit de l'homme les forces créées par la nature. Les moulins à vent, les roues hydrauliques (1), les machines à vapeur leur étaient inconnus, leurs bâtiments allaient principalement à la rame et ne s'aidaient qu'accessoirement de la voile. Toutes les besognes rudes ou rebutantes étaient donc accomplies par

(1) Les premières roues hydrauliques furent établies à Rome, sous Auguste. Cent cinquante ans après, au temps de Pline, elles étaient encore très-rares.

des esclaves. Au temps d'Auguste, il n'y en avait pas moins de six mille enfermés dans les caves de Rome pour moudre le blé destiné aux boulangeries.

Des roues hydrauliques établies sur le Tibre, ou des moulins à vent sur les sept collines, eussent délivré tous ces hommes. Mais, tant que les machines ne furent pas inventées, ils continuèrent à être sacrifiés au bien-être de leurs vainqueurs. La science, qui plus que la morale et la religion, devait les affranchir en rendant leur martyre inutile, ne s'était pas encore levée sur l'humanité.

Exercée surtout par des esclaves, l'industrie fut donc réputée vile, propre aux esclaves seulement, et dans la société antique on en vint à estimer, non pas ceux qui créaient les produits, mais ceux-là seuls qui les consommaient. Ce préjugé n'était pas équitable, mais il reposait sur le droit de conquête, sur la supériorité intellectuelle des hautes classes, et aujourd'hui, quoique moins odieusement brutal que dans l'antiquité, il n'a pas disparu.

Une exception, toutefois, doit être faite en faveur de l'agriculture qui était honorée, quoiqu'elle fut livrée comme une proie aux usuriers romains. Mais au temps d'Auguste elle commençait à disparaître de l'Italie; les villas et les pâturages couvraient tout le sol, et Rome était obligée de demander du blé à la Numidie, à l'Égypte et à la Sicile.

Ainsi, à l'exception du laboureur devenu rare en Italie sous les empereurs, tous les producteurs étaient méprisés, et plus encore qu'aujourd'hui, c'était surtout le degré d'affranchissement du travail qui constituait l'élevation dans la société. Celui qui travaillait toujours n'était rien, celui qui travaillait un peu commençait à être quelque chose, mais celui-là était beaucoup qui ne faisait œuvre utile.

Armée romaine.

Dans l'origine, tous les citoyens romains faisaient partie de l'armée. Ils s'enrôlaient pour une campagne à la fin de laquelle ils rentraient chez eux avec les dépouilles de l'ennemi. Rome était alors un camp, ses citoyens des soldats, et ses guerres une suite de brigandages contre les nations voisines, une sorte de piraterie de terre ferme.

Servius Tullius, le premier, sépara les citoyens en six classes, dont la dernière, la plus pauvre, incapable de s'acheter des armes ou de se nourrir en campagne, fut exemptée du service militaire.

Le siège de Véies, en 393 (av. J.-C.) fit sentir la nécessité de retenir les citoyens plus long-temps sous les drapeaux, et de donner plus de continuité aux opérations militaires. Dès-lors, on dut rétribuer les soldats, et la sixième classe de citoyens, exceptée du service par Tullius, fut de nouveau obligée de prendre les armes.

A mesure que le théâtre de la guerre s'éloignait de Rome, les campagnes devenaient plus longues ; les généraux romains, ambitieux de gloire ou de fortune personnelle, cherchaient aussi à retenir entre leurs mains les soldats qui leur assuraient la victoire ou l'influence. Ainsi fit César dans les Gaules, ainsi l'avaient fait avant lui d'autres généraux en Macédoine, en Grèce et dans l'Asie-Mineure. Tout conspirait donc pour faire violer les anciens réglemens et pour rendre durable le service militaire qui, dès l'abord, n'avait été que provisoire pour le citoyen.

Auguste vint, et se conformant aux nécessités du temps, régularisant ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une illégalité tolérée, il fit les armées permanentes. Deux cent mille soldats, échelonnés dans l'empire, montèrent la garde aux frontières.

Le citoyen-soldat avait disparu ; le soldat, l'homme faisant métier de la guerre fut créé, et un impôt frappé sur l'empire pour pourvoir à sa subsistance.

A mesure que s'accrut la corruption romaine, le service militaire fut méprisé, échut aux pauvres, aux affranchis, aux esclaves, tomba entre les mains des Gaulois, des Espagnols, des Germains, puis enfin fut imprudemment confié aux Barbares eux-mêmes, et devint la cause de la ruine de Rome.

Dans l'origine, aux temps du *citoyen-soldat*, l'armée ne formait pas une classe distincte, il n'existait ni préjugé ni esprit militaire. Plus tard, lorsque la nation se fut séparée de l'armée, les légions eurent leur vie, leurs idées à part. La discipline et le culte des aigles en furent les principes. Puis vinrent les mauvais jours de Rome, les soldats secouèrent la discipline, mentirent à leurs aigles, et par désœuvrement, par cupidité, par caprice, souvent disposèrent du pouvoir.

Selon Végèce, on enrôlait de préférence à tous autres, les forgerons, charpentiers, tailleurs de pierre, chasseurs ; plus tard, on prit les rudes habitants des Gaules, de la Germanie ou de l'Espagne. Il n'arrivait donc sous les drapeaux que des hommes robustes éminemment propres à former des travailleurs. Leur vigueur primitive s'accroissait encore par

le régime qui leur était imposé. En marche, chaque soldat portait, outre ses armes fort lourdes alors, les pieux destinés à former les retranchemens et souvent ses vivres. A peine arrivé, ne dût-il passer qu'une nuit, il lui fallait entourer le camp de fossés palissadés. S'il séjournait quelque temps, c'était une véritable ville forte qu'il construisait.

Ainsi, par le soin qu'on prenait à le choisir, par les fatigues que comportait l'état militaire, le soldat était éminemment propre à exécuter de grands travaux ; les fortifications temporaires et permanentes l'avaient habitué aux ouvrages de terrassement, les sièges aux ouvrages de maçonnerie, le maniement et l'établissement de ses machines de guerre aux constructions en charpente.

La légion romaine contenait de 6 à 8,000 hommes, elle était suivie par des valets destinés au service spécial des soldats, elle traînait après elle 40 grandes machines de guerre et 35 petites ; et pour réparer les armes, entretenir et servir les machines, elle avait une cohorte d'ouvriers commandés par le *Præfectus fabrorum*, l'officier d'artillerie de ce temps ; la légion était donc une véritable armée, trouvant en elle-même tout ce dont elle avait besoin pour faire face aux diverses nécessités de sa position.

D'après ce court aperçu historique, nous pouvons aisément faire le champ de l'activité industrielle des légions romaines.

Évidemment, tant que les soldats ne furent que des gardes nationaux déposant à la fin d'une courte campagne leur cuirasse et leur casque pour retourner à la charrue, tant qu'ils firent la guerre à leurs frais, on ne dut et on ne put songer à les appliquer aux travaux d'utilité générale. Ceci dura jusqu'au siège de Véies.

Après cette époque, et avant Auguste, le soldat fut payé, les campagnes devinrent de plus en plus longues, embrassèrent un champ d'action de plus en plus vaste, et dès-lors les nécessités même de la guerre soumièrent les soldats à de rudes travaux. Le siège d'Alésia, l'invasion des Helvétiens, le passage du Rhin, la descente en Bretagne, si le récit qu'en fait César est fidèle, révèlent chez le soldat romain une incomparable aptitude au travail.

Souvent on fit travailler les légions uniquement pour les préparer aux fatigues d'une rude campagne. Ainsi fit Marius à l'arrivée des Cimbres. Souvent encore, doutant de leurs dispositions, on les écrasa de fatigues pour les forcer à réclamer le combat ; ce moyen fut entre autres employé par Sylla. Quelquefois enfin une conduite équivoque en

face de l'ennemi fut punie par de rudes travaux : Scipion Emilien eut recours à ce procédé.

Ainsi, jusque-là, les travaux sont uniquement destinés à faciliter les opérations militaires, ils en sont l'accessoire direct ou indirect. Toujours la pensée militaire domine, et jamais l'économie ni l'utilité ne sont invoquées.

Cependant, dans cette période, il s'exécuta de grands travaux en Italie : ainsi les égouts de Tarquin, la voie Appienne. Mais ces ouvrages furent exécutés par des esclaves ou des ouvriers civils, sous la direction des édiles ou des magistrats appelés *curatores viarum*, qui étaient les ingénieurs des ponts-et-chaussées de l'époque.

Après Auguste, l'armée romaine fut appliquée aux grands travaux civils, et cette fois ce ne fut plus dans un but exclusivement militaire. De nombreuses révoltes avaient appris combien était dangereuse l'oisiveté du légionnaire romain, aussi la politique impériale admit-elle en principe qu'il fallait toujours occuper les loisirs que l'ennemi laissait à l'armée. Beaucoup de travaux ont été dus à cette continuelle préoccupation.

Je ne parle pas des œuvres militaires : quelques-unes, comme la muraille établie en Bretagne pour arrêter les incursions des Pictes, les retranchements construits par Crassus au fond du Brutium pour isoler l'armée de Spartacus, les ouvrages exécutés par Corbulon devant les Parthes, par Titus au siège de Jérusalem, sont très remarquables, mais cependant ne nous apprennent rien sur la valeur industrielle du soldat romain que la guerre des Gaules ne nous eût déjà fait connaître.

Comme œuvres civiles, je citerai les canaux faits par Drusus et Corbulon en Hollande, le pont jeté sur le Danube entre Widdin et Schernetz par Trajan, les défrichements et les dessèchements exécutés par Probus près de Sirmium, sa patrie. Descendants des Gaulois, nous ne saurions oublier que c'est aux travaux de ce prince que nous devons les vignes, principal honneur de notre agriculture française.

Je dois mentionner aussi les routes, les aqueducs, les temples, les théâtres et les arcs de triomphe qu'ils érigèrent en beaucoup de points.

Souvent il leur arriva de faire exécuter ces ouvrages par les peuples voisins réunis en corvée ; mais souvent aussi, placés sur les frontières, au milieu d'une population rare, flottante et sauvage, ils durent exécuter eux-mêmes les ouvrages qu'on leur attribue aujourd'hui.

Toutes ces œuvres, d'ailleurs, portent bien le cachet romain ; ce n'est

plus, comme chez les Grecs, la suprême élégance et l'harmonie des formes, c'est la force et la grandeur, c'est le rude génie de Rome faisant empreinte sur la pierre. Tous les monuments de cette époque, aussi bien dans les Gaules et la Germanie que dans l'Espagne, la Numidie et l'Asie-Mineure, portent ce caractère commun, indice irrécusable d'une origine commune.

Résumons-nous.

Des trois questions essentielles que soulève l'application de l'Armée aux travaux publics dans notre pays, aucune ne peut être résolue par l'exemple des Romains.

La question de droit :

Dans l'antiquité, le travail était méprisé, l'industrie n'était exercée que par les esclaves ; aujourd'hui, le travail commence à être en honneur. Ce qui était peine et déshonneur chez les anciens, ne l'est plus chez nous ; les préjugés du légionnaire romain iraient mal à nos soldats.

Avant Auguste, le soldat romain n'exécuta que des œuvres militaires ; mais comme alors il était avant tout citoyen et enrôlé spécialement pour une campagne, on n'avait pas le droit de lui en imposer d'autres. — Après Auguste, le soldat romain exécuta des travaux civils ; mais alors il était enrôlé volontaire, appartenait à l'État, et n'avait d'autres devoirs que de satisfaire aux ordres de ses chefs. Avant Auguste, le soldat romain était un garde national mobilisé, après Auguste, il devint un mercenaire ; à aucune époque il ne ressembla au soldat français appelé sous les drapeaux par la conscription.

La question d'économie et d'utilité publique.

Ce n'était pas pour enrichir l'État, donner de nouveaux moyens d'action à l'industrie, de nouveaux débouchés au commerce, que les légions de la Rome impériale furent soumises aux travaux. C'était, avant tout, pour éviter les dangereuses suggestions de l'oisiveté.

Les travaux qu'elles exécutèrent presque partout, [ne pouvaient être faits que par elles, car il n'y avait pas alors, sur la plupart des pays qu'elles occupaient, de populations industrielles capables de les entreprendre. Les questions d'économie et d'utilité générales ne peuvent donc être résolues par cette application.

Question d'utilité militaire.

Il est certain qu'à cette époque, le soldat devait être beaucoup plus constructeur qu'il ne l'est maintenant. Pour faire la campagne, il devait savoir terrasser, maçonner au besoin, faire des ouvrages en charpenté.

Il était donc plus propre que de nos jours à exécuter des travaux, et les travaux à leur tour rentraient plus directement qu'aujourd'hui dans le cadre de son éducation et de son instruction militaire.

Une dernière observation.

Le soldat romain était choisi dans ce que la population offrait de plus rude, à une époque où le luxe n'amollissait que quelques rares privilégiés, où tout le reste était condamné à une vie sobre et à des travaux pénibles. Sous les drapeaux, sa vigueur naturelle s'accroissait encore par des fatigues et des exercices continuels. Cependant en campagne, le légionnaire romain couchait sous la tente et l'hiver suspendait ses travaux.

Aujourd'hui, le soldat est pris dans des populations habituées, quoique pauvres, à un certain bien-être, dans des familles affaiblies par un travail mal combiné et souvent malades. Sous les drapeaux, on ne développe pas ses forces par un exercice soutenu. Si cependant la guerre survient, on exige de lui des marches forcées, on le fait coucher au bivouac; souvent la guerre se continue pendant l'hiver.

Ce contraste nous donne le secret de la faiblesse de nos armées, et nous montre que les travaux civils, qui n'étaient pas nécessaires dans l'antiquité, le sont aujourd'hui, et que sur nos chantiers seulement l'Armée pourra pendant la paix se préparer aux fatigues de la guerre.

C'est la seule conclusion que l'on puisse, selon moi, tirer de l'exemple des légions romaines.

Autriche.

L'armée autrichienne a été appliquée sur une grande échelle aux travaux d'utilité publique. Elle a exécuté les fortifications de Crémone, de Peschiera, de Plaisance, de Mantoue, et dernièrement celles de Vérone et de Brescia.

A une époque déjà assez reculée elle a construit deux routes, l'une en Croatie, l'autre allant de Trieste à Fiume.

Les travailleurs sont pris dans les régiments d'infanterie, les chefs ouvriers et les conducteurs dans les armes spéciales et surtout dans le génie. Les soldats travaillent en corps et sous la surveillance de leurs officiers.

Les officiers reçoivent pour leur présence aux chantiers, une indemnité égale aux 2/3 de leurs appointements. Les soldats reçoivent 5 kreutzers ou 20 centimes quand ils sont employés comme terrassiers, le double quand ils travaillent comme ouvriers d'art. Un kreutzer et demi ou

6 centimes, est en outre versé à la caisse de leurs corps pour l'usure extraordinaire des vêtements. Lorsque les soldats travaillent à la tâche, ils gagnent beaucoup plus qu'à la journée.

On veille de très près à ce qu'une partie de leur solde soit consacrée à une amélioration dans l'ordinaire. On prescrit surtout l'usage du vin.

L'expérience a fait reconnaître que ces travaux étaient très-favorables à la santé du soldat, et qu'en général il y avait sur les chantiers un grand tiers de malades de moins que dans le reste de l'armée; que les soldats se rendaient avec empressement aux travaux, et enfin que le trésor public retirait de leur concours de notables bénéfices.

Selon le général Oudinot, ces bons résultats sont dus à deux causes principales: d'une part, à ce que les travaux sont conçus dans un but exclusivement militaire; d'autre part, à ce que les soldats ne sont pas distraits de leurs chefs naturels. — Je reconnais volontiers l'heureuse influence que doit avoir sur le soldat, la présence et l'autorité de ses chefs habituels; mais je crois, quant au reste, que le soldat se préoccupe beaucoup moins de la nature du travail qu'il exécute, que des avantages qui en résultent pour lui. Et selon moi, si on veut rester dans le vrai, ne s'abandonner à aucun système préconçu, il faut chercher dans l'organisation et dans l'esprit de l'armée autrichienne, les causes essentielles de ces remarquables résultats.

En effet, comme chacun le sait, la population de l'Autriche est avant tout agricole, elle apporte à l'armée ses habitudes, ses goûts laborieux, son corps endurci à la fatigue. Nul préjugé ne l'éloigne des travaux manuels; elle les a quittés avant d'arriver au drapeau, elle les retrouvera après sa libération, elle ne se croit nullement humiliée d'avoir à s'y livrer.

Les lois qui exceptent du recrutement les hauts fonctionnaires, les avocats, les médecins, les docteurs, les fils d'officier, éloignent de l'armée nombre de ceux que les travaux manuels auraient rebutés.

En outre, dans l'armée autrichienne, l'avancement est surtout accordé à la naissance; le soldat le sait, il s'habitue à sa position inférieure, ne rêve rien au-delà des galons de sergent, et ne cherche jamais dans son sac un bâton de maréchal, qu'il sait fort bien ne pas s'y trouver. Les susceptibilités que l'on attribue au soldat français, seraient chez lui très-déplacées, aussi n'a-t-il garde de les avoir.

L'Autriche offre également dans l'organisation de ses confins militaires, un exemple d'armée utilement employée et par suite économiquement entretenue. Bien que nous ne puissions rien voir dans ce fait

qui soit applicable à notre pays, nous devons cependant le mentionner comme se rattachant de très-près à l'objet qui nous occupe.

Au temps où la guerre faisait rage entre les Turcs nouveau-venus en Europe et leurs voisins du Nord, les frontières de la Hongrie étaient constamment ravagées par les armées régulières ou les bandes des deux partis. En butte à de continuelles hostilités, les habitants finirent par désertir cette contrée maudite; elle devint improductive et ne put même suffire à l'entretien des troupes destinées à la garder.

Le prince Eugène conçut le projet de la repeupler et de la faire défendre par ses propres habitants; il la dota d'institutions spéciales et en fit un véritable camp, d'où pouvait, en un instant, sortir tout équipée une nombreuse et puissante armée. Plus tard le maréchal de Lascy compléta son œuvre, et voici, d'après M. le duc de Raguse, en quoi consiste aujourd'hui l'organisation des confins militaires :

Le pays est partagé en territoires destinés à fournir chacun un régiment. Le territoire du régiment est réparti entre les compagnies, et la partie affectée à chaque compagnie est partagée entre les familles proportionnellement au nombre de leurs membres. Lorsqu'une famille s'accroît, elle reçoit de nouvelles terres, ou la permission d'en acheter à ceux de ses voisins qui en ont surabondamment. — Les impôts sont légers, ils s'acquittent, partie en argent, partie en nature, au moyen de l'habillement des soldats, partie en corvées sur les routes, aux magasins, aux corps-de-garde de la frontière, aux maisons des officiers, etc.

En temps de guerre, le territoire destiné à chaque régiment, fournit 4 bataillons de 1,200 hommes chacun; en temps de paix, il n'en fournit que 2, *qui ne doivent pas sortir du pays*. Ils sont employés à faire la police intérieure, à former des cordons sanitaires, et enfin on les réunit pour des grandes manœuvres. Lorsqu'ils ont satisfait à ces diverses obligations, ils ont le libre emploi de leur temps.

Les soldats ont la faculté de se marier, et la plupart en usent. Ils passent 12 ans au service actif; au bout de ce temps ils entrent dans la réserve. Les officiers et sous-officiers sont en permanence attachés au service actif.

Chaque compagnie est commandée par un capitaine chargé de l'instruction militaire des soldats et du maintien de la discipline. Un lieutenant, dit d'*économie*, est chargé de tenir les comptes des fournitures faites par chaque famille à l'État, de diriger les cultures, de prélever sur les récoltes la part destinée aux magasins de subsistances, en un mot,

il est le régisseur du vaste domaine exploité par la compagnie.

Grâce à cette puissante organisation, dont nous venons d'esquisser rapidement les principaux traits, les confins militaires aujourd'hui habités, défendus, fournissent à l'Autriche, en temps de guerre, environ 70,000 hommes de bonnes troupes, c'est-à-dire, quatre fois plus, proportion gardée, que les autres provinces de l'empire, et en temps de paix, ils les entretiennent aux moindres frais possibles pour le Trésor.

Malgré cette apparente surcharge, la population des confins militaires vit dans l'aisance, se multiplie, et, grâce à une sage prévoyance se trouve toujours à l'abri de la disette.

Toute remarquable que soit cette organisation et si bien qu'elle remplisse le but que s'était proposé son illustre fondateur, elle n'a cependant que peu d'enseignements à nous donner pour notre pays. Grâce à Dieu, nous n'avons en France ni confins militaires à garder, ni provinces désertes à repeupler, et peut-être à nos populations vives, impressionnables, imbues de préjugés contre le *gouvernement*, l'action incessante de l'autorité administrative et militaire paraîtrait-elle bien dure. Mais, dans l'Algérie, sur les confins de nos possessions, dans le voisinage des tribus encore hostiles, cette organisation convenablement appropriée aux exigences du climat et au caractère des habitants, pourrait constituer à la fois un bon moyen de défense et de colonisation.

Avant de quitter ce sujet, constatons en passant que sur les confins militaires, la propriété est collective dans les familles, comme elle l'était dans cette fameuse communauté des Jault, si bien décrite par M. Dupin. Les produits du sol se partagent entre tous les habitants, et, à l'exception du chef et de sa femme qui ont double part, tous sont également rétribués. Ajoutons que la direction des cultures n'est pas laissée à l'arbitraire de chaque famille, elle est surveillée par l'officier d'économie, qui prescrit les mesures à prendre, indique les terrains à ensemercer, la nature des récoltes à préparer, et force les habitants à tirer parti de toutes les ressources que présente leur pays.

Cette intervention de l'autorité dans les affaires de chaque famille, nous paraîtrait contraire à l'esprit de propriété et à l'indépendance que chacun de nous veut conserver dans la gestion de ses propres intérêts. Jugée à notre point de vue, elle serait oppressive, vexatoire et blessante pour les citoyens; cependant elle assure le bien-être de chacun, rend les populations riches et heureuses, fait régner l'ordre et la tranquillité dans le pays, et, plus prévoyante que nos administrations,

plus véritablement soucieuse de la dignité et de la moralité des populations, elle ne les expose jamais aux suggestions de la misère et aux tentations de la faim.

Russie.

La Russie a, comme l'Autriche, ses colonies militaires, mais plus récemment fondées et différentes à bien des égards. — Les premiers essais de ces établissements avaient été tentés, mais sans succès, par les impératrices Elisabeth et Catherine II. En 1827, l'empereur Alexandre, appréciant les résultats obtenus par l'Autriche dans ses confins militaires, résolut d'appliquer dans ses Etats le système qui les avait produits. Des colonies furent établis, celles de l'infanterie, près de Novgorod-la-Grande, sur les bords de Volkoff, celles de la cavalerie dans les riches plaines de la Russie Méridionale, sur les rives du Bug, du Siguiska et du Dniéper.

Suivant les habitudes du gouvernement russe, la violence entacha l'origine de ces créations. Des populations tout entières furent brutalement arrachées à leur pays, et transplantées sur l'emplacement des nouvelles colonies. Ainsi on procéda à une œuvre grande, utile et véritablement civilisatrice, par des mesures qui rappelaient ce que les temps de barbarie avaient eu de plus cruel.

Placés sur un territoire ingrat, soumis à un régime dur et oppressif, regrettant peut-être aussi leur patrie, les colons d'infanterie se soulevèrent un jour, massacrèrent tous leurs officiers, et, au nombre de 40,000, marchèrent sur Saint-Petersbourg, dans le dessein de renverser l'empire. Leur audacieuse tentative amena, après de terribles représailles, la suppression des colonies auxquelles ils appartenaient (1).

Placés dans un pays plus fertile, soumis aussi à un régime moins sévère, les colonies de cavalerie ne songèrent pas à s'insurger, et le gouvernement russe n'eut qu'à se louer de les avoir établies. Voici en quoi consiste leur organisation (2).

(1) Dans ses lettres sur la Russie, M. de Custine cite un fait qui peint bien le délire de ces pauvres serfs révoltés; ils ont massacré tous leurs officiers, un seul reste qui leur demande la vie, en leur rappelant les bontés qu'il avait eues pour eux. C'est vrai, répondent-ils, tu as toujours été notre père; mais les autres sont morts, il est juste que tu meures aussi.

(2) Voir pour plus de détails les *Voyages du duc de Raguse*, ou la 14^e leçon du *Cours d'économie* de Michel Chevalier. 1842-1843.

Le territoire réservé aux colonies de cavalerie est partagé en circonscriptions destinées à un régiment. Sur chacune d'elles se trouve placé d'abord le régiment qu'elle doit nourrir, puis la population civile qui doit l'exploiter.

Les soldats ne s'occupent que de leurs exercices et du soin des haras, les paysans seuls cultivent. La circonscription de chaque régiment est divisée en lots renfermant environ 98 hectares de terres arables, que le gouvernement russe cède gratuitement à une ou plusieurs familles réunies, en raison des moyens de culture qu'elles possèdent. Il donne également les matériaux destinés à la construction des maisons, exigeant seulement qu'elles soient bâties sur un plan régulier.

Chaque lot de culture doit nourrir un soldat, les paysans fournissent en outre environ 50 jours de travail par année pour les terres de la couronne. Moyennant cet impôt en nature, ils sont affranchis de toute autre redevance.

Des écoles où les enfants reçoivent avec l'instruction religieuse des leçons de lecture, d'écriture et de calcul, des hôpitaux où les malades sont soignés gratis, témoignent de la sollicitude du gouvernement russe pour ses colons. D'immenses magasins où l'on tient en réserve une partie de la récolte, attestent également sa prévoyance.

L'administration civile du territoire réservé à un régiment, correspond à l'administration militaire; elle a son colonel, ses officiers, chargés de diriger les travaux publics et les cultures faites par les paysans pour le compte de l'État ou pour le leur.

Grâce à cette organisation, les régiments de cavalerie des colonies militaires ne coûtent au gouvernement russe que 250,000 roubles d'entretien annuel, au lieu de 600,000 qu'ils coûtent partout ailleurs.

Mais ce n'est pas le principal avantage de cette disposition. Ici, comme dans les colonies de l'Autriche, nous devons reconnaître les heureux effets d'une direction ferme et habile appliquée à la culture d'un pays. Exploitées par des familles isolées et rivales, au moyen d'efforts incohérents, qu'auraient produit ces contrées déshéritées? A peine de quoi nourrir une population misérable. La main dure, mais cependant bien-faisante du gouvernement russe y a amené l'abondance. Il y a vingt ans à peine, à l'origine de ces établissements, les colons, au nombre de 92,000, ne possédaient que 96,000 têtes de gros bétail, 401,000 de petit. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 443,000, possèdent 220,000 bœufs

ont doublé le nombre de leurs moutons et sèment annuellement 450,000 hectolitres de blé.

J'insiste sur ce fait : dans les colonies militaires de la Russie, d'immenses magasins tiennent constamment en réserve des approvisionnements considérables de blé, d'avoine, de farine. Une récolte manquée complètement, la famine ne serait pas à craindre. Ainsi, quand dans la riche Angleterre le tiers de la population meurt de faim, quand en France, la misère pousse le peuple au vol et à l'émeute ; là bas, chez des gens à bon droit réputés barbares, on vit toujours dans l'abondance. Que dis-je ? on trouve assez de ressources dans cette sage prévoyance pour nous faire l'aumône des vivres dont nous manquons.

Ce rapprochement ne nous montre-t-il pas que nous sommes lancés dans une fausse voie avec nos systèmes outrés d'indépendance personnelle, de morcellement du sol, de laisser-faire industriel et commercial ? Si nous avons cette humilité d'esprit, utile aux nations comme aux individus, nous saurions profiter des leçons que nous donnent en ce moment des peuples que nous affectons de mépriser.

Les troupes russes ont été aussi employées en corps et sous la conduite de leurs officiers à des travaux d'utilité publique. Ainsi que nous l'apprend M. Oudinot, en 1826, trois corps d'armée, évalués à 30,000 hommes chacun, creusaient le canal de Courlande, le canal de jonction de l'Antza au Volga, et construisaient la route de Pétersbourg à Moscou par Twer. Les travaux étaient dirigés par les ingénieurs des voies et communications.

Ici encore, nous répéterons l'observation que nous avons faite à l'occasion des travaux exécutés par l'armée autrichienne. Les soldats russes sortent presque tous de la classe des agriculteurs ; ils n'ont aucune répugnance pour les travaux ; ils apportent au contraire sur les chantiers de la bonne volonté et un corps rompu à la fatigue. Aucun point d'honneur ne les arrête, et ils acceptent sans murmurer toute besogne qui leur est imposée, dès l'instant que l'empereur le veut et que leurs chefs le commandent.

Suède.

La Suède est un des États les plus vastes, les moins peuplés et les plus pauvres de l'Europe. Sur un sol de 38,600 lieues carrées, elle ne compte, y compris la Norvège, que 4,400,000 habitants, et son budget ne dépasse pas quarante millions.

Pour entretenir, avec d'aussi faibles ressources, une flotte, une armée, pourvoir aux services publics, il a fallu une organisation toute exceptionnelle. Nous n'avons pas ici l'intention de l'examiner avec quelques détails, nous dirons seulement qu'elle repose principalement sur le principe des paiements en nature, qui dans un pays où l'éloignement des centres de population rend les transactions difficiles et le numéraire rare, se prête mieux que tout autre aux ressources des habitants. La population est essentiellement agricole, les villes contiennent à peine le 1/10 des habitants du pays; la noblesse réside, presque partout, dans ses terres, prend part aux travaux de culture, ou tout au moins par ses relations avec les laboureurs augmente la considération dont ils jouissent.

Ainsi, proportion gardée, il y a en Suède moins d'improductifs que partout ailleurs, ce qui fait que, malgré la pauvreté réelle du sol et la faiblesse apparente du budget, le gouvernement et la nation sont plus riches et plus puissants, proportion gardée, que beaucoup d'autres en Europe.

On conçoit facilement que le gouvernement d'un pays où le travail est en honneur, où le peuple laborieux des campagnes est véritablement représenté, n'ait pas songé à laisser oisifs les soldats qu'il est forcé d'entretenir pour la défense du territoire. Les combinaisons auxquelles il a eu recours sont dignes d'un sérieux examen.

L'armée suédoise se compose de quatre corps : la *Voerfvade*, la *Bevoering*, la *Borgerscap* et l'*Indelta*.

La *Voerfvade*, ou l'armée active, se compose de 8,000 hommes recrutés par enrôlement volontaire. Elle n'a jamais été employée en corps sur les travaux, mais on laisse à chaque homme la libre disposition du temps qui n'est pas pris par le service, et on lui permet de le consacrer au travail. Aussi voit-on souvent dans les rues et sur le port de Stockholm les beaux soldats de la garde employés à des travaux particuliers. De là résulte un triple avantage : le pays n'est pas privé de bras qui lui sont nécessaires, les soldats peuvent améliorer leur position, et l'État n'est pas obligé de les payer très cher.

La *Bevoering*, sorte de *Landwehr* assez analogue aux milices prussiennes, est forte de 130,000 hommes.

La *Borgerscap* consiste dans la garde urbaine de Stockholm.

Ces deux derniers corps doivent être cités moins comme fournissant des exemples de soldats utilement employés aux travaux publics, que

comme des travailleurs habilement organisés et transformés en soldats.

Enfin l'*Indelta*, contenant 33 à 36,000 hommes. Ce corps est celui sur l'organisation et les travaux duquel nous allons surtout appeler l'attention.

Lorsque le roi Charles XI eut opéré, en 1680, la fameuse réduction qui fit rentrer au Trésor, des domaines aliénés avec une prodigalité coupable par la reine Christine, il résolut de tirer parti de ces importantes ressources pour alléger les charges de l'État; il s'en servit pour doter le clergé, l'Université, les écoles secondaires, pourvut au service des postes et créa des haras; mais la meilleure partie des biens restitués fut consacrée à la création de l'armée *Indelta*.

Les officiers et sous-officiers de cette armée reçurent, au lieu de solde, des fiefs dits *Bostoelles*, dont l'importance fut mesurée à leur grade. Dans l'origine, les *Bostoelles* durent être exploités par ceux mêmes auxquels l'État les donnait; depuis 1830, elles peuvent être louées au profit de celui qui en a la jouissance. A la mort des titulaires, elles rentrent au Trésor ou, pour mieux dire, sont donnés aux nouveaux possesseurs des grades.

A cette exception près, que les fiefs sont attachés au grade et non à la personne ou à la famille des titulaires, cette organisation ressemble à celle qui a donné naissance à la féodalité.

Le bostoelle d'un officier général donne 8 à 10,000 fr. de revenus; celle d'un colonel 5 à 6,000 fr. Si on tient compte de la pauvreté du pays et de la valeur relative de l'argent, ces traitements représentent une fortune double de celle qu'ils procureraient en France.

Les provinces sont partagées en subdivisions appelées *Rotes*, qui doivent chacune fournir un fantassin, lui assurer du travail en temps de paix, lui donner son petit uniforme, et, en temps de guerre, prendre soin de sa famille. Chaque *Rote* donne à son soldat un domaine appelé *Torp*, avec une maison et les instruments nécessaires à la culture. Si la guerre, ou les grandes manœuvres, ou les travaux éloignent le soldat, on cultive pour lui, on prend soin de sa propriété. De son côté, et pendant tout le temps que lui laisse son service, le soldat travaille, et il est bon ouvrier.

Les soldats de l'armée *Indelta* travaillent aussi au corps. Tous les ans on en prend le 1/8^e environ, que l'on conduit sur les chantiers. Là ils sont surveillés par leurs chefs, assujettis à la discipline et aux devoirs du service militaire. La direction des travaux est confiée aux ingé-

nieurs civils ou militaires, selon la nature des ouvrages à exécuter.

Les soldats sont autant que possible mis à la tâche; ils gagnent, au minimum, de 0 fr. 35 c. à 0 fr. 55 c.; ils peuvent même assez facilement atteindre 0 fr. 80 c. ou 1 fr. 00 c., ce qui dépasse le prix des ouvriers ordinaires du pays. Mais ils sont chargés de se nourrir, et l'administration de la guerre veille à ce que les vivres leur soient fournis à bon compte.

L'armée Indelta a exécuté les fortifications de Carlsbourg et toutes celles que le roi Charles-Jean a fait élever pour protéger la Suède contre la Russie. Elle a construit presque tous les canaux et notamment le fameux canal de Gothie, qui a 345 kilomètres de longueur, dont 86 creusés de main d'homme; elle a fourni enfin, depuis 20 ans, près de 6,000,000 de journées de travail.

Les états de service militaire ne sont pas moins beaux. Bien qu'attachés au sol et presque tous mariés, les soldats de l'Indelta ont suivi sans hésiter leur roi Charles XII au travers de la Pologne, dans les marais de la Russie et jusque sous les murs de Pultawa. Ils ont formé une des armées les plus héroïques dont l'histoire ait gardé le souvenir.

La Suède est pauvre, peu peuplée; la population y est clairsemée sur un vaste territoire et les moyens de communication y sont peu faciles. L'exécution des grands travaux d'utilité publique exigeait donc impérieusement l'emploi de l'armée. Mais il est permis de croire que, même en l'absence de ces circonstances exceptionnelles, l'habitude que les soldats de l'Indelta ont du travail, leur vigueur corporelle et, par-dessus tout, la considération qui entoure en Suède les travailleurs, auraient suffi à produire d'excellents résultats. On peut admettre qu'il en serait de même partout où le soldat réunirait, comme dans ce pays, force, bonne volonté et habitude du travail.

Prusse.

La Prusse occupe un territoire mal découpé, sans frontière naturelle, sans aucun centre d'activité. Les populations qui s'y trouvent appartiennent à des races différentes et sont divisées de mœurs, de religion, de langage. Le Polonais des provinces orientales n'a guère d'affinité pour l'Allemand des bords du Rhin; le Silésien ne sympathise pas davantage avec l'habitant des bords de la Baltique. Évidemment c'est un État factice, assemblage incohérent de provinces que le hasard des armes et

la fortune des traités a réunies en un seul royaume, mais qui n'ont entre elles aucun lien de nationalité. Cette force que la nature lui refusait, elle a dû la chercher dans des institutions sages et dans une puissance militaire largement développée.

Mais comme son sol est peu fertile, sa population pauvre, peu industrielle et sans commerce extérieur, il a fallu renoncer au système des armées permanentes, organisées comme la nôtre, et chercher dans d'autres combinaisons moins dispendieuses la force dont elle avait besoin. La Prusse a très heureusement résolu ce problème. Toutefois, à cette occasion, nous devons insister sur ce fait, que l'habileté du gouvernement prussien ne consiste pas à avoir eu à très bas prix une forte armée et de s'être assuré à peu de frais contre les risques de la guerre, car selon nous, c'est chose impossible ; mais d'avoir su, tout en imposant une lourde charge à la nation, la lui rendre acceptable en la répartissant équitablement entre tous les citoyens et surtout en la disposant de manière à ne pas entraver la production générale. C'est en cela que consiste la véritable science et la véritable habileté d'un gouvernement et non à chercher à résoudre ce problème insoluble de créer une puissante armée qui ne coûte rien.

La force militaire de la Prusse se compose d'abord de l'armée active ou de ligne (*Linien-Truppen*) dans laquelle servent pendant trois ans tous les jeunes gens valides. Diverses causes, et notamment des titres universitaires, peuvent faire réduire à un an la durée de ce service. — Au sortir de l'armée active, on entre pour deux ans dans la réserve de guerre (*Kriegs-Reserve*) et on est, en cas d'hostilité, obligé de revenir au corps dans lequel on s'est trouvé. Libéré de la réserve de guerre, et jusqu'à 32 ans, on appartient au premier ban de la Landwehr et l'on est assujéti chaque année à deux revues qui prennent environ un mois. — De 32 à 39 ans, on figure dans le second ban de la Landwehr et l'on est affranchi des exercices militaires. — Enfin, jusqu'à 50 ans, on appartient à la Landsturm, qui est l'arrière-ban de l'armée prussienne et qui, en cas de graves dangers, forme la levée en masse de ce pays.

On conçoit qu'avec ce système il n'y ait pas lieu d'appliquer les soldats aux travaux publics, puisqu'ils ne passent sous les drapeaux que le temps nécessaire à leur instruction. Dans les corps de réserve le soldat concourt à la production, isolément, il est vrai, mais enfin son temps de service militaire n'est pas absolument perdu comme chez nous.

Tout compte fait, cette obligation du service de trois ans imposée à

tous, ces deux années de réserve de guerre, ces six ans de Landwehr avec de fréquents exercices, constituent une lourde charge que le patriotisme prussien accepte comme la condition nécessaire de l'indépendance et de la prospérité de son pays. Mais, proportion gardée, si notre force militaire est moindre que celle de la Prusse, on ne saurait dire qu'elle nous coûte autant ; seulement nous payons l'impôt militaire principalement en argent, et les Prussiens principalement en nature.

Au point de vue spécial de l'application de l'armée aux travaux publics, la Prusse n'a donc rien à nous apprendre, seulement il nous a paru utile de dire en passant quelques mots de son organisation militaire, qui a été vivement approuvée sans être peut-être toujours parfaitement comprise.

L'armée prussienne est moins une armée d'invasion qu'une armée de défense. Elle ne menace pas l'étranger, elle protège seulement le pays, ce qui devrait être maintenant le dernier but des Armées européennes.

Angleterre.

Grâce à sa position insulaire et aux alliés que son or et sa politique lui ont constamment procurés sur le Continent, l'Angleterre n'a pas besoin d'une nombreuse armée. Dans ses luttes contre la France, c'est toujours avec des subsides et l'aide des troupes allemandes qu'elle a combattu.

Les haines qu'elle a de toutes parts allumées contre nous ne s'éteignent pas, tant elle prend soin de les attiser sans cesse. Grâce à l'habileté et à la persévérance infernale de sa diplomatie, les craintes, les rivalités que nous excitons en Allemagne sont aussi vives que jamais, et c'est contre nous que se tournent sans cesse les canons de la Confédération germanique.

S'étant procuré de bons alliés qui se chargent, moyennant quelque argent, de faire la guerre pour elle, de verser le sang de leurs peuples pour vider ses querelles, l'Angleterre n'a besoin que de pourvoir à la police du royaume et de ses colonies. Une armée de cent neuf mille hommes y suffit. Quarante mille seulement restent en Irlande, en Écosse et dans l'Angleterre proprement dite. Le reste est dispersé à Gibraltar, à Malte, à Corfou, au Canada, à la Nouvelle-Hollande, au cap de Bonne-Espérance, à la Zélande et aux Indes-

Orientales, en un mot, dans les nombreuses possessions britanniques.

Pour défendre tous ces points, pour suffire à toutes les querelles que se suscitent l'égoïsme et la mauvaise foi de l'Angleterre, l'Armée sans cesse voyage et combat. Elle se multiplie pour faire face à toutes les révoltes, et court sans relâche d'une colonie à l'autre, car partout le pavillon anglais protège une honteuse exploitation des races faibles qui, presque toutes, disparaissent sous son ombre meurtrière.

L'Armée anglaise est sans cesse en course entre tous ces points. Avant-hier c'était le Canada qui songeait à se soulever, hier la Chine que les Anglais voulaient, bon gré mal gré, empoisonner de leur opium ; puis le Scinde, le Népaül, le Lahore qu'ils envahissent et rançonnent, toujours à contre-cœur ; aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance avec ses Cafres et ses Boers insoumis, la Nouvelle-Zélande avec ses vaillants sauvages ; demain encore le Cashmir et ses Sykes indomptés, et puis par-dessus tout l'Irlande, sans cesse frémissante sous le joug de fer qui l'étreint ; l'Irlande qui aujourd'hui se débat dans les horreurs d'une misère [sans égale au monde et meurt de faim, à la honte éternelle de l'aristocratie anglaise.

Contenir toutes ces populations qu'exploitent cruellement les Anglais, est une lourde tâche, et il ne faut rien de moins que des prodiges d'activité pour y satisfaire, aussi l'Armée est-elle toujours en course ou au combat. Une sédition apaisée, elle vole à une autre, et il lui reste à peine le temps de se remettre de ses fatigues.

On conçoit d'après cela que personne ne songe en Angleterre à appliquer l'Armée aux travaux publics ; alors même qu'on le voudrait, il serait à peu près impossible de le faire.

Nous devons dire cependant qu'un exemple heureux de cette application a eu lieu, mais à une époque où l'Angleterre ne possédait pas encore toutes les colonies qu'elle a aujourd'hui.

Après l'insurrection jacobite qui se termina par l'affaire de Glenshiel, le général Wade, chargé de pacifier les Highlands d'Écosse, jugea avec raison que le meilleur moyen, le plus simple et le plus humain à la fois d'y parvenir, était d'ouvrir des communications faciles au travers du pays insurgé ; ce que nous avons fait depuis en Vendée, ce que nous faisons tous les jours en Afrique, il le fit alors au moyen de ses troupes et avec succès. Les soldats ne reçurent qu'un léger supplément de solde, travaillèrent avec courage, et pour cette fois au moins une conquête anglaise se fit sans grande effusion de sang et fut favorable aux vaincus.

Mais depuis, cet exemple ne s'est pas renouvelé ; nous en avons dit une des causes, et les autres méritent également d'être signalées, car elles montrent la profonde différence qui existe entre l'état politique de l'Angleterre et le nôtre, et prouvent avec quelle défiance nous devons étudier tout ce qui nous vient d'outre-Manche avant de chercher à l'appliquer chez nous.

Sous une apparence de respect profond et d'attachement inaltérable pour la royauté, l'aristocratie anglaise cache une haine et une défiance très réelles contre cette institution. Elle sait par l'exemple de la France ce que les aristocraties deviennent du jour où la royauté se fait puissante. Aussi s'efforce-t-elle de la maintenir dans les plus étroites limites et de lui faire perdre tout prestige et toute influence réelle.

Les grands ouvrages d'utilité publique sont un des plus puissants et des plus légitimes moyens d'action du pouvoir. Aussi l'aristocratie anglaise a eu grand soin de ne pas s'en dessaisir. Routes, canaux, chemins de fer, elle a tout construit, tient entre ses mains toutes les voies de communication, et à leur aide rançonne le pays. Comme l'Armée ne pourrait être employée qu'au profit de l'Etat et sur des travaux de l'Etat, soyez sûrs qu'elle ne le sera jamais ; les lords du sol et de la manufacture ne le permettront pas. Ils sont trop prévoyants et trop habiles pour commettre cette faute.

Autre cause non moins grave. L'Armée anglaise se compose d'hommes achetés, et presque tous pour un temps illimité. C'est une armée de mercenaires, recrutés souvent sur le sol des Trois-Royaumes, mais quelquefois aussi à l'étranger. Comme le soldat anglais jouit de très peu de considération dans son pays, qu'il est soumis à une discipline de fer, passible encore de la peine infamante du fouet, et qu'il avance très rarement au-delà du grade de sous-officier, on conçoit que sa position excite peu d'envie et que les primes d'enrôlement ne tentent que ce qu'il y a de moins bon et de plus pauvre dans la population. Il ne faut donc pas attendre du soldat anglais cette intelligence et ces sentiments élevés si communs chez les soldats français.

L'Armée anglaise est une puissante machine de guerre et d'invasion. Créée pour soutenir les méchantes querelles que son gouvernement se suscite partout, elle n'est propre à aucun autre usage. On la paie bien, parce qu'elle fait un vilain métier ; on la nourrit fortement, parce qu'elle a besoin de vigueur ; on la traite avec les plus grands soins, non par humanité, mais par économie ; on lui donne une belle livrée et

de bonnes armes, mais comme tout cela coûte très cher, du jour où elle cesserait d'être tout entière nécessaire pour les travaux de la guerre, on la diminuerait plutôt que de l'employer aux œuvres de la paix. Le gouvernement anglais est trop bon calculateur pour ne pas s'apercevoir que l'ouvrier irlandais travaille plus et coûte moins que le soldat.

Il est dans notre pays nombre de gens habitués à recevoir de Londres leurs opinions toutes faites, et à accepter pour bon et réalisable en France tout ce qui a paru tel en Angleterre. Ces gens nous ont déjà fait faire bien des sottises, et si j'en juge par leur ardeur dans la question si mal étudiée du libre-échange, je crains bien que nous ne soyons pas encore au bout.

A ces gens, Français par hasard, Anglais par mode ou par affection, j'ai voulu prouver ici que, si l'Angleterre n'avait pas appliqué son armée aux travaux publics, elle avait eu de fort bonnes raisons pour cela, et que notre état politique et social étant tout différent du sien, nous pouvons aussi en avoir d'excellentes pour faire le contraire.

Suisse.

De toutes les nations d'Europe, la Suisse est la seule qui n'ait pas d'armée permanente, et la seule par conséquent qui n'ait pas eu à résoudre le problème que nous étudions en ce moment. En Suisse tous les citoyens sont soldats, tous sont astreints à se réunir à certaines époques pour les exercices et le maniement des armes. Aux jours du danger tous doivent leur concours à la défense du pays. Grâce à l'esprit militaire très développé chez les vainqueurs de Morat et de Sempach, cette armée, ou plutôt cette garde nationale, a une valeur que l'on ne devrait pas attendre de son organisation. Toutefois, elle formerait, moins encore que la Landwehr prussienne, une redoutable armée d'invasion; il lui manquerait surtout des chefs expérimentés. On l'a vu quand, pour repousser l'agression des corps-francs et défendre son territoire, Lucerne a été obligé d'emprunter des officiers instruits aux régiments capitulés à la solde du roi de Naples.

Cet état de choses, qui serait très dangereux pour des puissances de premier ordre, comme la France par exemple, est sans danger pour la Suisse. Son indépendance, sa neutralité sont essentielles à la Prusse, à la France, à l'Autriche, et si l'une des trois nations osait y porter atteinte, la Suisse trouverait dans les autres de puissants alliés. La na-

ture a encore mieux pourvu à sa défense, en la dotant de ces forêts, de ces lacs, de ces montagnes si pittoresques et d'un si difficile accès. A l'abri de la triple garde que lui forment la jalousie de ses puissants voisins, la bravoure de ses habitants et son sol accidenté, la Suisse repose tranquille, et si parfois elle fait appel aux armes, c'est pour vider les querelles qui surgissent entre ses cantons divers de religion, d'origine, de mœurs et de langage.

Ainsi, il existe en Europe des nations dont toute la force militaire réside dans les armées permanentes; d'autres qui, à ces armées, joignent des réserves, landwehr, bevoering, etc.; et enfin il en est une qui contraste avec toutes les autres par l'absence complète des armées permanentes et qui forme le terme extrême de la série; nous n'avons pu la passer sous silence dans notre revue, d'autant plus que, d'après certains économistes, elle offre le meilleur système de défense pour un pays et à coup sûr le plus économique.

Toutefois, comme nous l'avons dit, les raisons qui rendent ce système exceptionnel sans danger pour la Suisse, n'existent pas pour notre pays, et partant il faut chercher dans d'autres combinaisons un allègement des charges que coûte l'entretien des armées.



RÉSUMÉ.

Maintenant, à notre tour, cherchons à dégager la vérité de toutes ces opinions, à découvrir l'enseignement que nous apportent toutes ces expériences, et comme nous avons déjà discuté avec chaque auteur, et sur chaque fait, résumons succinctement notre pensée.

D'abord, sur la question si nettement soulevée par la lettre de M. Duvivier : « L'État a-t-il le droit d'imposer le travail à l'Armée ? »

Comme exercice militaire, comme prélude aux travaux de la tranchée, évidemment oui ; alors même que pour apprendre aux soldats à manier la pioche ou la brouette, à faire jouer la mine, on leur donnerait pour champ de manœuvre une route à ouvrir, un canal à creuser, un chemin de fer à débayer ; et dans ce cas, l'État ne doit rien pour le travail, pas plus qu'il ne doit pour tout autre exercice nécessaire à l'instruction du soldat.

L'État a-t-il le droit d'imposer le travail à l'Armée, non plus comme étude et d'une manière temporaire, mais d'une manière permanente et dans des vues d'utilité générale ? Beaucoup d'économistes ont admis ce droit, mais sans le démontrer. Nombre d'écrivains au contraire l'ont contesté, au nom de l'équité, au nom de la législation militaire qui fait des travaux publics une peine infamante.

Cette dernière opinion a été résumée par M. de Girardin, avec sa précision habituelle. Il a posé en principe que le travail doit être *volontaire* pour le citoyen qui est *forcément* soldat, et peut être *forcé* pour celui qui sert *volontairement*.

Malgré l'autorité bien légitime qui s'attache aux opinions de MM. de Girardin et Duvivier, je persiste à croire que ces deux écrivains ont commis, en ce point, une erreur grave et que l'on ne saurait trop combattre. Toute leur argumentation est vicieuse en ce qu'elle admet comme principe que le travail froisse le soldat dans son amour-propre, le blesse dans ses intérêts, constitue un nouvel impôt ajouté au cruel impôt de la conscription. Or, tout cela est faux. On ne saurait trop le répéter, le travail améliore la santé du soldat, lui procure une augmentation de solde, un ordinaire plus abondant, le soustrait à l'ennui de la vie de caserne, l'entretient dans des habitudes de travail, et, pour

lui, constitue la seule compensation possible du malheur de la conscription.

On a attribué aux soldats de la répugnance pour le travail, c'est encore là une erreur qu'il importe de relever. Cette répugnance existe, il est vrai, dans l'Armée, mais chez les officiers seulement. Fils de travailleurs, et travailleurs eux-mêmes, les soldats n'ont garde de mépriser une condition qui fut la leur, et qui les attend encore à leur sortie du service.

Si le Code militaire, qui en tant de points n'appartient plus à notre époque, assimile le travail à une punition, la loi civile et l'opinion publique l'ennoblissent et ne flétrissent que l'oisiveté; c'est ce qu'il importe également de ne pas perdre de vue.

Fût-il aussi vrai qu'il est faux, selon nous, le principe posé par M. Duvivier ne saurait encore s'appliquer à toute l'Armée. Les officiers et les enrôlés volontaires qui ont librement et par inclination, embrassé la carrière militaire, doivent l'accepter avec ses charges et ses avantages. — Ils ne sauraient être admis à faire un choix entre les devoirs qu'elle impose et les droits qu'elle accorde; et surtout ils ne sauraient être admis à réclamer contre le travail. Le soldat conscrit seul le pourrait, mais il s'en garde bien.

Quand on demande des hommes de bonne volonté pour un travail, on en trouve toujours plus qu'il n'en faut, et leur gaité au chantier témoigne assez qu'ils ne partagent pas, sur ce point, les préjugés de leurs chefs.

Les soldats de par la conscription sont pauvres, sans cela, pour la plupart, ils ne seraient pas soldats. Ils ont vécu du travail manuel, comme avant eux leurs pères, pourquoi veut-on qu'ils le méprisent et qu'ils épousent les préjugés surannés du Code militaire; cela ne saurait être et l'expérience prouve que cela n'est pas.

Tous ceux qui auront reconnu avec moi ce fait indéniable, que le travail est pour le soldat non une aggravation, mais un allègement du malheur de la conscription, devront admettre également que l'État, non seulement *peut*, mais encore que l'État *doit* imposer le travail à l'Armée.

Or, comme ce *devoir* n'a jamais été admis par l'État, comme ce droit même lui a été fréquemment contesté, et notamment par des officiers d'un rare mérite, dont les opinions ont une grande et légitime influence sur l'Armée, il importe que le principe que j'émetts soit hau-

tement reconnu, et qu'une loi, sanctionnée par les trois pouvoirs, vienne l'élever bien au-dessus de toutes les critiques. Il faut que la discussion ne puisse plus porter que sur ces points, *quand, comment, et dans quelles limites* l'Armée sera-t-elle appliquée aux travaux.

Quelques auteurs, moins absolus, mais aussi moins logiques que M. Duivier, nous disent : Soit, appliquez l'Armée à des travaux publics, nous le voulons bien, mais à la condition que ces travaux seront militaires ; hors de là point de travail pour le soldat.

Je crains bien que ceux qui raisonnent ainsi, et le nombre en est grand dans les chambres comme dans le pays, ne se rendent pas un compte exact de ce qu'ils entendent par ce mot *militaire*. Si dans l'espèce, il présente à leur esprit un sens bien précis, j'avoue qu'ils sont plus avancés que moi, car je ne suis pas encore parvenu à le définir exactement.

Évidemment, en campagne, en face de l'ennemi, tout ce qui est utile à l'armée devient travail militaire, que ce soit coupe de blé, ou récolte de fourrage, comme cela a lieu si souvent en Afrique ; que ce soit même raccommodage d'habits ou de chaussure. L'utilité, dans ce cas, est la véritable pierre de touche du caractère militaire.

Mais en temps de paix, où placez-vous, leur dirai-je, votre ligne de démarcation. Prétendez-vous que les travaux qui complètent l'éducation du soldat sont seuls militaires ? mais alors les travaux de fortifications ne le sont pas plus que les autres, car ils se résument comme les travaux de routes, de canaux, de chemins de fer, en ouvrages de terrassements, de maçonnerie, de charpente, et n'apprennent rien de plus au soldat.

Reconnaissez-vous seulement pour travail militaire ce qui est exécuté sous la direction des ingénieurs de l'armée ? Votre distinction n'aura pas au fond grande valeur. Toutefois, nous l'admettrons, et s'il n'en faut pas davantage pour vous engager à permettre l'application du soldat à toutes les natures d'ouvrages, nous vous dirons : Donnez au génie militaire une partie des attributions du corps des ponts et chaussées, et nous applaudirons nous-mêmes à la loi qui nous amoindrira, parce qu'en utilisant au profit de l'État les loisirs de l'armée, elle fera une œuvre vraiment grande et utile.

Ou bien enfin, accorderez-vous seulement ce titre de militaires aux travaux qui sont utiles à la défense publique ? mais voyez où cela vous entraîne. Les routes, les canaux, les chemins de fer surtout, en facili-

tant les transports des hommes et des équipages de guerre d'un bout à l'autre du territoire, font plus peut-être pour la puissance de la nation que toutes les fortifications de nos places.

Les voies de communication sont non seulement des armes défensives, elles sont aussi des armes d'agression. On l'a vu quand il s'est agi de pacifier la Vendée, on le reconnaît tous les jours en Afrique, et on peut admettre en principe que quand une civilisation avancée attaque, soit une civilisation inférieure, soit la barbarie, la pioche est pour elle, encore plus que le fusil, un instrument de conquêtes.

Ces travaux, qui enrichissent le pays, croyez-vous qu'en définitive ils soient inutiles à la défense publique. La guerre, ne l'oubliez pas, est le suprême effort d'un peuple, effort d'autant plus grand que le peuple est plus puissant et plus riche. C'est à ce point de vue que l'on a établi en axiome que pour faire la guerre il faut *d'abord de l'argent, ensuite de l'argent et encore de l'argent*. Toutes les fois donc que des travaux enrichissent l'État, ils augmentent sa force, ses moyens de défense, et par cela même ils sont militaires.

Croyez-vous, par exemple, que les exercices et la bonne nourriture, en rendant un homme fort et robuste, ne font pas autant pour sa défense que l'acquisition d'un casque ou d'une cuirasse; de même tout ce qui développe le corps social sert autant à le protéger que les fortifications qui le mettent en partie à l'abri des insultes.

Ah! si vous disiez: Nous ne permettrons à l'Armée que les travaux *publics* et nous lui interdirons les entreprises particulières, car nous ne voulons pas que dans le but de servir telle ou telle exploitation, on livre nos régiments à des spéculateurs. Je serais alors de votre avis, et je dirais encore plus haut que vous, qu'une telle position serait inconvenante, car nos soldats sont les serviteurs du pays, et par cela même, sont trop haut placés pour servir personne autre.

Mais tel que vous l'avez posé, votre principe n'est au fond qu'une subtilité qui ne soutient pas un sérieux examen.

Voulez-vous être conséquents avec vous-mêmes, admettez franchement, comme M. Duvier, qu'en temps de paix le soldat ne doit jamais être employé au travail. A défaut d'autres mérites, ce principe aura au moins celui de la précision.

Voulez-vous être conséquents avec la raison, admettez que le soldat peut être appliqué à toutes sortes de travaux, pourvu qu'ils soient d'u-

tilité publique et qu'ils aient pour but d'accroître la force ou la richesse du pays.

Alors je serai d'accord avec vous, à cette exception près que je regarde comme un devoir pour l'État ce que vous n'admettez que comme une faculté ou comme un droit.

Mais j'oubliais, entraîné ainsi à la poursuite d'un sophisme, que je n'ai pas encore démontré ce fait essentiel, que le travail est utile à l'Armée.

Au soldat, le travail apporte en échange de quelques fatigues une meilleure solde, partant la facilité de satisfaire à quelques besoins dont l'*ordinaire* ne tient pas compte; une nourriture plus abondante, ce que nul soldat ne dédaigne; un peu plus d'indépendance, car le chantier n'exige pas ces allures automatiques dont on a fait l'accompagnement des exercices militaires, car il comporte les gais propos, les saillies et un certain entrain; et la santé enfin, à laquelle les loisirs de la garnison et les amours interlopes portent si souvent atteinte. Le travail enduret le soldat, lui évite les tentations du malin, et de fait partout, en Afrique, en France, en Autriche, il est pour lui la meilleure des hygiènes. Comme aussi il est pour lui toute une petite fortune, et lui permet de faire quelques économies pour les temps difficiles. La plupart des régiments qui ont travaillé sous les murs de Paris n'avaient pas moins de 70,000 fr. déposés à la Caisse d'épargne au compte de leurs soldats.

Au soldat qui réfléchit et songe à ce qui arrivera après ses sept années de service, le travail offre l'occasion, soit de s'entretenir dans un métier trop vite oublié, soit de faire un apprentissage et de se préparer de l'emploi après sa libération.

L'officier se rendant aux travaux doit, au moins pour quelque temps, dire adieu à ses amours de garnison et aux cafés dont il est le plus fidèle ornement. Mais tous ces sacrifices ne restent pas sans compensation: plus de ces interminables parties de cartes ou de billard, mais aussi plus de ces dettes criardes, cauchemar et supplice continuels des officiers sans fortune. Un peu plus de fatigue, ou pour dire le vrai, un peu moins de loisir. Mais à une époque d'activité comme la nôtre, le loisir et non le travail pèse à l'homme de cœur, et l'on ne se réfugie pas sous l'épaulette pour avoir le droit de ne rien faire. En échange de ce surcroît de fatigue, l'officier reçoit un supplément de solde qui le tire de sa position trop souvent gênée, et il peut troquer son dispendieux uniforme contre une tenue plus négligée, ce qui est encore de l'économie. Voilà pour le côté matériel de sa position.

Son amour-propre, ses sentiments sont-ils aussi bien respectés ? évidemment non. L'officier souffre cruellement de voir ses hommes dirigés par d'autres que par lui, et de n'assister au travail que pour y maintenir l'ordre. Mais ce mal n'est que temporaire et il sera très-facile, du jour où on le voudra, d'y remédier. On apprendra sans peine aux officiers tout ce qu'il faut pour diriger leurs hommes sur ce nouveau champ de manœuvre, surtout s'ils doivent y trouver honneur et profit.

Qu'on le veuille sérieusement, et cette difficulté aura bientôt disparu ; excités par l'espoir de l'avancement, les officiers donneront tout autant de soin, tout autant de zèle aux devoirs nouveaux qu'on leur imposera, qu'ils en donnent aujourd'hui aux insipides besognes dont se compose leur métier,

Voyons maintenant quelle part sera faite à l'État par cette grande mesure.

L'État, qui n'est autre chose que le pays représenté par son gouvernement, doit avant tout prendre soin de ces existences en partie sacrifiées aux nécessités de la défense publique ; il doit veiller avec sollicitude sur ces hommes dont il est la Providence, et qui à leur tour lui donnent l'appui de leur force et de leur dévouement. Mais nous l'avons dit, l'application de l'Armée aux travaux publics est favorable à la santé du soldat, à son bien-être, elle ne nuit en rien aux intérêts bien entendus de l'officier ; sur ce point donc, aucune difficulté.

Au nom de tous les grands principes de charité, de tolérance, de liberté, dont elle s'est fait le glorieux apôtre, au nom des idées de fraternité et d'association qui germent dans son sein, la France doit rester puissante, car elle porte avec elle l'avenir de l'humanité. Notre pays, cet ardent foyer d'où rayonne un si grand amour de liberté, une sympathie si profonde pour tous les opprimés, de si larges idées de régénération sociale, doit rester inviolable sous la garde de nos armées. L'histoire de ces derniers temps nous a montré jusqu'où peut aller, chez certains souverains, l'oubli des traités, le mépris des droits des nations ; tenons-nous donc pour avertis, et ne déposons les armes que quand la barbarie, aujourd'hui menaçante, avouera enfin sa défaite. — Selon nous, la France ne doit pas songer à amoindrir sa force, et avant d'accepter en principe l'application de l'Armée aux travaux publics, le gouvernement doit s'assurer que cette importante mesure ne compromet en rien notre avenir militaire.

Le lieutenant-général Oudinot l'a dit lui-même, c'est le camp de Bou-

logne qui a formé l'armée d'Austerlitz; nos camps industriels, sans obtenir d'aussi brillants résultats, auront cependant une heureuse influence, nous devons le croire, sur la vigueur et l'énergie de nos soldats. L'éducation professionnelle qu'ils y acquerront aura aussi son utilité pour la guerre. L'opinion de Napoléon lui-même, et de nombreux exemples tirés des campagnes impériales ne laissent aucun doute à cet égard.

Le 12 avril 1809, au moment d'entrer en campagne, l'Empereur écrivait, entre autres choses, au prince de Neufchâtel (1) : *Faites lever une compagnie de maçons bavarois à Munich, je les prendrai à mes frais; vous savez qu'on ne saurait trop en avoir.* En même temps, il faisait venir d'Anvers un bataillon d'ouvriers de toutes professions commandé par les ingénieurs de la marine. Ce corps lui rendit les plus grands services, après la malheureuse affaire d'Esling. — La reconstruction des ponts sur le Danube, près de l'île Lobau, montra aussi dans cette campagne combien des charpentiers peuvent être utiles à une armée. — Quant aux ouvriers terrassiers, leur utilité est de tous les jours : chemins pour l'artillerie, fortifications passagères, tranchées devant les places assiégées, tout cela nécessite leur intervention.

Le système qui permettrait de trouver, en cas de besoin, tous ces ouvriers au sein de l'Armée elle-même, aurait donc au point de vue militaire une incontestable valeur. Ai-je besoin d'ajouter que ce système, c'est celui de l'application de l'Armée aux travaux publics.

Mais la discipline, que deviendra-t-elle sur les chantiers ? Elle sera sauvée si l'officier parvient à acquérir les connaissances nécessaires pour diriger ses hommes et n'avoir entre eux et lui aucun intermédiaire étranger.

Et l'esprit militaire, dit-on encore. Mais en quoi les travaux lui portent-ils atteinte ; est-ce par hasard que l'esprit militaire interdit au soldat de se rendre utile, qu'il lui défend sous peine de déchéance de toucher à d'autres instruments qu'à son fusil et à son sabre ? A coup sûr ce n'est pas ainsi que Bonaparte comprenait l'esprit militaire, lorsqu'il employait ses victorieuses demi-brigades à creuser le canal de l'Ourcq. Est-ce par hasard qu'à exécuter de grands et de nombreux travaux en Afrique, nos soldats ont oublié d'être braves au feu, infatigables à la marche, patients dans les fatigues ? Personne n'a jamais osé le prétendre.

(1) *Mémoires du duc de Rovigo*, tome IV, p. 63.

Mais l'instruction militaire, ajoutent encore les officiers. S'il est vrai, ce dont je doute, que l'on puisse en temps de paix former un véritable homme de guerre, à coup sûr ce n'est pas en le tenant à la caserne et en lui faisant répéter à satiété des exercices qui la plupart ne se reproduisent pas sur les champs de bataille (1). La perfection mécanique des mouvements ne constitue pas plus la valeur du soldat que l'érudition militaire ne constitue l'habileté du général. Si l'on se borne, comme le demandent quelques officiers, à apprendre aux soldats ce qui est utile à la guerre, il leur restera assez de temps libre pour qu'on puisse en utiliser une partie sur les chantiers de l'État. Au bout d'une année (2) d'instruction à la caserne, les soldats pourront être appliqués aux travaux, ou employés à ces grandes manœuvres qui sont la seule véritable école de l'officier et du soldat.

Ainsi, nous croyons pouvoir dire que, malgré toutes les plaintes auxquelles elle a donné lieu, l'application de l'Armée aux travaux publics, ne nuit en rien aux véritables intérêts militaires du pays.

Voyons maintenant si cette mesure sera productive ou onéreuse au budget, et avant de rien conclure passons en revue les principaux obstacles qu'elle a rencontrés jusqu'à ce jour, afin de savoir lesquels sont transitoires, lesquels sont permanents, et ce que l'on peut espérer pour l'avenir.

Et d'abord les préjugés militaires.

L'Armée a un profond sentiment de sa dignité, elle le pousse même à l'excès. Il n'est pas de soldat qui ne s'estime bien au-dessus du simple ouvrier, pas d'officier qui ne se regarde comme supérieur aux plus honorables citoyens et ne les habille volontiers du nom dédaigneux de pékin.

(1) Cette opinion n'est pas de moi seul, je prie le lecteur de le croire. Voici comment s'exprime à ce sujet le maréchal Bugeaud dans sa brochure *Sur l'Établissement des troupes à cheval dans de grandes fermes*, page 3 : « Les trois premières » années suffiront même et au delà (à l'éducation du soldat), si on veut simplifier les » exercices mécaniques, renoncer à cette excessive régularité du maniement d'armes, » au pas ordinaire, aux feux réglés, et à plusieurs autres choses inutiles à la guerre » pour s'attacher aux choses pratiques, lesquelles sont bien rarement enseignées à » nos régiments. »

(2) M. le colonel d'Artois est plus explicite encore que le général Bugeaud. Dans son *Mémoire sur l'application de l'Armée aux travaux publics*, il dit, page 57 : « Il est » reconnu que tout homme ayant passé un an sous les drapeaux a appris, en fait » d'exercices, à peu près tout ce qu'il doit savoir. »

Mon affaire n'est pas ici de m'ériger en censeur et de montrer ce que ce sentiment a de blâmable; je le constate seulement et lui trouve même une légitime excuse dans les misères et dans les dangers de la profession militaire.

Un soldat doit se lever le matin sans savoir où il se couchera, ni s'il se couchera le soir. Sa famille c'est son régiment, le drapeau remplace pour lui le foyer domestique; défenseur de la société, il est exclu de presque toutes les joies qu'elle procure.

En temps de guerre, les privations, les fatigues de toutes sortes, la dure hospitalité du bivouac, et sur le champ de bataille les blessures et la mort; en temps de paix, une vie pauvre, des occupations monotones et l'absence de toute liberté: tel est le sort du soldat.

Si les soldats étaient philosophes ils ne se battraient pas, disait Hoche à un de ses lieutenants. Non certes, ils ne se battraient pas, ils ne voudraient même pas de leur dur métier. — Mais ils ne sont pas philosophes, ils se battent bravement en temps de guerre, supportent patiemment en temps de paix les ennuis et les misères de la caserne, et se consolent en pensant que leur profession est la plus noble de toutes.

Le jour où les chefs de l'Armée, et après eux les soldats, auront admis que les mots *service public*, *utilité générale*, confèrent des titres de noblesse à tous les travaux, le jour où sincèrement réconciliés avec les œuvres utiles de la paix, les officiers sauront et voudront diriger leurs soldats sur les nouveaux champs de manœuvres qui leur seront ouverts, le principal obstacle à l'emploi utile de l'Armée aura disparu; et ce jour sera celui de demain si le gouvernement le veut sérieusement.

Organisation militaire.

L'Armée actuelle est organisée pour la guerre, c'est-à-dire pour la destruction. Tout en elle est combiné de manière à atteindre ce but spécial; se prêterait-elle facilement à une destination tout-à-fait différente; c'est ce dont il est permis de douter *à priori*.

Une longue expérience a appris qu'il fallait multiplier à l'Armée le nombre des chefs et a conduit les diverses puissances d'Europe à adopter à peu près la même composition pour leurs régiments. Or, si nous cherchons comment était formée la division qui a pris part aux travaux des fortifications de Paris, en 1842, nous trouvons qu'elle contenait 84

officiers supérieurs, 830 simples officiers, 2,985 sous-officiers et caporaux et enfin 22,827 soldats d'infanterie et du génie ; c'est-à-dire en viron *un chef* pour *six soldats*. Sur nos chantiers, un surveillant suffit largement pour trente hommes.

Sur le champ de bataille, les sergents et caporaux font le coup de fusil avec les soldats, s'ils faisaient également le coup de pioche sur les chantiers, et si les officiers seuls s'occupaient de la surveillance, le nombre des surveillants ne serait pas trop considérable. Mais, à moins de changements notables dans l'esprit de l'Armée, on ne doit pas s'attendre à voir travailler les sergents. Il restera donc, comme en Vendée, un surveillant pour 10 hommes, ce qui est environ *trois fois* trop. Ajoutons que jusqu'à présent, faute de connaissances spéciales, les officiers et sous-officiers n'ont servi qu'à maintenir l'ordre et non à diriger le travail.

Ce n'est pas tout encore, les gardes et les corvées prennent une part notable du temps des travailleurs, quelquefois le quart, comme en Vendée. Je veux bien admettre que l'état exceptionnel de ce pays motivait alors un pareil luxe, et qu'en des temps plus tranquilles l'autorité militaire aurait eu le bon esprit de se borner au strict nécessaire. Cependant il ne faut pas oublier qu'une partie de ces pertes de temps est inhérente à l'organisation de l'Armée, et qu'avec la meilleure volonté du monde on pourra probablement les réduire, mais non les supprimer.

Ainsi l'organisation militaire, en augmentant outre mesure les pertes de temps des soldats travailleurs et triplant le nombre des surveillants que le travail exige, amoindrit beaucoup les avantages que l'on peut espérer de l'emploi de l'Armée. A cet inconvénient je ne connais aucun remède prochain ou éloigné. Il est inhérent à la constitution intime de l'armée, et durera autant qu'elle.

Inexpérience du soldat.

Les statistiques du recrutement prouvent que sur cent soldats, quarante-huit seulement ont passé leur jeunesse dans les travaux de la campagne, les cinquante-deux autres, avant leur entrée au service, exerçaient diverses professions, telles que celles d'ouvriers en bois, en fer, en cuir, de tailleurs, etc. On ne peut pas attendre de ces derniers une grande aptitude pour les travaux de terrassements et de maçonnerie, et, quant aux autres, ils ont pour la plupart manié la charrue ou la serpe, mais très peu la pioche ou la truelle,

Le remplacement amène sous les drapeaux un cinquième environ du contingent annuel, et, sans faire tort aux enrolés volontaires, on peut affirmer qu'en général ils ne sont pas pris parmi les ouvriers les plus laborieux et les plus habiles.

D'après cela, on peut conclure que les soldats doivent être au début de très-médiocres travailleurs; l'expérience du reste ne l'a que trop prouvé; en Vendée, à Paris, rarement ils ont donné en moyenne plus des deux tiers du produit des ouvriers civils, et comme on n'improvise pas plus un bon ouvrier qu'un bon soldat, on doit s'attendre à voir cette infériorité se maintenir pendant assez long-temps. — Il est bien entendu que je ne parle pas ici des régiments du génie, ils font exception dans l'Armée et se sont toujours montrés aussi laborieux au chantier qu'intrépides au feu.

Indifférence du soldat pour le travail.

Le soldat est nourri, vêtu, logé par l'Etat, il n'a pas de famille à élever, pas d'impôts à payer, pourquoi travaillerait-il ? Pour éviter l'ennui de la caserne, pour être un peu plus libre, pour n'avoir pas à faire des exercices rebutants par leur profonde inutilité. Il travaillerait par rivalité de corps, par enthousiasme, si on savait lui en inspirer pour les œuvres utiles de la paix, comme on le fait pour les œuvres sanglantes de la guerre. Il travaillerait par obéissance, par affection pour ses chefs, s'il leur voyait prendre quelque intérêt au travail ; et enfin pour obtenir une meilleure nourriture et une meilleure solde. — Combien de gens dans la société se livrent à des labeurs pénibles et qui n'ont pas la moitié autant de motifs pour le faire.

Les soldats du génie sont de rudes travailleurs : l'Afrique et les fortifications de Paris peuvent témoigner de leur valeur sur les chantiers. Et cependant ils sont logés, vêtus, nourris comme les autres, mieux payés même. Mais ils ont, ce que n'ont pas eu les autres jusqu'à présent, des officiers qui les ont entraînés au travail et n'ont pas affecté de le dénigrer devant eux.

Ces pauvres condamnés, si rudement châtiés par les lois militaires, tombés si bas qu'ils ne peuvent plus descendre, et qu'on peut dire de leur position ce que Dante dit de l'enfer : *Quittez toute espérance, vous qui entrez ici*, ces hommes rejetés de la société, quel intérêt peuvent-ils prendre à leur besogne ; leur position malheureuse, leur flé-

trissure morale, devraient les avoir rendus inaccessibles à tout stimulant. Et cependant voyez-les, sur le port, au pied des remparts d'Alger, quel entrain au travail, quelle activité à façonner les blocs, à les soulever, à les lancer à la mer. Jamais ouvriers n'ont travaillé plus résolument. Puisqu'on est parvenu à passionner ces hommes pour le travail, combien plus facilement encore ne le ferait-on pas avec les soldats, *si on le voulait*. Mais jusqu'à ce jour on ne l'a pas sérieusement voulu, et la mauvaise volonté des officiers a engendré l'indifférence des soldats.

Résultats financiers de l'application de l'Armée aux travaux publics.

Passant en revue les principaux travaux exécutés jusqu'à ce jour par l'Armée française, j'ai déterminé l'étendue réelle des mécomptes financiers auxquels ils avaient donné lieu, et j'ai cherché à en déterminer les causes véritables.

Si je ne m'abuse, ces causes ne sont que transitoires, elles n'ont rien d'essentiel et ne doivent pas nous effrayer pour l'avenir.

Les résultats futurs de l'application de l'Armée aux travaux publics seront nécessairement variables avec l'état de puissance des causes perturbatrices que j'ai signalées. Il est donc impossible de les déterminer, même avec le peu de rigueur que comportent les prévisions à grande distance, si l'on ne se place dans des conditions déterminées.

C'est ce que je vais faire.

Évidemment je ne supposerai pas chez le soldat une aptitude au travail égale à celle de l'ouvrier civil, je n'admettrai pas non plus chez l'officier un zèle bien grand pour les nouveaux devoirs du chantier. Ces hypothèses hardies me reporteraient à des époques trop éloignées encore pour que j'aie la prétention de prévoir jusque-là. Je supposerai simplement l'officier à peu près indifférent au travail, et le soldat capable de faire les $\frac{4}{5}$ de la besogne d'un ouvrier civil; comme ces circonstances, en ce qui concerne les soldats, sont à peu de chose près celles au milieu desquelles s'est opéré le travail des fortifications de Paris, on ne m'accusera pas d'exagération favorable à la conclusion que je veux tirer.

Presque partout, en France, un bon terrassier gagne environ 2 fr. 40 c. par jour; le soldat terrassier gagnerait donc 4 fr. 68 c.; les ouvriers d'art se paient, suivant la profession, 3, 4 et 5 fr.; les soldats

que l'on emploierait comme ouvriers d'art gagneraient plus de 4 fr. 68 c. ; on peut donc hardiment établir à 4 fr. 70 c. la valeur moyenne des journées militaires.

Sur cette somme, il faut prélever des impôts inhérents à la position du soldat ouvrier. Les chiffres que je prendrai sont ceux que M. Collignon a établis avec tant de précision pour les travaux qu'il dirigeait dans la Mayenne, en 1835 et 1836. Toutefois, je ferai observer que ces chiffres, surtout en ce qui concerne les frais d'outils, les indemnités des sous-officiers et hommes de corvée sont susceptibles de notables réductions (1).

Les voici :

Pour les hommes de corvée et l'indemnité des sous-officiers.....	0 fr. 474
Frais d'outils.....	0 fr. 440
Augmentation d'ordinaire, usure de linge et chaussure.	0 fr. 337
Frais de logement, de couchage, indemnité de route.	0 fr. 408
Indemnité des officiers.....	0 fr. 060
Total.....	0 fr. 732

Tous ces frais prélevés, il resterait donc 0 fr. 968 à partager entre l'État et le travailleur militaire. En donnant à ce dernier 0 fr. 40, on ferait sa position plus belle que celle de l'ouvrier civil auquel, le logement et la nourriture payés pour lui et sa famille, il ne reste certes pas autant. A ce compte l'État gagnerait en définitive 0,568 par journée de travail.

C'est peu, je le veux bien, mais enfin c'est un gain et non plus une perte. C'est un gain, qui s'accroissant à mesure que le soldat acquerra de l'expérience et qu'on lui évitera mieux les corvées inutiles, pourra devenir le germe de notables économies.

Reste à déterminer le nombre de journées de travail que l'Armée peut annuellement fournir. Aujourd'hui tous les soldats sont occupés, qui à la garde des villes, qui à faire sentinelle, qui à ces mille besognes de

(1) Sur les travaux que j'ai dirigés dans le département de Seine-et-Marne, on payait aux entrepreneurs pour la location des outils des ouvriers en régie 0 fr. 05 par jour pour une pelle ou une pioche, et 0 fr. 10 pour une brouette. S'il s'était agi de très-grands ateliers en régie, ces prix, surtout le dernier, auraient encore été diminués. On voit donc qu'il serait facile d'économiser sur les 0 fr. 11 portés pour frais d'outils au détail ci-contre.

caserne, sans nom comme sans utilité. — Selon moi, si l'on ne s'amuse pas à garder des villes qui se gardent bien toutes seules, si l'on ne plante pas partout des sentinelles en façon d'enseignes vivantes ou de poteaux indicateurs, si enfin l'on ne s'évertue pas à créer au soldat des occupations stériles dans le seul but de lui éviter le désœuvrement, il restera beaucoup de troupes disponibles pour les chantiers, et cela sans porter préjudice à ces grands camps de manœuvres que réclament avec raison tant d'officiers de mérite.

Je dois encore ajouter que les chemins de fer, permettant le transport presque instantané des troupes d'un point à l'autre du territoire, rendront plus facile la besogne que l'Armée doit accomplir. Cent mille hommes groupés à Paris, à Lyon, et dans les centres principaux de population, maintiendront plus facilement la tranquillité publique et nous défendront plus efficacement contre l'étranger que ne le font aujourd'hui nos 250,000 hommes dispersés sur tous les points du royaume et jusque dans les moindres fortins. Cette presque ubiquité de l'Armée, jointe à un emploi mieux entendu du temps des soldats, ne doit laisser aucun doute sur la possibilité d'employer un grand nombre d'hommes aux travaux publics.

Supposons-en 50,000 pris dans l'artillerie, le génie, l'infanterie, et certes pendant long-temps on aura de la besogne à leur donner, supposons de plus que chaque soldat fournisse annuellement 150 journées, on atteindra le chiffre de 7,500,000 journées. Une économie de 0 fr. 568 sur chacune d'elles, produira pour l'ensemble, le chiffre notable de 4,270,000 fr.

Si l'on en croit le maréchal Bugeaud, les troupes de cavalerie seraient appelées à réaliser des économies bien plus grandes encore. Il ne s'agirait de rien de moins que de 22 millions; prenons-en la moitié seulement pour faire la part de toutes les imprévisions, et nous arriverons encore au chiffre total de 15,270,000 fr.

Je n'ai rien exagéré, j'ai diminué partout, comme on l'a vu, et il reste encore plus de 45 millions d'économies annuelles dont la réalisation est possible par ce moyen. Je dis possible dans un prochain avenir, car je n'entends nullement arrêter à 45 millions les économies que produira un jour l'Armée. Selon moi, elles devront être bien autrement considérables.

Quinze millions sont peu de chose en comparaison d'un budget de 4,500 millions, sont beaucoup quand on songe à tout le parti que

l'on en peut tirer, et surtout quand on remarque qu'ils ne proviennent point de sordides économies, malhonnêtement obtenues à force de rogner sur le traitement de pauvres employés, mais qu'ils constituent un gain honorable dont profiteront tout d'abord ceux qui l'auront produit.

Ce n'est cependant qu'une faible partie des allègements de dépenses que l'on est en droit d'attendre du concours de l'armée aux travaux publics. Les économies indirectes produites par le maintien des prix de matériaux et de main-d'œuvre sont bien autrement considérables.

De combien une simple augmentation de 0 fr. 50 dans le prix des journées, et de 2 francs dans le prix des matériaux n'aurait-elle pas augmenté la dépense des fortifications de Paris ? Demandez-le à M. Michel Chevalier qui en établit tout au long le calcul dans ses leçons d'économie politique. D'après lui, c'est par millions et en grand nombre qu'il aurait fallu compter.

La présence de l'Armée aura pour résultat certain de maintenir les prix, d'imposer silence aux prétentions déraisonnables des ouvriers, souvent aussi à l'avidité de l'exploitation des maîtres, et préviendra les augmentations imprévues de dépenses, les grèves et les émeutes ; elle assurera l'ordre et la tranquillité publique, en même temps qu'elle concourra puissamment à l'économie du travail.

Me voilà parvenu à la fin de l'examen que je m'étais imposé, et mis en demeure de dire mon dernier mot sur cette grande mesure, tant vantée d'abord, tant décriée ensuite, et toujours examinée avec tant de préventions.

Ma conclusion est déjà connue du lecteur, je tiens cependant à la répéter. Selon moi, l'application de l'Armée aux travaux publics sera utile au trésor, utile au pays, utile surtout à l'Armée elle-même. Mais elle présentera de sérieuses difficultés tant que le soldat ne sera pas devenu un peu ouvrier, l'officier un peu ingénieur, et qu'une réconciliation sincère ne sera pas opérée sur ce point, entre les chefs de l'Armée et les idées nouvelles.

Si j'avais à déterminer les conditions et les règles propres à rendre fructueux l'emploi de l'Armée sur les chantiers, je proposerais les suivantes :

1^o Faire reconnaître en principe par les pouvoirs législatifs, le *droit* et le *devoir* de l'État d'appliquer l'Armée aux travaux d'utilité publique ;

2° Exiger des officiers d'infanterie les connaissances élémentaires de l'art de l'ingénieur, des officiers de cavalerie les connaissances élémentaires de l'art agricole;

3° Faire diriger les soldats par leurs officiers, éclairer au besoin ces derniers par l'avis d'un homme spécial, civil ou militaire;

4° Placer les troupes de cavalerie dans de grandes fermes qu'elles exploiteraient;

5° Donner aux troupes d'infanterie des travaux courants de terrassements et maçonneries ordinaires; au génie des travaux difficiles de maçonnerie et de terrassement, tels que grands ponts et souterrains;

6° Charger l'artillerie de la construction des ponts en bois, en fer, en fonte, des ponts suspendus;

7° Donner autant que possible ces travaux à la tâche, en bloc, au corps qui en sera chargé; les lui accorder aux prix ordinaires d'entreprises, et lui supprimer tout ou partie de la subvention du ministère de la guerre;

8° Si le corps travaille en régie, lui réserver, pour être partagé suivant les prescriptions réglementaires, la moitié du bénéfice produit par son travail, aussi bien dans les exploitations agricoles que sur les chantiers;

9° Mettre les soldats à la tâche et les laisser librement s'organiser en petites brigades de travailleurs dans chaque compagnie;

10° Avoir soin que leur besogne soit variée et qu'ils ne fassent pas constamment le même ouvrage;

11° Tenir compte, pour l'avancement des officiers, sous-officiers et soldats, de leur zèle et de leur aptitude au travail;

12° Mettre à la caisse d'épargne le tiers de l'indemnité du soldat;

13° Rappeler par une inscription ou un monument le nom du corps qui a exécuté un grand ouvrage, celui de son commandant et les circonstances principales de l'exécution;

14° Enfin, et par-dessus tout, une dernière condition avec laquelle le succès n'est pas toujours certain, mais sans laquelle il est toujours impossible: *Avoir la ferme volonté de réussir.*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.	4
INTRODUCTION. Importance de la question de l'application de l'armée aux travaux publics. Nécessité d'une double étude des expériences tentées et des doctrines produites à ce sujet. Plan de l'ouvrage.	
CHAPITRE I ^{er} . Examen des ouvrages publiés sur l'application de l'armée aux travaux publics, par MM. Duvivier, Oudinot, F. Durand, Schneider, Bugeaud, Larreguy, Emile de Girardin, Michel Chevalier, et observations diverses.	7
CHAPITRE II. Exposé historique de la question. Expérience du canal du Charolais, aujourd'hui canal du Centre. — Expérience de la Vendée. Expérience au pont de la Roche-Bernard. Emploi des troupes aux fortifications de Paris. Expérience de Brest. Travaux exécutés en Algérie; condamnés militaires.	46
CHAPITRE III. Travaux des légions romaines. Travaux des troupes autrichiennes, russes, suédoises, prussiennes, anglaises. Systeme défensif de la Suisse. — Résumé.	78

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 7, *au lieu de* ne sont obtenues d'une illégalité, *lisez* ne sont obtenues qu'au prix d'une illégalité.

Page 15, *au lieu de* un directeur de cultures. En un mot les transformer, *lisez* un directeur de cultures, en un mot les transformer.

Page 41, *au lieu de* on faisait exécuter par des esclaves ces travaux, *lisez* on faisait exécuter par des esclaves les travaux.

Page 80, *au lieu de* en faveur de l'agriculture; qui, *lisez* en faveur de l'agriculture qui.

Page 95, *au lieu de* et on est en cas d'hostilité, *lisez* et l'on est en cas d'hostilité.



SOUSCRIPTION PERMANENTE

PLAN DE L'OUVRAGE.

L'HISTOIRE DES PEINTRES publie la vie des peintres connus des sept grandes Écoles de peinture : *française, ita-
flamande, hollandaise, allemande, espagnole et anglaise.*

L'ouvrage paraît par *livraisons*.

Chaque livraison renferme la vie d'un peintre, souvent de deux, comme aussi quelquefois deux livraisons et un plus grand non-
cela est nécessaire, sont consacrées à la vie d'un même artiste. L'étendue des monographies est déterminée par l'importance du
dont il est question; mais son histoire n'est jamais scindée; elle paraît toujours complète et sans interruption, qu'elle soit ren-
dans une ou dans plusieurs livraisons.

En tête de chaque monographie se trouve le portrait du peintre, au-dessous son nom, l'époque de sa naissance, celle de sa mort,
désignation de l'École à laquelle il appartient.

La vie de chaque artiste est accompagnée de ses principaux tableaux fidèlement reproduits par la gravure.

S'il s'agit de deux peintres réunis dans une même livraison, le nombre des gravures est de six au moins, y compris les deux por-
traits.

S'il est question d'un peintre dont la vie nécessite une livraison entière, le nombre des gravures est de quatre au moins; enfin
les peintres dont l'importance réclame plusieurs livraisons, les gravures sont au nombre de six, huit et dix.

Pour ne pas diviser l'attention du lecteur, on a intercalé les gravures dans le texte avec les marges convenables.

Le texte de la monographie terminé, un chapitre, sous le titre de *Recherches et indications*, fait connaître l'œuvre de l'artiste
peintre et graveur, la place qu'occupent ses tableaux dans les principales galeries de l'Europe, la désignation de celles qui sont
capitales. Dans ce chapitre se trouvent indiqués les noms des graveurs qui ont reproduit les tableaux du maître; puis le relevé de
auxquels les tableaux du peintre se sont élevés dans les ventes des plus célèbres cabinets; enfin, après tous ces précieux renseignements
on trouve le *fac simile* des signatures, marques et monogrammes, décalqués avec la plus parfaite exactitude sur les pièces origi-
nelles.

L'exécution typographique d'un pareil livre devait répondre à son importance artistique: aussi a-t-elle été confiée aux presses de la

SUBSCRIPTION PERNYENNE

PLAN DE L'ORDRE

L'INSTITUTEUR DES PERENNES... (partially illegible)

Les souscriptions... (partially illegible text describing the subscription plan)